

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 23 MAI 2013

VOLUME 99

ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN  
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY,  
Me EDITH FARAH ELASSAL

INTERVENANTS :

Me DOMINIQUE ST-LAURENT pour M. Gendron  
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec  
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau  
Me VINCENT GRENIER-FONTAINE pour Ville de Laval  
Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
MARC GENDRON	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	7
DÉCISION	78
GILLES THÉBERGE	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	79

LISTE DES PIÈCES

PAGE

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
65P-712 :	Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumission à l'hôtel de ville de Montréal-SP00-0108 soumission 8598 le 31 mai 2000 (Projet Rolls Royce)	201
65P-713 :	Extrait du procès-verbal de Ville Saint-Laurent du 11 juillet 2000 - Résolution 2000-07-69-02	205



























































































































































■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Mais, avant, moi, je voudrais revenir...

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Oui.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 ... sur les contributions politiques parce que

25 c'est un peu flou là.

1 Q. [372] Vous faites des contributions politiques qui  
2 sont importantes, mais pas tant que ça. Vous m'avez  
3 dit que vous ne pouvez pas associer le fait d'avoir  
4 versé une contribution politique à un contrat  
5 précis. Est-ce que c'est ça que vous...

6 R. D'accord. Oui.

7 Q. [373] Bon. Mais, vous avez dit que c'était  
8 important d'en faire si on voulait être invité.  
9 Est-ce que vous pouvez dire que, dans un contrat  
10 sur appel d'offres sur invitation, vous avez été  
11 invité parce que vous avez fait une contribution  
12 politique?

13 R. C'est peut-être plus subtil que ça. C'est sûr qu'on  
14 était connu à ce moment-là comme capacité de  
15 production pour produire, qu'on pouvait être invité  
16 aussi.

17 Q. [374] Mais, vous ne pouvez pas dire qu'un  
18 politicien précis est intervenu au...

19 R. Non.

20 Q. [375] ... MTQ pour vous faire inviter dans un appel  
21 d'offres là.

22 R. Non, jamais.

23 Q. [376] Donc, c'est plus, entre guillemets, par  
24 volonté d'être visible auprès des politiciens...

25 R. Exactement.

1 Q. [377] ... que vraiment que pour avoir des contrats  
2 précis.

3 R. Absolument.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Je ne sais pas s'il y a des contre-interrogatoires.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Est-ce que des gens veulent contre-interroger? Est-  
8 ce que des avocats veulent contre-interroger?

9 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

10 Je n'ai pas de question.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Rochefort.

13 Me DANIEL ROCHEFORT :

14 Non, Madame.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K. Parfait.

17 Me GASTON GAUTHIER :

18 Si vous me permettez, Madame la Présidente,  
19 j'aimerais peut-être soumettre quelques questions à  
20 mon confrère.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Certainement.

23 Me GASTON GAUTHIER :

24 Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que vous désirez que l'on prenne la pause?

3 Me GASTON GAUTHIER :

4 S'il vous plaît.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait. Merci.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bonjour, Monsieur. Alors, excusez-nous, ça nous a  
13 pris un petit peu plus de temps pour la pause parce  
14 que j'ai cru comprendre qu'il n'y avait plus de  
15 question et monsieur devait donc s'en venir.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Effectivement, Madame la Présidente...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui. Maître Tremblay.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 ... juste pour clarifier la situation. Après  
22 discussion avec maître Gauthier, les questions  
23 avaient été répondues, c'est juste compte tenu que  
24 monsieur ne parlait pas très très fort, les haut-  
25 parleurs n'avaient pas projeté le son, mais après

1 vérification avec la régie, tout est bien  
2 enregistré, donc les réponses aux questions du  
3 Barreau ont été données et il pourra, à ce moment-  
4 là, les consulter. De sorte qu'on peut passer au  
5 prochain témoin, monsieur Théberge.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, donc... Oui.

8 (11:11:40)

9 Me GASTON GAUTHIER :

10 Alors, c'est exact. Disons qu'on lira les notes  
11 sténographiques. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Merci. Alors, on est prêt pour le prochain  
14 témoin, Maître Roy.

15 Me CLAUDINE ROY :

16 Oui. Alors, cependant, maître Greffe m'avise  
17 qu'elle a une requête à déposer juste avant le  
18 début du témoignage du prochain témoin.

19 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

20 Alors, j'ai effectivement déposé... Bonjour.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour.

23 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

24 J'ai effectivement déposé une requête du DPCP à  
25 votre greffière, il y a des copies également pour

1 vous et monsieur Lachance. C'est une requête un peu  
2 de la même façon... on a procédé de la même façon  
3 que pour les témoins antérieurs, les trois derniers  
4 témoins. C'est une requête en non-publication  
5 différée. Cette requête-là a également été  
6 signifiée aux représentants des médias, nous  
7 attendons leur position, mais nous n'envisageons  
8 pas de grandes objections puisqu'on a fonctionné de  
9 cette façon-là là pour les autres témoins.

10 Alors, je vais vous demander quand même  
11 d'ordonner la non-publication sur le contenu de la  
12 requête et le scellé sur cette requête-là, s'il  
13 vous plaît, compte tenu des affidavits qu'elle  
14 contient.

15 DÉCISION

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Alors, nous ordonnons donc la non-  
18 publication quant au contenu de la requête.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Vous pouvez vous asseoir, Monsieur... bien, je veux  
21 dire, vous placer devant la table.

22 R. Oui. D'accord. Ça va.

23

24

25

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-troisième (23e)  
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 GILLES THÉBERGE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour, Monsieur Théberge.

12 R. Bonjour, Madame.

13 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

14 Q. [378] Alors, Monsieur Théberge, vous venez de  
15 mentionner que vous êtes retraité. Vous avez été...  
16 vous avez oeuvré dans le monde de la construction  
17 pendant votre... la plupart de vos années en tant  
18 qu'employé là pour diverses compagnies dans le  
19 monde de la construction, c'est exact?

20 R. C'est exact.

21 Q. [379] D'accord. Mais, avant d'arriver à nous parler  
22 de votre parcours professionnel, je vais vous  
23 demander de nous parler de votre parcours  
24 académique. Vous avez quelle scolarité?

25 R. O.K. J'ai terminé en mil neuf cent soixante-dix-

1           neuf (1979) un bac en administration et, un peu  
2           plus tard, j'ai obtenu un titre comptable CMA,  
3           quelques années plus tard.

4           Q. [380] D'accord. Vous dites votre bac en  
5           administration, vous l'avez fait...

6           R. À l'Université Laval.

7           Q. [381] D'accord. Et c'est en quelle année? Vous  
8           venez de mentionner mil neuf cent soixante-dix-neuf  
9           (1979).

10          R. J'ai terminé en soixante-dix-neuf (79), oui.

11          Q. [382] Soixante-dix-neuf (79)?

12          R. Soixante-neuf (69), excusez.

13          Q. [383] D'accord. D'accord.

14          R. C'est la nervosité un peu.

15          Q. [384] D'accord. Alors, en mil neuf cent soixante-  
16          neuf (1969) et vous dites, quelques années plus  
17          tard, un CMA, un titre comptable.

18          R. C'est ça.

19          Q. [385] D'accord. Vous pouvez dire à peu près trois,  
20          quatre ans plus tard?

21          R. Trois, quatre ans plus tard à peu près, oui.

22          Q. [386] Et quant à votre parcours professionnel, vous  
23          êtes détenteur d'un bac en administration. Quel est  
24          le premier emploi que vous occupez?

25          R. Le premier emploi que j'occupe, j'occupe un emploi



1 comptable chez Canadian Import qui est une filiale  
2 de Royal Dutch Shell en Angleterre. Et après ça,  
3 j'occupe le poste de chef comptable. Et en... je ne  
4 sais pas en quelle année, mais quelques années plus  
5 tard, je suis transféré à Montréal pour Canadian  
6 Fuel Marketers qui appartient aussi à Royal Dutch  
7 Shell. Là j'occupe le poste de contrôleur à  
8 Montréal.

9 Q. [387] Quand vous débutez le travail en mil neuf  
10 cent soixante-dix (1970), vous êtes à ce moment-là  
11 à Québec?

12 R. Oui, à Québec, oui.

13 Q. [388] D'accord. Et en quoi consiste le rôle que  
14 vous avez?

15 R. Moi, c'est la comptabilité pure et simple et après  
16 ça je deviens chef comptable pour Canadian Import.

17 Q. [389] D'accord. Et à ce moment-là, est-ce que ça  
18 vous met à faire l'analyse de, il y a plusieurs  
19 bureaux chefs? Comment ça fonctionne à Québec?

20 R. Non, non, non. Juste mon... juste le bureau qu'on  
21 avait. C'étaient des revendeurs d'huile à  
22 fournaise, d'huile à chauffage...

23 Q. [390] D'accord.

24 R. ... à Québec.

25 Q. [391] D'accord. Et donc c'était pour la région de

1 Québec. Est-ce que ça...

2 R. Oui, la région de Québec.

3 Q. [392] Est-ce que ça touchait la Rive-Sud également?

4 R. Rive-Sud... Non, c'est surtout la région de Québec.

5 Q. [393] D'accord. Alors, quelques années plus tard,  
6 vous dites, vous êtes transféré dans la région de  
7 Montréal à ce moment-là.

8 R. Dans la région de Montréal, au coin de Maisonneuve,  
9 il y avait un bureau de Canadian Fuel Marketers qui  
10 eux vendaient de l'huile... de l'huile lourde aux  
11 séminaires, dans les collèges et aussi d'autres  
12 entreprises. Ils vendaient aussi à beaucoup  
13 d'autres sous-traitants à la grandeur de l'Île de  
14 Montréal, au nord et au sud.

15 Q. [394] D'accord. Et en quoi consistait votre  
16 travail? C'était comme chef comptable là, mais...

17 R. Non, comme contrôleur.

18 Q. [395] Comme contrôleur, pardon.

19 R. On contrôlait tout qu'est-ce qu'on achetait et  
20 qu'est-ce qu'on vendait là comme tel.

21 Q. [396] Est-ce que vous aviez des employés sous votre  
22 charge à ce moment-là?

23 R. Oui, une dizaine de personnes, oui.

24 Q. [397] O.K. Alors, vous avez été contrôleur pendant  
25 combien d'années à cet endroit?

1 R. Ah! Pendant au moins... entre deux et trois ans,  
2 sûrement.

3 Q. [398] D'accord.

4 R. Et après ça, ils m'avaient demandé pour aller  
5 travailler à Toronto, puis j'avais dit que, non,  
6 j'avais décidé de rester à Montréal comme tel. Ça  
7 fait que j'ai dû quitter cet emploi-là. J'ai vu,  
8 par hasard, je cherchais un emploi, j'ai vu une  
9 annonce chez Sintra, et ils cherchaient un  
10 contrôleur divisionnaire.

11 Q. [399] Qu'est-ce que c'est, un contrôleur  
12 divisionnaire?

13 R. Bien, eux autres ils appelaient ça un contrôleur  
14 divisionnaire parce qu'on... En fin de compte, on  
15 faisait la gestion de huit régions au Québec.

16 Q. [400] D'accord. Donc, ils cherchaient un contrôleur  
17 divisionnaire. Vous, vous avez appliqué?

18 R. Appliqué, et j'ai eu le poste.

19 Q. [401] D'accord. Et là, à ce moment-là, le bureau  
20 était à quel endroit?

21 R. Était à Place de la Savane.

22 Q. [402] Ici à Montréal?

23 R. Oui, c'était au bureau chef, oui. Notre bureau  
24 était là.

25 Q. [403] D'accord. Alors vous dites, à ce moment-là,

1 que le rôle, c'est de contrôler huit régions, parce  
2 que Sintra avait huit régions?

3 R. Huit régions. En fait, voir à l'application des  
4 procédures comptables, les politiques et procédures  
5 comptables de Sintra, toujours en référence avec le  
6 directeur de la région. Assurer le personnel  
7 adéquat. Tout qu'est-ce qui regarde la  
8 comptabilité. Ça ne regarde aucune opération ou  
9 production.

10 Q. [404] Vous venez de mentionner qu'il y avait huit  
11 régions.

12 R. Huit régions, oui.

13 Q. [405] Est-ce que vous êtes en mesure de nous les  
14 nommer?

15 R. Oui oui. On avait une région à Joliette, à Sorel, à  
16 Granby, à Saint-Constant, à Sherbrooke, à Thetford  
17 Mines, Québec, Québec même et Québec... Rivière-du-  
18 Loup. Je n'en ai pas oublié, là, je pense?

19 Q. [406] Non.

20 R. C'est beau.

21 Q. [407] Alors, en tant que contrôleur divisionnaire,  
22 vous aviez à coordonner... contrôler toutes ces  
23 régions. Est-ce que vous aviez à vous déplacer dans  
24 chacune des régions?

25 R. Oui oui. Je me déplaçais pratiquement toutes les

1 semaines. Bien, ceux qui étaient près, je rentrais  
2 chez moi le soir, mais ceux qui étaient éloignés,  
3 je partais des fois pour deux, trois jours et plus,  
4 là. À Rivière-du-Loup, surtout.

5 Q. [408] D'accord. Et dans les bureaux des différentes  
6 régions, est-ce qu'il y avait quelqu'un qui  
7 assurait une permanence à cet endroit-là?

8 R. Oui. Il y avait... Il y avait un directeur de  
9 région, il y avait déjà un contrôleur de région,  
10 puis c'était vraiment une petite PME dans chacune  
11 des régions.

12 Q. [409] Que vous vous trouviez à chapeauter.

13 R. Bien, je ne chapeautais pas la région, je  
14 chapeautais la partie comptabilité.

15 Q. [410] Le contrôle... O.K.

16 R. Comptabilité.

17 Q. [411] D'accord. Alors, vous avez occupé cet emploi-  
18 là pendant combien de temps chez Sintra?

19 R. Au moins jusqu'en mil neuf cent quatre-vingt-cinq  
20 (1985). Je suis rentré chez Sintra en soixante-dix-  
21 neuf (79), jusqu'en quatre-vingt-cinq (85) ou  
22 quatre-vingt-six (86) j'ai occupé ce poste-là.

23 Q. [412] O.K. Par la suite, quel poste avez-vous  
24 occupé?

25 R. Par la suite, le poste de contrôleur divisionnaire

1 a été aboli, et le directeur divisionnaire aussi a  
2 été déplacé à Sherbrooke, et moi j'ai été déplacé  
3 comme directeur des travaux routiers à Saint-  
4 Constant. Qui était une région, aussi, de Sintra.

5 Q. [413] D'accord. On a parlé des postes que vous avez  
6 occupés, mais peut-être pour bien comprendre,  
7 puisque vous changiez de secteurs au niveau de  
8 Sintra, Sintra, c'est une multinationale?

9 R. Bien, c'est une compagnie internationale qui  
10 appartient à Colas en France.

11 Q. [414] D'accord. Et quel est le domaine  
12 d'expertise...

13 R. Bien, le plus grand... Le plus grand domaine, c'est  
14 l'asphalte. Et aussi, ils font des infrastructures,  
15 et des égouts aqueducs. Mais le plus... Leur grosse  
16 partie au Québec, c'est l'asphalte.

17 Q. [415] Vous avez mentionné il y a quelques instants  
18 qu'il y avait huit régions...

19 R. Oui.

20 Q. [416] ... auxquelles vous vous êtes occupé en tant  
21 que contrôleur divisionnaire. Donc, Sintra est  
22 répartie à la grandeur du Québec?

23 R. Du Québec, oui.

24 Q. [417] Et, est-ce que Sintra, ses activités sont en  
25 matière d'asphalte, d'infrastructures et

1 d'aqueducs, comme vous venez de le décrire?

2 R. Oui. C'est exact.

3 Q. [418] Partout au Québec.

4 R. Partout au Québec, oui.

5 Q. [419] D'accord. Alors, puis c'est une  
6 multinationale qui a combien d'employés, quand vous  
7 avez débuté?

8 R. Bon. Au Québec il y avait, en pointe d'opération  
9 comme telle, peut-être mille (1000) à mille deux  
10 cents (1200) employés dans les mois d'été, là, dans  
11 les mois d'opération.

12 Q. [420] O.K. Ça c'est quand vous avez commencé ou  
13 quand vous avez quitté?

14 R. Oui. Non, quand j'ai quitté.

15 Q. [421] Quand vous avez commencé?

16 R. Ah, c'était peut-être la moitié, à peu...

17 Q. [422] Donc, quand vous avez commencé, et c'est en  
18 mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979)?

19 R. Oui, comme contrôleur divisionnaire, oui. C'est ça.

20 Q. [423] Donc, il pouvait y avoir cinq, six cents (5-  
21 600) employés?

22 R. Oui, cinq, six cents (600) employés. C'était  
23 beaucoup.

24 Q. [424] Puis quand vous avez quitté, c'est en deux  
25 mille (2000)?

1 R. Oui oui.

2 Q. [425] Il y avait... Ça avait doublé.

3 R. C'est ça.

4 Q. [426] D'accord. Alors, vous en étiez à nous dire  
5 que vous avez été... Vous avez occupé le poste de  
6 directeur divisionnaire?

7 R. Oui.

8 Q. [427] À ce moment-là, est-ce que c'était toujours à  
9 Montréal ou on vous a changé de...

10 R. Le bureau chef, mon bureau était à Montréal, sur  
11 Place de la Savane.

12 Q. [428] Et en quoi consiste le rôle d'un directeur  
13 divisionnaire?

14 R. Un contrôleur divisionnaire.

15 Q. [429] Contrôleur? Excusez. Je pensais...

16 R. Bien, c'est qu'est-ce que j'ai expliqué tout à  
17 l'heure, en fin de compte.

18 Q. [430] Mais quand vous devenez directeur?

19 R. Ah, directeur des travaux.

20 Q. [431] Directeur des travaux, pardon.

21 R. Alors, quand je deviens directeur des travaux, je  
22 suis muté à Saint-Constant. Directeur des travaux,  
23 ça consistait à faire la gestion des soumissions,  
24 des employés, tout qu'est-ce qui peut regarder la  
25 partie production, asphalte et carrières.



1 Q. [432] Est-ce que c'est un domaine que vous  
2 connaissiez en...

3 R. Non.

4 Q. [433] ... en débutant ce poste-là?

5 R. Bien, j'avais déjà vu ça, mais je ne connaissais  
6 pas ça tellement.

7 Q. [434] De quelle façon vous vous êtes familiarisé  
8 avec tout cet univers?

9 R. En travaillant très fort.

10 Q. [435] O.K.

11 R. En apprenant le plus possible. Il y avait déjà,  
12 aussi, un directeur là-bas, de région, pour lequel  
13 il m'a enseigné beaucoup de choses, et que j'ai pu  
14 apprendre de lui.

15 Q. [436] À ce moment-là, vous dites que vous étiez  
16 basé à Saint-Constant.

17 R. Oui. C'est exact.

18 Q. [437] Vous dites que... Et votre travail, est-ce  
19 qu'il était principalement concentré dans le monde  
20 de l'asphalte, ou vous touchiez aussi aux  
21 infrastructures?

22 R. Surtout, surtout de l'asphalte. Des infrastruc-  
23 tures... Surtout l'asphalte. L'asphalte et la  
24 carrière.

25 Q. [438] O.K. Et par rapport à Saint-Constant, est-ce

1 que Sintra était propriétaire d'une carrière à  
2 Saint-Constant, ou d'un « plant » d'asphalte?

3 R. Ils n'étaient pas propriétaires dans le temps, ils  
4 étaient en location, mais ils sont devenus  
5 propriétaires par après.

6 Q. [439] D'accord. Alors, des usines d'asphalte, il y  
7 en avait une à Saint-Constant?

8 R. Il y en avait une à Saint-Constant. Quand j'ai  
9 débuté chez Sintra, on avait une seule usine que je  
10 m'occupais, elle était à Saint-Constant.

11 Q. [440] D'accord.

12 R. Et quelques années plus tard, il est venu s'ajouter  
13 une autre usine à Ormstown, et quelques années plus  
14 tard, il est venu s'ajouter une autre usine à  
15 Lachute aussi.

16 Q. [441] D'accord. Et est-ce que vous étiez  
17 responsable de ces trois usines-là?

18 R. Oui. Oui.

19 Q. [442] Ça faisait partie de votre travail.

20 R. Oui, c'est ça.

21 Q. [443] D'accord. Et peut-être de nous dire, là,  
22 sommairement, je comprends que vous deviez vous  
23 familiariser avec le système des soumissions, des  
24 appels d'offres, c'était dans le monde des  
25 municipalités, pour le MTQ?

1 R. Bien le MTQ aussi.

2 Q. [444] Les deux?

3 R. Les deux, mais le MTQ dans le temps, si on recule  
4 un peu avant mille neuf cent quatre-vingt-quinze  
5 (1995), il y avait beaucoup de contrats négociés  
6 comme tel qu'on recevait pratiquement  
7 automatiquement par le courrier. Il y avait moins  
8 de soumissions en quatre-vingt-cinq (85) qu'il y a  
9 eu en quatre-vingt-quinze (95) pour le ministère  
10 des Transports. Ça a changé beaucoup par après.  
11 Quand le ministère a décidé de redonner les rangs  
12 ou le paquet de rues aux municipalités, ça a, les  
13 municipalités c'est eux autres qui venaient en  
14 appel d'offres, contrairement, contrairement au  
15 ministère des Transports.

16 Q. [445] Monsieur Théberge, je comprends que ce n'est  
17 peut-être pas évident pour vous, c'est moi qui vous  
18 pose les questions, cependant, c'est aux  
19 commissaires que vous devez répondre?

20 R. Oui, ce n'est pas évident, là.

21 Q. [446] Non, c'est pour ça que je vous le dis. Puis  
22 je serai là pour vous le rappeler.

23 Alors, relativement donc à ce travail, ce  
24 travail-là vous l'occupez pendant combien de temps,  
25 directeur des travaux?

1 R. Les travaux, après ça je suis, quelques années plus  
2 tard je suis nommé directeur des travaux routiers,  
3 directeur divisionnaire, toujours à Saint-Constant.  
4 J'ai un bureau à Saint-Constant et j'ai un bureau à  
5 Laval parce qu'en mille neuf cent quatre-vingt-  
6 quinze (1995), Sintra achète l'usine d'asphalte de  
7 Demix dans la carrière de Demix. Et dans l'année  
8 subséquente Sintra achète une autre usine  
9 d'asphalte chez Asfab, sur la rue, je ne me  
10 souviens pas, en tout cas sur Saint-Martin, Saint-  
11 Martin et boulevard des Laurentides, rachète encore  
12 une autre usine d'asphalte. Ça fait Sintra avait,  
13 avait dans ce temps-là deux usines d'asphalte à  
14 Laval, une à Lachute, une à Ormstown puis une à  
15 Saint-Constant. Puis une usine mobile qui était à  
16 Saint-Jacques le mineur.

17 Q. [447] D'accord. Donc, ce que je comprends, est-ce  
18 que c'est l'achat de l'usine de Demix à Laval qui  
19 fait en sorte que vous devenez directeur  
20 divisionnaire?

21 R. Non, c'est le transfert de l'usine de Lachute et le  
22 remaniement dans Sintra par le président qui nomme  
23 des directeurs divisionnaires; comme tel, je pense  
24 qu'on est trois ou quatre qui sont nommés  
25 directeurs divisionnaires pour s'occuper. Si on

1 prenait une région qui s'appelait Rivière-du-Loup  
2 et Québec, le gars qui était..., la personne qui  
3 était en charge de Québec est devenu directeur  
4 divisionnaire lui aussi. Ça fait que c'est comme  
5 ça.

6 Q. [448] O.K. Vous avez beaucoup mentionné que Sintra  
7 était dans le monde de l'asphalte, également une  
8 autre compagnie que l'on retrouve aussi à la  
9 grandeur du Québec qui est dans le domaine de  
10 l'asphalte, si je vous parle de DJL?

11 R. Oui, DJL je pense qu'il est le deuxième plus gros  
12 entrepreneur en asphalte au Québec. Je n'ai pas de  
13 chiffres, mais je l'ai toujours pensé.

14 Q. [449] D'accord. Et DJL, Sintra vous pouvez dire que  
15 vous détenez une part, vous déteniez dans le temps  
16 que vous étiez chez Sintra...

17 R. Oui.

18 Q. [450] ... une part importante du marché de  
19 l'asphalte au Québec?

20 R. En tout cas, je peux parler avant deux mille  
21 (2000), avant deux mille (2000) on détenait une  
22 grande part importante du marché, les deux  
23 entreprises.

24 Q. [451] Et souvent vous avez des usines à proximité  
25 les unes des autres, là, les compagnies?

1 R. C'est ça, c'est exact.

2 Q. [452] D'accord.

3 R. On a l'exemple entre Sherbrooke, Sintra est à  
4 Sherbrooke, DJL est à Sherbrooke, c'est un exemple.

5 Q. [453] O.K. Vous dites que vous avez été chez Sintra  
6 jusqu'en deux mille (2000)?

7 R. Oui, jusqu'au..., oui.

8 Q. [454] Jusqu'au quinze (15) juin deux mille (2000)?

9 R. Au quinze (15) juin deux mille (2000), oui.

10 Q. [455] Au quinze (15) juin deux mille (2000) il y a  
11 eu un événement?

12 R. Oui, c'est ça, là, j'ai quitté l'emploi et après  
13 avoir quitté l'emploi, je suis resté pratiquement à  
14 ne rien faire. Et en deux mille un (2001), j'ai  
15 rejoint l'entreprise de Valmont Nadon qui était une  
16 entreprise de location d'équipements à Laval et qui  
17 cherchait quelqu'un parce que monsieur Nadon avait  
18 beaucoup de terrains qu'il voulait développer, est  
19 devenu promoteur, promoteur entrepreneur parce  
20 qu'il faisait ses propres travaux. La Ville lui  
21 permettait en tant que promoteur et promoteur  
22 entrepreneur de faire, de faire les travaux et de  
23 remettre ces rues-là à la Ville pour un dollar  
24 (1 \$) par après. Et, là, après ça on s'est mis fin  
25 deux mille un (2001), on a commencé à soumissionner













█ [REDACTED]

█ [REDACTED]

█ [REDACTED]

█ [REDACTED]

█ [REDACTED]

█ [REDACTED]

█ [REDACTED]

█ [REDACTED]

█ [REDACTED]

█ [REDACTED]

█ [REDACTED]

10 Q. [480] D'accord. Vous nous avez mentionné tout à  
11 l'heure avoir quitté Sintra le quinze (15) juin  
12 deux mille (2000) suite à un événement. Est-ce que  
13 vous voulez nous relater cet événement en fait,  
14 nous dire ce qui s'est passé spécifiquement puis on  
15 décortiquera ce qui s'est passé d'heure en heure.

16 R. Le quatorze (14) de juin deux mille (2000) on  
17 est...

18 Q. [481] Monsieur Théberge, si vous voulez commencer  
19 par le quinze (15) juin puis on reviendra par la  
20 suite.

21 R. Ah! Le quinze (15) de juin dans la nuit à deux  
22 heures quarante-cinq de la nuit (02 h 45) de la  
23 nuit, il y a une bombe qui a été placée en dessous  
24 de mon véhicule, c'était un véhicule de la société.

25 Q. [482] De Sintra?

1 R. De Sintra.

2 Q. [483] Parce que vous êtes toujours chez Sintra?

3 R. Je suis toujours chez Sintra.

4 Q. [484] Quel type de véhicule?

5 R. C'était un Buick deux mille (2000), un Buick  
6 LeSabre deux mille (2000).

7 Q. [485] À ce moment-là vous êtes à votre résidence  
8 qui est...

9 R. Oui, on était à la résidence, tout le monde est  
10 couché. Ça nous réveille. Je sors dehors et  
11 j'appelle mon président.

12 Q. [486] Monsieur Théberge.

13 R. Non

14 Q. [487] Oui, oui. Sauf que vous allez rapidement puis  
15 il va tout falloir revenir. Alors ce que je veux  
16 vous demander c'est qu'il est, vous dites dans la  
17 nuit il est vers quelle heure?

18 R. Deux heures quarante-cinq (02 h 45).

19 Q. [488] Du matin?

20 R. Du matin.

21 Q. [489] D'accord. Et là, vous... qu'est-ce qui fait  
22 en sorte que vous êtes appelé à sortir à  
23 l'extérieur?

24 R. Bien, à cause du bruit que ça a fait, comme si le  
25 tonnerre avait tombé sur la maison. Je suis sorti

1           dehors. Là, j'ai vu beaucoup de fumée.

2           Q. [490] À quel endroit?

3           R. Bien, dans le stationnement.

4           Q. [491] Dans votre entrée de maison?

5           R. Exact.

6           Q. [492] Et qu'est-ce que vous avez été à même de  
7           voir, mis à part la fumée?

8           R. Bien, j'ai approché tout près de mon véhicule puis  
9           j'ai vu que le véhicule, il manquait la valise, ça  
10          fait que j'ai pu voir qu'il y a quelque chose qui  
11          n'allait pas très bien.

12          Q. [493] Donc, vous parlez du coffre arrière?

13          R. Du coffre arrière, oui.

14          Q. [494] D'accord. Et là, quand vous dites: « Il  
15          manquait la valise », c'est quoi? C'est parce que  
16          c'est effondré?

17          R. Bien non, ce n'est pas effondré, mais ça a fait  
18          comme... comme on pourrait dire... comme un mélange  
19          à gâteau manqué, là, tout a été soulevé dans les  
20          airs.

21          Q. [495] O.K.

22                 (11:34:20)

23           LA PRÉSIDENTE :

24          Q. [496] Une explosion?

25          R. Une explosion, c'est ça. Le vrai mot, c'est une

1 explosion.

2 Me CLAUDINE ROY :

3 Q. [497] Et c'est ce que vous avez décrit tout à  
4 l'heure comme un coup de tonnerre?

5 R. Oui, Madame.

6 Q. [498] O.K. Et c'est une explosion. Est-ce que vous  
7 avez su, par la suite, combien... de quelle façon  
8 ça avait été fait, cette explosion?

9 R. Oui, ça avait été fait à distance. Il y a des...  
10 c'est sûrement... j'ai toujours su que c'était des  
11 bâtons de dynamite qui avaient été posés en dessous  
12 du véhicule, avec... comment vous appelez ça... une  
13 corde, là, pour... avec un démarreur à distance. Ça  
14 s'est produit sûrement à distance parce qu'on...  
15 quand j'avais sorti dehors, j'avais vu les fils  
16 comme tels qui conduisaient à un démarreur à  
17 distance pour faire sauter la dynamite.

18 Q. [499] Alors, vous allez à l'extérieur, vous faites  
19 cette constatation-là...

20 R. Oui.

21 Q. [500] ... je comprends que le coffre arrière de  
22 votre véhicule est pratiquement inexistant, là,  
23 démolé. Quant au reste du véhicule?

24 R. Bien, c'est sûr que les portes sont... je n'ai pas  
25 vu tellement, mais tout le reste du véhicule a été

1 ébranlé un petit peu, hein, il n'est pas vraiment  
2 neuf, là.

3 Q. [501] Et le contenu du véhicule?

4 R. Du contenu du véhicule, il y avait un sac de golf  
5 et une glacière, comme tels, dans mon véhicule  
6 arrière.

7 Q. [502] Et ça, qu'est-ce qui est advenu de ça?

8 R. Ah, bien ça n'était vraiment plus bon, au moins le  
9 sac de golf n'était plus bon, ni la glacière. Quand  
10 la police a fait le ménage et... ils ont tout  
11 ramassé ça.

12 Q. [503] Ça a été retrouvé à quel endroit?

13 R. Ah, il y a plusieurs... bien, c'est sûr que les  
14 balles ont revolé un petit peu et les bâtons ont  
15 été brisés très... mais ils ont tout récupéré, là,  
16 je ne pourrais pas dire l'impact jusqu'à où ça a  
17 été, là, mais je pourrais dire que... je ne sais  
18 pas si c'est les bâtons ou c'est la... ça peut-être  
19 autre chose, parce que ça a fait des bris sur  
20 certaines maisons aux alentours. Est-ce que c'est  
21 la poussée de la dynamite qui a fait faire ça? Je  
22 ne le sais pas.

23 Q. [504] Quand vous dites « des maisons aux  
24 alentours »...

25 R. Bien, la maison à ma droite de ma maison... la



1 maison à droite, son véhicule avait été endommagé  
2 et moi, chez nous, on avait eu le solfite (sici)  
3 qui avait été endommagé et le voisin, à ma gauche,  
4 lui, il n'avait pas été endommagé et le voisin d'en  
5 face, lui, il avait eu des bris... des bris un peu  
6 ici et là dans sa porte... dans sa porte de bois  
7 qu'il avait à l'entrée et d'autres petits bris  
8 qu'il avait.

9 Q. [505] O.K. Quand je vous demandais où les objets  
10 ont été retrouvés, comme par exemple, le sac de  
11 golf, la glacière, selon les informations qui vous  
12 ont été rapportées?

13 R. Bien, ils m'ont dit qu'ils en ont retrouvé un peu  
14 partout, ils m'ont dit qu'ils en ont retrouvé tout  
15 près de la piscine à l'arrière parce que... mais...  
16 je n'ai pas été beaucoup plus loin là-dedans.

17 Q. [506] D'accord. Et, à un moment donné, le véhicule  
18 a été enlevé de votre entrée. Est-ce que vous avez  
19 été en mesure de constater des dommages dans votre  
20 entrée de garage?

21 R. Oui, bien nous, on était en... après, la police...  
22 on était revenu le soir à cinq heures (5h00), c'est  
23 que le ménage avait été fait. On s'est aperçu que  
24 le pavé uni, en dessous du coffret ou en dessous de  
25 la valise de l'automobile, le pavé uni avait baissé

1 d'a peu près un pied. Ça faisait un rond, comme ça.

2 Q. [507] O.K.

3 R. C'est ça.

4 Q. [508] Alors, si on revient au moment où vous sortez  
5 à l'extérieur et que vous allez dans votre entrée  
6 de garage, vous voyez votre auto dans cet état-  
7 là...

8 R. Hum hum.

9 Q. [509] ... qu'est-ce que vous faites? La première  
10 chose que vous faites?

11 R. Ah, j'appelle mon président.

12 Q. [510] Donc, votre président, le président de?

13 R. De Sintra, dans ce temps-là, je travaillais pour  
14 Sintra et je l'appelle puis je lui dis que...

15 Q. [511] Comment s'appelle-t-il?

16 R. Daniel Ducroix, qui était le président de Sintra  
17 depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998).  
18 Je lui ai dit que mon auto venait de sauter. Et je  
19 lui ai dit aussi de me trouver un avocat et  
20 aussi... il me semble que je lui dis aussi qu'il  
21 avait été trop loin dans les choses. Mais je ne  
22 peux pas l'affirmer.

23 Q. [512] D'accord. Et, quand vous dites ça, là, qu'il  
24 était allé trop loin dans les choses, qu'est-ce que  
25 vous voulez dire?

1 R. Bien, c'est quelque chose qu'on va parler un peu  
2 plus tard.

3 Q. [513] D'accord. Mais, peut-être juste nous dire en  
4 regard de quoi.

5 R. Bien, c'était...

6 Q. [514] D'abord, vous dites, vous ne pouvez pas vous  
7 rappeler. Si vous prenez le temps de bien y  
8 réfléchir, là, est-ce que c'est des paroles que  
9 vous avez prononcées à monsieur Ducroix cette nuit  
10 du quinze (15) juin?

11 R. Oui. Je pense que je lui ai dit que, vraiment,  
12 qu'il avait été trop loin. Qu'il voulait étendre  
13 trop la collusion, trop loin.

14 Q. [515] À ce moment-là vous lui dites des paroles  
15 qui, « Tu es allé trop loin. » Qu'est-ce qu'il vous  
16 répond?

17 R. Il ne me répond pas.

18 Q. [516] Est-ce que vous lui mentionnez ce qui est en  
19 train de vous arriver?

20 R. Oui, je lui mentionne.

21 Q. [517] Quelle est sa réaction?

22 R. Il n'a pas de réaction bien bien, parce que je l'ai  
23 réveillé dans la nuit à trois heures moins quart  
24 (2 h 45) ou trois heures (3 h 00), ça fait qu'il  
25 n'a pas beaucoup de réaction. Ça fait que, je ne

1           lui avais pas reparlé d'ici à ce temps-là. Je sais  
2           qu'il m'avait trouvé, pendant ce temps-là, un  
3           avocat, mais que je n'ai jamais fait affaire avec  
4           lui.

5           Q. [518] Vous n'avez jamais fait affaire avec un  
6           avocat?

7           R. Non.

8           Q. [519] O.K. Ça c'est le premier, la première chose  
9           que vous faites. Relativement aux occupants de  
10          votre résidence, eux, qu'est-ce qui se passe?

11          R. Bien...

12          Q. [520] Vous étiez avec votre conjointe puis vos  
13          enfants?

14          R. Oui, puis mon fils.

15          Q. [521] Votre fils. Alors, qu'est-ce qu'il en est  
16          d'eux?

17          R. Bien, la police arrive assez rapidement. Elle  
18          arrive, même, ce n'est pas moi qui l'appelle, elle  
19          arrive même bien avant, et il arrive TVA aussi, des  
20          journalistes. Je ne sais pas comment ça... Comment,  
21          je n'ai jamais compris, que tout ce beau monde-là  
22          est arrivé aussi rapidement que ça. J'ai eu le  
23          temps de rentrer dans la maison et de ressortir,  
24          puis tout ce monde-là était arrivé. La télévision,  
25          tout le monde était là, dans la rue. Ça fait que...

1 Q. [522] C'est...

2 R. Là, la police, on habitait à Lorraine dans le  
3 temps, la police de Lorraine nous a emmenés au  
4 poste de police.

5 Q. [523] D'accord. Mais juste avant, là, que... Au  
6 moment où ça se passe, vous sortez à l'extérieur,  
7 je vous demande votre femme et votre fils...

8 R. D'accord.

9 Q. [524] Quel est l'état des gens, là? Votre état à  
10 vous, relativement à ça. Je comprends que vous  
11 appelez...

12 R. Bien...

13 Q. [525] ... votre président, et?

14 R. Oui oui. On est secoué, mais la police nous dit,  
15 « Embarquez immédiatement dans l'auto. » Puis vu  
16 que les journalistes voulaient nous photographier,  
17 ils ont dit, « Écrasez-vous un peu en arrière, puis  
18 on va vous emmener au poste de police », puis nous  
19 on s'est en allé. Sauf que le matin, à Salut  
20 Bonjour, à six heures (6 h 00) du matin, on était  
21 déjà à Salut Bonjour.

22 Q. [526] D'accord. Pour quelle raison vous décidez de  
23 communiquer avec votre président? Est-ce que c'est  
24 la première chose que vous décidez de faire en  
25 constatant ce qui arrive dans votre entrée?

1 R. Oui, c'est parce que j'étais avec lui le quinze  
2 (15) au soir, donc...

3 Q. [527] Le quatorze (14) au soir?

4 R. Le quatorze (14), excusez. Le quatorze (14) au  
5 soir, j'étais avec lui à l'inauguration de l'Onyx,  
6 dont tous les entrepreneurs avaient été invités  
7 pour le nouveau restaurant de monsieur Tony  
8 Accurso.

9 Q. [528] Alors, à ce moment-là, c'est parce que vous  
10 étiez avec lui que c'est à lui que vous pensez?

11 R. Parce que j'étais avec lui cette nuit... Ce soir-là  
12 j'étais avec lui, on avait été, nous, invités tous  
13 les deux, puis lui était venu lui aussi.

14 Q. [529] D'accord. Et, puis pourquoi ne pas appeler la  
15 police, comme première réaction?

16 R. Je ne sais pas. On a... Quand on est ébranlé, on a  
17 toutes sortes de réactions.

18 Q. [530] Je comprends, mais vous n'êtes pas en mesure  
19 de nous dire pourquoi...

20 R. Non. Non.

21 Q. [531] ... vous n'avez pas appelé la police.

22 R. Non, non, non. Peut-être que je lui en voulais  
23 d'avoir été aussi loin dans toutes les choses. Je  
24 ne le sais pas. Ça a été ma première réaction.

25 Q. [532] Ah, vous en vouliez à monsieur Ducroix?

1 R. Oui. C'est ça.

2 Q. [533] O.K. Alors, je comprends que vous êtes amené  
3 au poste de police de Lorraine?

4 R. Oui.

5 Q. [534] D'accord. Et, à ce moment-là, vous rencontrez  
6 différents policiers à qui vous faites la narration  
7 des événements.

8 R. Oui. C'est ça. On est rencontré en famille, on est  
9 rencontré individuel, dont on fait chacun notre...  
10 On raconte... On raconte les événements. Il y a  
11 beaucoup d'interrogations, comme telles, qui nous  
12 sont posées sur toutes sortes de questions.

13 Q. [535] O.K. Vous avez parlé que vous aviez  
14 communiqué avec monsieur Ducroix. Est-ce que vous  
15 avez fait d'autres appels dans les heures qui ont  
16 suivi la découverte de votre véhicule?

17 R. Oui. Quand j'étais au poste de police, le matin,  
18 j'avais fait un appel à monsieur Tony Accurso sur  
19 mon cellulaire.

20 Q. [536] Pourquoi?

21 R. Au cellulaire, ou sur le... J'ai toujours essayé de  
22 savoir pourquoi, mais je voulais... J'ai voulu lui  
23 demander s'il savait qui est-ce qui m'avait fait  
24 ça. Pourquoi j'ai appelé monsieur Accurso au lieu  
25 d'avoir appelé un autre? Je ne le sais pas. Peut-

1 être parce que je l'avais vu le soir, qu'il m'avait  
2 reçu à son nouveau restaurant. Je ne sais pas  
3 pourquoi j'ai appelé lui au lieu d'une autre  
4 personne.

5 Q. [537] Et qu'est-ce que... Vous l'appellez, il peut  
6 être quelle heure?

7 R. Ah, il est sept heures (7 h 00) ou sept heures et  
8 demie (7 h 30) le matin.

9 Q. [538] Qu'est-ce que vous lui deman... Qu'est-ce que  
10 vous lui dites?

11 R. Je lui ai demandé, j'ai dit, « Écoute, je viens de  
12 faire sauter mon auto, je ne sais pas si tu l'as vu  
13 à la télévision, mais est-ce que tu sais qui l'a  
14 fait? » Ça fait que la réponse qu'il m'a donnée, il  
15 dit, « Non, je ne le sais pas, qui a fait sauter  
16 ton auto. » Et c'est tout.

17 Q. [539] Et pourquoi penser appeler monsieur Accurso?

18 R. Bien c'est peut-être quelque chose qui m'a resté  
19 dans l'idée faisant suite à la réception du  
20 quatorze (14) au soir.

21 Q. [540] D'accord. Alors, parlez-nous de la réception  
22 du quatorze (14) juin?

23 R. Le quatorze (14) de juin comme tel, monsieur  
24 Accurso faisait un cocktail, il y avait à peu près,  
25 je ne sais pas moi, il y avait beaucoup de monde en



1 tout cas c'était très grand le restaurant, c'était  
2 son ouverture et tous les entrepreneurs sont là-  
3 bas.

4 Dans cette rencontre-là comme tel dans le  
5 courant de la soirée, il vient un monsieur Joseph  
6 Borsellino président de Garnier comme tel qui me  
7 demande si le projet de Saint-Laurent, il y avait  
8 un projet de Saint-Laurent en appel d'offres, de  
9 Ville Saint-Laurent, un projet de quatre millions  
10 (4 M) en appel d'offres.

11 Il me demande si, comment je vois le  
12 projet, si le projet m'intéresse, parce qu'il me  
13 dit lui : « Le projet. ce projet-là m'intéresse  
14 beaucoup pour mon entreprise ». Moi j'ai dit :  
15 « Écoute, premièrement », j'ai dit, « ce n'est pas  
16 la place de discuter de ça ici, puis deuxièmement  
17 je n'ai pas assez regardé le projet pour te donner  
18 mon accord ou mon désaccord comme tel ». J'ai dit :  
19 « Laisse-moi regarder ça comme il faut demain au  
20 bureau et je vais vous rappeler ». Puis je ne l'ai  
21 jamais rappelé.

22 Q. [541] Pourquoi vous ne l'avez jamais rappelé?

23 R. Parce que je n'ai pas retravaillé chez Sintra.

24 Q. [542] Pour quelle raison vous pensez que monsieur  
25 Borsellino vous aborde dans une soirée mondaine

1           pour vous parler d'un contrat?

2           R. Bien c'était, c'était premièrement ça empêchait un  
3           déplacement de sa part de me voir dans le jour, la  
4           journée après ou la journée, le quinze (15) ou le  
5           seize (16), j'étais déjà là; s'il voulait me poser  
6           une question rapidement c'était le meilleur des  
7           endroits. Ce n'était pas si bête que ça, on était  
8           là, il m'a posé une ou deux questions que je lui ai  
9           répondu que je n'étais pas assez au courant du  
10          dossier pour donner mon accord pour lui donner le  
11          champ libre sur le projet.

12          Q. [543] Pourquoi vous nous parlez de champ libre?

13          R. Bien libre, il y a deux choses, il y a la libre  
14          concurrence, puis il y a les projets harmonisés.

15          Q. [544] D'accord. Mais vous lui dites, vous nous  
16          dites, je n'étais pas prêt à lui donner mon accord  
17          pour le champ libre. Est-ce que vous comprenez  
18          qu'il vous, par sa démarche, vous demandait de le  
19          laisser, de lui laisser le champ libre sur ce  
20          contrat?

21          R. Pas sa démarche, il voulait que je lui dise oui sur  
22          le projet comme quoi je ne serais pas là. Mais je  
23          ne pouvais pas rien lui donner comme réponse parce  
24          que je n'avais pas regardé le projet.

25          Q. [545] Est-ce que ça vous a surpris qu'il vous parle

1 de ça, non pas à cette soirée-là, maintenant, mais  
2 qu'il vous parle de ça de le laisser passer?

3 R. Non, non. Non, ça ne m'a pas surpris.

4 Q. [546] Pourquoi?

5 R. Bien c'était une place comme une autre, c'est aussi  
6 bien que c'est Tim Hortons...

7 Q. [547] Non.

8 R. ... un matin.

9 Q. [548] Oui, je comprends tout à l'heure je vous ai  
10 posé la question pour l'endroit, mais qu'il vous  
11 parle de ça, parce que vous êtes des compétiteurs,  
12 vous êtes des concurrents...

13 R. Bien...

14 Q. [549] ... dans le monde de l'asphalte, Sintra  
15 puis...

16 R. Bien ce n'était pas justement un projet d'asphalte,  
17 il y avait de l'asphalte, mais c'était un projet,  
18 je pense que c'était un projet qu'il y avait de  
19 l'infrastructure, beaucoup de pierre, il y avait  
20 probablement des égouts, aqueducs, je ne me  
21 souviens pas assez du projet, mais ce n'était pas  
22 un projet prédominance asphalte.

23 Q. [550] D'accord. Mais vous étiez des compétiteurs?

24 R. Exact.

25 Q. [551] D'accord. L'appel d'offres est lancé?

1 R. Pour tout le monde.

2 Q. [552] Pour tout le monde. Vous êtes intéressé,  
3 c'est-à-dire Sintra est intéressé?

4 R. On a retiré l'appel d'offres, ça veut dire qu'on  
5 avait un intérêt.

6 Q. [553] D'accord. Et que monsieur Garnier, pardon,  
7 monsieur Borsellino de Garnier vous interpelle en  
8 vous disant : « Bien j'aimerais ça que tu me  
9 laisses passer ». Est-ce que ça ça vous a surpris  
10 qu'il vous interpelle de cette façon-là, pas à  
11 l'endroit, là, ce qu'il vous dit?

12 R. Bah, non, ça ne m'a pas surpris, parce que c'est  
13 des choses qui se faisaient normalement dans le  
14 domaine de l'asphalte, c'est quelque chose que les  
15 entrepreneurs faisaient même avant quatre-vingt-  
16 quinze (95). Non, ça ne m'a pas surpris.

17 Q. [554] O.K. Ça fait que, est-ce que je dois  
18 comprendre de ce que vous dites que c'était une  
19 continuité, ce n'était pas la première fois que ça  
20 arrivait?

21 R. Non, non, c'est ça, ce n'était pas la première fois  
22 que ça arrivait. Cette question-là ne m'a pas  
23 surpris.

24 Q. [555] O.K.  
25 (11:47:44)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [556] Si vous me permettez, Maître Roy. Tantôt vous  
3 avez dit :il y avait dit il y avait la libre  
4 concurrence ou des projets harmonisés. Est-ce que  
5 le terme projets harmonisés c'est un terme poli  
6 pour dire collusion?

7 R. Oui, Madame.

8 Q. [557] Merci.

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Q. [558] Donc, quand monsieur Borsellino vous dit de  
11 lui laisser le champ libre, ce qu'il est en train  
12 de vous dire c'est qu'il souhaite que malgré  
13 l'intérêt de Sintra, que Sintra ne soumissionne pas  
14 sur ce projet-là ou fasse une soumission de  
15 complaisance pour justement que ça puisse être un  
16 contrat, pour reprendre votre terme, harmonisé,  
17 mais un contrat collusionné?

18 R. Exact, Madame.

19 Q. [559] O.K. À ce moment-là, quand vous dites à  
20 monsieur Borsellino que vous trouvez que d'abord ce  
21 n'est pas l'endroit puis que vous n'êtes pas assez  
22 au courant pour pouvoir lui donner...

23 R. Mon accord.

24 Q. [560] ... votre accord, il y a quoi comme réaction?

25 R. Il n'y a pas de réaction négative ni positive. Il

1 dit « C'est correct, on s'en reparlera. ».

2 Q. [561] D'accord. Et vous lui avez dit que dans la  
3 journée du quinze (15) ou du seize (16) vous...

4 R. Oui, que je vais prendre connaissance des documents  
5 et que je vais le rappeler.

6 Q. [562] Ça faisait combien de temps que vous les  
7 aviez ces documents-là? L'appel d'offres avait été  
8 lancé à quel moment?

9 R. Ça ne fait pas tellement longtemps que ça avait été  
10 lancé parce que peut-être deux, trois jours, quatre  
11 jours. Il restait quand même beaucoup de temps  
12 parce que ça ne rentre jamais, ils laissent  
13 toujours la chance, une quinzaine de jours, aux  
14 entrepreneurs de regarder les soumissions en appel  
15 d'offres.

16 Q. [563] D'accord. Est-ce que monsieur Ducroix était  
17 avec vous lors de cette conversation avec monsieur  
18 Borsellino?

19 R. Non, non, non. J'étais tout seul avec monsieur  
20 Garnier. Monsieur Ducroix était là mais il n'était  
21 pas avec moi.

22 Q. [564] Au moment de la conversation.

23 R. Au moment de la conversation.

24 11:47:44

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [565] Monsieur Borsellino.

3 R. Non, monsieur Ducroix était là aussi.

4 Q. [566] Non, mais vous avez dit monsieur Garnier.

5 Vous voulez dire monsieur Borsellino.

6 R. Ah! Monsieur Borsellino de Garnier, d'accord,  
7 excusez.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. [567] Alors quand vous dites à monsieur Ducroix on  
10 se reporte dans la nuit du quinze (15) juin...

11 R. Du quatorze (14).

12 Q. [568] Dans la nuit du quinze (15) juin.

13 R. Oui, d'accord.

14 Q. [569] O.K. Au moment où vous constatez l'état de  
15 votre véhicule, vous appelez monsieur Ducroix et  
16 que vous lui dites « Tu es allé trop loin dans les  
17 arrangements. » les termes exacts, malheureusement,  
18 ils me manquent, « Tu es allé trop loin. ». C'est  
19 ça. « Tu es allé trop loin. », vous vouliez, est-ce  
20 que vous faisiez référence entre autres à cette  
21 collusion-là?

22 R. Non, je faisais référence à la collusion de  
23 l'asphalte qu'on va décrire un peu plus loin.

24 Q. [570] O.K. Parce que vous voulez, puisqu'on parle  
25 de monsieur Ducroix et de la phrase que vous lui

1 dites cette nuit-là, dans ces circonstances-là, ça  
2 sûrement de l'impact.

3 R. C'est quelque chose qui m'a sorti parce que moi, je  
4 n'étais pas en accord de développer autant de  
5 collusion que ça. Comme il voulait la développer.  
6 Je n'étais pas en accord avec ça. Je n'ai jamais  
7 été en accord. Il y en avait, j'ai jamais été en  
8 accord de développer aussi grand qu'il voulait  
9 faire lui en tant que président.

10 Q. [571] Vous parlez, à ce moment-là, que c'était  
11 prévisible ce qui était en train de vous arriver?

12 R. Oui, c'est peut-être prévisible. Peut-être dû à ça,  
13 quand tu en fais trop c'est comme pas en faire  
14 assez.

15 Q. [572] O.K. Bon, là, Monsieur Théberge, vous allez  
16 nous expliquer ce que vous voulez dire par « par  
17 tout ça ». Parce que je comprends que vous vivez  
18 cet événement-là qui vous amène à avoir différentes  
19 réactions puis différentes réflexions également.

20 Donc, dans tout ce contexte où vous dites  
21 à monsieur Ducroix, vous lui faites le reproche  
22 que, compte tenu de ce qu'il vous arrive, vous lui  
23 dites « Bien, je pense que tu es allé trop loin  
24 dans l'arrangement des contrats. » puis « ce qui  
25 m'arrive » vous trouviez ça un peu prévisible? Est-



1 ce que c'est ce que l'on doit comprendre?

2 R. Oui, c'est ça qu'on doit comprendre.

3 Q. [573] D'accord. Et pourquoi ça devenait, pourquoi  
4 cet élément-là, pourquoi ce qui vous arrivait  
5 pouvait être prévisible compte tenu de toute la  
6 situation?

7 R. Bien, c'est parce que l'extension était faite  
8 aussi, n'était pas juste faite entre les  
9 producteurs d'asphalte, était faite aussi au niveau  
10 des sous-traitants, était faite aussi au niveau des  
11 villes, était faite, je veux dire, il n'y a pas de  
12 partie qu'on ne touchait pas. On touchait à tout le  
13 monde.

14 Q. [574] Qu'est-ce que vous voulez dire par « On  
15 touchait à tout le monde. »?

16 R. Ils avaient, les présidents avaient eu une réunion  
17 comme telle. Donc, ils avaient fixé les prix de  
18 base de l'asphalte selon les produits parce que  
19 dans le temps il y avait des MB2, MB3, MB4, MB5,  
20 selon les produits comme tels.

21 Q. [575] Je vous arrête tout de suite. Ça, cette  
22 réunion des présidents, c'est les présidents de qui  
23 puis on est à quelle époque?

24 R. On est en quatre-vingt-dix-neuf (1999). On est en  
25 deux mille (2000).

1 Q. [576] D'accord.

2 R. Excusez. On est en deux mille (2000), il y a une  
3 réunion de présidents.

4 Q. [577] Présidents de quelles compagnies?

5 R. O.K. Il y a DJL, il y a DJL qui est là, Sintra est  
6 là.

7 Q. [578] À ce moment-là, DJL, le président, c'est qui?

8 R. Selon moi c'est Jean-Paul Dupré et peut-être, la  
9 passation des pouvoirs avec monsieur Murat par  
10 après. L'autre président qui est là c'est monsieur  
11 Tony Accurso mais c'est Pierre-André Matton qui est  
12 avec lui parce que monsieur Accurso vient d'acheter  
13 Simard et Beaudry et il ne connaît pas beaucoup, il  
14 ne connaît pas l'asphalte ça fait que Pierre-André  
15 Matton qui est son directeur général vient avec  
16 lui.

17 Q. [579] Pour Sintra, c'est qui?

18 R. C'est Daniel Ducroix.

19 Q. [580] Alors on est rendu à trois entreprises.

20 R. Trois entreprises, il y avait aussi Beaver Asphalte  
21 qui était monsieur Joseph Corolla. Moi je n'étais  
22 pas là.

23 Q. [581] D'accord. Et vous dites qu'il y a une  
24 rencontre des présidents de ces compagnies...

25 R. Oui.

1 Q. [582] ... à ce moment-là, ces compagnies-là, ce  
2 sont des producteurs d'asphalte ou ce sont des  
3 entrepreneurs?

4 R. Ce sont des producteurs et entrepreneurs.

5 Q. [583] D'accord. Et quand ils se rencontrent, les  
6 présidents, c'est pour... vous dites c'est pour  
7 parler de l'asphalte, mais en...

8 (11:53:43)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [584] Avant d'aller plus loin, j'aimerais savoir,  
11 puisque vous nous dites que vous n'étiez pas là,  
12 comment avez-vous su que cette réunion a existé et  
13 la teneur de ce qui s'est dit?

14 R. Quand mon président, le lendemain, m'a rencontré  
15 pour me dire qui était là puis qui avait été  
16 informé parce qu'après ça, c'est redescendu au  
17 deuxième niveau, que je vous raconter un peu plus  
18 tard, le deuxième niveau a été mis au courant...  
19 moi, mon président m'a mis au courant de leur  
20 rencontre et le deuxième niveau de chez DJL a été  
21 mis au courant la même chose, parce qu'après ça,  
22 c'est nous qui devons s'occuper de toute cette  
23 organisation-là.

24 Q. [585] O.K.

25

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. [586] Alors, à ce moment-là, là, vous avez  
3 mentionné les quatre directeurs d'entreprises qui  
4 étaient là, mais...

5 R. Les quatre présidents.

6 Q. [587] ... les quatre présidents. Vous... ils se  
7 rencontrent, là, à ce moment-là, c'est comme  
8 producteurs? Comme pour parler de l'asphalte, c'est  
9 en tant que producteurs...

10 R. Bien, c'est surtout...

11 Q. [588] ... ou en tant qu'entrepreneurs?

12 R. Bien, c'est surtout beaucoup plus producteurs, mais  
13 ça devient entrepreneurs, qui devient... et toutes  
14 les entreprises là faisaient autant de projets  
15 qu'elles en produisaient... elles produisaient plus  
16 d'asphalte qu'elles faisaient de projets, mais  
17 c'était quand même producteurs entrepreneurs.

18 Q. [589] D'accord. Et est-ce que vous savez de quelle  
19 façon est née cette idée d'avoir une rencontre des  
20 présidents?

21 R. Ça, je ne peux pas vous dire...

22 Q. [590] D'accord.

23 R. ... mais la rencontre est sur... à dévoiler, à dire  
24 à chacun « Voici, chacun, selon ton usine, tu vas  
25 faire à peu près telle quantité, l'autre usine va

1 faire à peu près tant de quantité », et ainsi de  
2 suite. Ça veut dire qu'ils se votent, entre eux  
3 autres, des quantités d'asphalte, de volume  
4 d'asphalte produit par l'usine d'asphalte.

5 Q. [591] O.K. Alors, ce que je comprends, c'est que  
6 les présidents s'assoient ensemble, sont tous  
7 propriétaires d'usine...

8 R. Oui.

9 Q. [592] ... et les usines sont situées dans  
10 différentes régions? Différentes localités?

11 R. Oui, c'est surtout sur l'île de Montréal... c'est  
12 sur l'île de Montréal.

13 Q. [593] L'île de Montréal et autour?

14 R. Autour un peu.

15 Q. [594] Parce que Sintra n'a pas d'usine sur l'île de  
16 Montréal?

17 R. Non, mais elle a juste l'eau à traverser puis elle  
18 est à côté.

19 Q. [595] Je comprends, mais elle n'a pas...

20 R. Non.

21 Q. [596] ... donc, on peut dire Montréal et vraiment  
22 ce qui...

23 R. C'est Montréal...

24 Q. [597] ... entoure?

25 R. ... surtout Montréal.

1 Q. [598] D'accord. Et vous dites que là, les  
2 présidents décident entre eux les volumes  
3 d'asphalte. Voulez-vous nous expliquer, dans votre  
4 jargon, là, en quoi ça correspond? Comment c'est  
5 déterminé le volume d'asphalte?

6 R. Bien, ils déterminent une usine comme telle avec la  
7 capacité de l'usine, disons, si on prend une usine,  
8 ils disent: « Cette usine-là, qui appartient à  
9 Sintra, elle, on va lui voter cent cinquante mille  
10 tonnes (150 000 t), l'autre DJL, qui a trois usines  
11 sur Montréal, va faire trois cents (300) ou trois  
12 cent cinquante mille tonnes (350 000 t), là ». Je  
13 n'ai pas ça par... je n'ai plus de... j'ai aucun  
14 document là-dessus maintenant, mais comme Beaver  
15 Asphalte, c'est quatre-vingt-dix mille (90 000) ou  
16 cent mille tonnes (100 000 t). Tout le monde semble  
17 être d'accord avec ça, avec le nombre de tonnes qui  
18 est voté. Pas plus de tonnes qui peut se faire sur  
19 l'île de Montréal, aussi, quand même...

20 Q. [599] Et...

21 R. ... il ne faut pas en faire plus qu'il peut s'en  
22 faire.

23 Q. [600] Et cet asphalte-là était dédié à qui? Était  
24 pour qui, ce volume d'asphalte-là?

25 R. Bon, premièrement, il était pour les villes, il

1           était pour la Ville...

2           Q. [601] La Ville de Montréal?

3           R. La Ville de Montréal, qui était un... et tous les  
4           sous-traitants qui font des travaux d'égouts  
5           aqueducs, dont quelqu'un fait des travaux pour eux.  
6           Ça peut être... tous les autres petits  
7           entrepreneurs.

8           Q. [602] Donc...

9           R. Parce que quand tu ne produis pas, tu deviens  
10          entrepreneur, là. Sintra était producteur et  
11          entrepreneur, mais quelqu'un qui n'a pas d'usine  
12          d'asphalte, il reste entrepreneur quand même.

13          Q. [603] Il va aller s'approvisionner...

14          R. Il va aller s'approvisionner aux usines.

15          Q. [604] O.K. Les directeurs... les présidents,  
16          pardon, se rencontrent, fixent, déterminent le  
17          volume d'asphalte pour chacun...

18          R. Déterminent le volume d'asphalte et déterminent le  
19          prix de base selon les produits que le prix  
20          plancher.

21          Q. [605] Et, à ce moment-là, il ressort de cette  
22          rencontre-là, un prix puis un volume?

23          R. Un prix puis un volume, oui.

24          Q. [606] Qu'est-ce qui se passe par la suite?

25          R. Chacun des présidents informe leurs personnes en

1           bas d'eux autres « Voici la décision qui a été  
2           prise ». Et nous, après ça, quand cette décision-là  
3           est prise, on doit appliquer... ça fait qu'on a des  
4           réunions, entre nous, ça veut dire qu'il y a des  
5           réunions avec DJL, Sintra...

6           Q. [607] Monsieur Théberge, c'est monsieur Ducroix qui  
7           vous revient...

8           R. Oui.

9           Q. [608] ... avec cette rencontre puis il vous établit  
10          le volume d'asphalte pour Sintra...

11          R. Oui.

12          Q. [609] ... et le prix qui devra être...

13          R. De base.

14          Q. [610] De base. Ce qui devra être fixé...

15          R. Selon le produit.

16          Q. [611] D'accord. Est-ce qu'il y a eu des partages de  
17          territoires dans cette rencontre des présidents?

18          R. Bien... on avait Montréal et on avait la Rive-Sud.

19          Q. [612] La Rive-Sud de Montréal.

20          R. La Rive-Sud de Montréal, ça veut dire que toute la  
21          Rive-Sud de Montréal en allant jusqu'à Saint-Jean-  
22          d'Iberville.

23          Q. [613] De Saint-Jean-d'Iberville, ça, c'est...

24          R. C'est ça. Il y avait...

25          Q. [614] ... au sud...



1 R. Il y avait deux groupes, il y avait un groupe  
2 Montréal puis il y avait un groupe Rive-Sud.  
3 D'accord.

4 Q. [615] Non. Quand vous dites que monsieur Ducroix  
5 vous donne... vous donne un... bien, a obtenu un  
6 territoire de cette rencontre-là.

7 R. Oui. Oui.

8 Q. [616] Et lui, il a obtenu le territoire de Montréal  
9 et de la Rive-Sud de Montréal?

10 R. Oui.

11 Q. [617] Et quand vous dites...

12 R. Parce qu'on avait une usine quand même sur la Rive-  
13 Sud et une usine à Laval.

14 Q. [618] Qui est celle de Saint-Constant?

15 R. Oui.

16 Q. [619] Et vous dites, le territoire, c'était Saint-  
17 Jean-d'Iberville.

18 R. Parce que là le groupe, en fin de compte, ça s'est  
19 divisé en deux parties. Il y a eu un groupe qui  
20 s'est occupé de Montréal.

21 Q. [620] Qui était qui?

22 R. Il y a eu un groupe qui s'est occupé... c'était  
23 pratiquement les mêmes personnages, mais un autre  
24 groupe s'est occupé de la Rive-Sud au point de vue  
25 de la collusion de l'asphalte, de la Rive-Sud. Ça

1 fait qu'on avait deux tableaux, mais ça faisait  
2 tout un quand même, un seul tableau.

3 Q. [621] Mais, ce que je cherche à savoir, pour  
4 essayer de...

5 R. D'accord.

6 Q. [622] ... décortiquer le plus possible les rôles de  
7 chacun et ce qui vous a été demandé de faire par la  
8 suite, monsieur Ducroix, il vous revient puis il  
9 vous donne un volume d'asphalte pour Sintra.

10 R. Oui. Oui.

11 Q. [623] Puis, il vous donne un prix de base.

12 R. C'est exact.

13 Q. [624] Puis, il vous donne un territoire.

14 R. Oui.

15 Q. [625] Qui a été déterminé.

16 R. Bien, c'était... oui, c'était le territoire qu'on  
17 avait avant, là.

18 Q. [626] O.K. Et le territoire que vous aviez avant,  
19 qui a été, disons, accepté par cette entente...

20 R. Oui.

21 Q. [627] ... c'est Montréal et la Rive-Sud de  
22 Montréal.

23 R. C'est ça.

24 Q. [628] Saint-Jean-d'Iberville... j'essaie d'établir  
25 la section Rive-Sud de Montréal, c'est...

1 R. On va prendre hypothétiquement, mettons que Sintra  
2 a Rive-Sud et Montréal, Laval et Montréal, il avait  
3 été volé... voté cent cinquante mille (150 000)  
4 tonnes pour l'année comme telle. Ça fait qu'on  
5 devait... admettons que DJL avait trois cent mille  
6 (300 000) tonnes parce qu'il était... il opérait  
7 sur la Rive-Sud et il opérait à Montréal. Il avait  
8 plus de volume que moi. Ça veut dire qu'on se  
9 réunissait pour refaire, si on veut, les volumes de  
10 chacun. Vous comprenez le...

11 Q. [629] Là j'en étais à essayer de déterminer la  
12 portion Rive-Sud qui est le territoire de Sintra,  
13 Saint-Jean-d'Iberville.

14 (12:00:55)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [630] Vous avez dit tantôt, Monsieur Théberge, si  
17 vous me permettez, que ça comprenait Montréal et la  
18 Rive-Sud allant jusqu'à Saint-Jean.

19 R. Oui.

20 Q. [631] Bon. Est-ce que ça veut dire que tous les  
21 territoires entre Montréal, y compris Longueuil  
22 jusqu'à Saint-Jean, tous les territoires qui sont  
23 compris dans ça étaient inclus?

24 R. Exact.

25 Q. [632] Donc, ça veut dire que toutes les petites

1 municipalités avoisinantes appartenaient donc à

2 DJL, c'est ça?

3 Me CLAUDINE ROY :

4 À Sintra.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [633] Ou à Sintra.

7 R. Ou à Sintra.

8 Q. [634] Ou à Sintra.

9 R. Oui, c'est exact.

10 Q. [635] Bon. Alors, quelles étaient les villes qui  
11 étaient touchées par ça? Je pense que c'est ça le  
12 sens de la question de maître Roy.

13 R. Bien, si on prend le premier tableau, c'était toute  
14 la Ville de Montréal comme telle que les usines  
15 pouvaient desservir avec le prix de base. On en  
16 avait tous chacun le prix de base. Et on devait...  
17 on devait aussi faire un tableau sur la partie de  
18 Montréal pour donner à chacun, pour que chacun  
19 puisse avoir leur volume au bout de l'année comme  
20 telle. Parce que si quelqu'un montait trop trop  
21 vite puis l'autre n'avait rien à faire, bien, il  
22 n'était pas heureux. Ça fait qu'il fallait que tout  
23 le monde en ait un peu, aussi bien en sous-  
24 traitance, aussi bien qu'on vendait... qu'on  
25 vendait l'asphalte, le produit sur place, ça fait

1 que c'étaient les deux comme tels. Ça fait qu'on  
2 avait... on avait Montréal et on avait la Rive-Sud,  
3 mais le tableau comme tel était fait pour Montréal.  
4 Nous autres, on avait une usine à Saint-Constant et  
5 une usine à Laval qui faisaient partie de ce  
6 tableau-là comme tel. Ça fait qu'on avait... les  
7 gens qui faisaient partie du tableau de Montréal,  
8 c'étaient les gens comme DJL, Sintra, BauVal,  
9 Simard et Beaudry et Beaver.

10 Me CLAUDINE ROY :

11 Q. [636] Quand vous parlez du tableau de Montréal,  
12 c'était le...

13 R. C'est que les présidents s'étaient entendus sur un  
14 tableau de Montréal de quantités à produire, les  
15 quantités qui pouvaient être produites et qui  
16 pouvaient être exécutées. Ça fait qu'on avait... il  
17 y avait un tableau de fait pour chacune des usines  
18 « voici, Sintra, t'as le droit à cent cinquante  
19 mille (150 000) tonnes; DJL, trois cent mille  
20 (300 000) tonnes », d'autres parties ont droit à  
21 d'autres tonnes.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [637] O.K. Donc...

24 R. Ça fait qu'on suivait ces tableaux-là pratiquement  
25 à toutes les semaines pour qu'on puisse tout le

1 monde avoir un peu d'ouvrage.

2 Q. [638] Donc, si je comprends bien, une fois, par  
3 exemple, que Beaver avait produit la quantité qui  
4 lui était permise, on passait à un autre  
5 entrepreneur.

6 R. Bien, s'il prenait trop d'avance, on donnait à  
7 l'autre un peu une chance qu'il monte lui aussi  
8 dans l'échelle.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. [639] Donc, vous échangez l'information sur la  
11 quantité produite dans chacune des usines...

12 R. Toujours.

13 Q. [640] ... puis ceci, c'est cumulé dans un tableau.

14 R. Oui. Exact.

15 Q. [641] Et là, chacun surveille l'autre pour voir  
16 s'il produit ce qu'il doit produire en fonction de  
17 l'entente.

18 R. Oui, parce qu'on... On peut dire que chacun se  
19 surveillait, mais c'était plus ou moins... plus ou  
20 moins vrai, là, mais, en tout cas. Ça ressemblait à  
21 la vérité un petit peu.

22 Q. [642] Mais vous cumuliez les productions qui  
23 étaient faites dans des usines appartenant à des  
24 entreprises différentes. Pour suivre votre entente.

25 R. Oui oui, c'est ça. Mais chacun devait transmettre,

1 à la réunion, leurs quantités qu'ils avaient déjà  
2 de produites à l'usine, versus les clients qui  
3 venaient, et aussi on remettait... Si on avait pris  
4 trop d'avance parce que trop de monde était venu à  
5 notre usine puis l'autre n'en avait pas, bien, on  
6 ne pouvait pas déplacer des clients comme ça. Mais,  
7 s'il y avait des projets en appel d'offres comme  
8 tels, les projets en appel d'offres étaient, ou en  
9 sous-traitance, étaient déplacés vers l'usine qui  
10 produisait moins. Pour qu'elle puisse monter un  
11 petit peu.

12 Q. [643] C'est ça. Donc, là, ça, vous allez en  
13 appel... en prix de... un prix plus élevé, pour  
14 être certain que ce soit l'usine à côté, qui est en  
15 attente de production, qui l'ait. C'est ça?

16 R. C'est exact.

17 (12:04:31)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [644] Puis, quand vous parlez des prix qui étaient  
20 fixés, je comprends que ces prix-là étaient fixés  
21 pour les entrepreneurs qui faisaient partie de la  
22 collusion?

23 R. Non. Pour le...

24 Q. [645] Non?

25 R. Non non. Ils étaient fixés pour les gens qui

1           produisaient l'asphalte.

2           Q. [646] O.K.

3           R. Parce qu'après, après que tu l'as produit,  
4           l'asphalte, c'est un prix de base produit pour un  
5           tel mélange, et après ça il y avait... Il y avait,  
6           soit que le client vienne le chercher, ou soit que  
7           l'entrepreneur, qui était nous ou un autre, voici  
8           le prix de base avec qu'est-ce qu'on part, plus la  
9           pose, plus le transport, qui s'ajoutaient au prix  
10          de base.

11          Q. [647] Et ce prix-là était fixé pour tout le monde?

12          R. Le prix de base, oui. Le transport était différent,  
13          selon la soumission.

14          Q. [648] O.K.

15          R. Selon où était l'usine d'asphalte.

16          Q. [649] O.K.

17          R. Ça c'était le système sur Montréal. La Rive-Sud,  
18          c'était la même chose, mais il n'y avait pas de  
19          volumes, comme tels, qui étaient compilés comme  
20          Montréal. Mais on s'est... Dans l'asphalte comme  
21          tel, aussi bien pour les villes, on ne parle pas...  
22          Pour les villes, qu'est-ce qui... ou le MTQ, on  
23          s'échangeait les projets d'asphalte.

24          Me CLAUDINE ROY :

25          Q. [650] O.K. On va revenir, mais pour la, suite à la



1 question de...

2 R. D'accord.

3 Q. [651] ... de madame la Présidente, vous avez parlé  
4 de Longueuil à Saint-Jean-d'Iberville, mais si on  
5 suit le fleuve, ça se rendait jusqu'à Valleyfield,  
6 le territoire de la Rive-Sud? Ce que vous appelez,  
7 vous, dans votre tête, la Rive-Sud?

8 R. Oui, c'est... C'est Valleyfield, pour moi, jusqu'à  
9 Boucherville.

10 Q. [652] O.K. Puis ça descend jusqu'à Saint-Jean...

11 R. Saint-Jean-d'Iberville.

12 Q. [653] D'accord. Donc, la rencontre des présidents  
13 avait fixé des prix, un volume, un territoire; vous  
14 dites que votre président vous transmet  
15 l'information?

16 R. Oui.

17 Q. [654] Et c'est ce que vous avez appelé la rencontre  
18 du deuxième niveau. On l'a un peu...

19 R. C'est exact, oui.

20 Q. [655] On l'a un peu abordée. Mais j'aimerais voir,  
21 au niveau de la structure, comment ça s'est  
22 déroulé, cette rencontre-là, une fois que votre  
23 président vous fait un résumé ou un compte rendu de  
24 la rencontre, comment ça s'organise entre les gens  
25 du deuxième niveau? Dans le fond c'était les

1 directeurs de chacune des...

2 R. Oui, c'est ça. On a une rencontre qui est fixée par  
3 je ne sais pas lequel, la première rencontre, là.  
4 On a une rencontre, puis on... D'abord, chacun  
5 savait combien les présidents, qu'est-ce que les  
6 présidents s'étaient entendus, et on a la  
7 rencontre. Et on commence à développer alentour de  
8 la rencontre pour voir, chacun devait apporter  
9 qu'est-ce qu'il avait déjà de produit à son usine,  
10 à chacune de ses usines, pour faire la compilation.  
11 Et aussi, il apportait avec lui les demandes de  
12 prix. Parce qu'il y a beaucoup de sous-traitants  
13 comme tels, à Montréal, qui demandent des prix,  
14 parce que pour faire de l'asphalte au-dessus des  
15 égouts aqueducs, ou comme pour paver un Costco ou  
16 un Walmart. Il y a beaucoup d'appels d'offres de  
17 sous-traitance comme telle. Ce n'est pas juste des  
18 gens qui font juste des cours d'asphalte, là. Il y  
19 avait des projets assez d'importance, comme tels.

20 Ça fait que là, entre nous on s'échange les  
21 projets comme tels mais, je veux dire, tous ceux  
22 qui ont beaucoup de tonnage à faire, ils sont  
23 toujours demandeurs plus que ceux qui en ont moins.  
24 Ça dure... Moi j'ai participé à ça jusqu'au quinze  
25 (15) de juin.

1 Q. [656] Puis...

2 R. C'était très compliqué et très fastidieux, essayer  
3 de démêler ça et de satisfaire chacun des  
4 producteurs d'asphalte.

5 Q. [657] Mais, dans les faits, ça se déroulait  
6 comment? Les gens arrivaient avec les projets qui  
7 les intéressaient, les...

8 R. Les projets qui les intéressaient, puis les projets  
9 qui les intéressaient, moi aussi, pouvaient  
10 m'intéresser, ça fait que, vu que sa colonne était  
11 plus haute ou plus basse que moi, bien, c'est lui  
12 qui devait être preneur. Ça fait que moi, si je  
13 connaissais le client, je devais lui soumettre un  
14 prix plus haut, parce que lui, sa colonne, sa  
15 colonne de produits d'asphalte était plus basse que  
16 la mienne.

17 Q. [658] Qu'est-ce que vous voulez dire par « si je  
18 connaissais le client? »

19 R. Bien, ça pouvait... Un client que tu connais, ou un  
20 sous-traitant que tu connais bien, qui te demande  
21 un prix, bien, tu dis à l'autre, à la table comme  
22 telle, le gars il dit : « Wo! celle-là est à moi  
23 parce que c'est moi qui dois l'avoir parce qu'il y  
24 a trois ou quatre ou cinq mille (3000-4000-5000)  
25 tonnes sur ce projet-là puis moi je suis beaucoup

1 plus en bas que toi, ça fait qu'il faut que vous me  
2 donniez une chance que je puisse avoir ce projet-  
3 là. »

4 Q. [659] Donc, à ce moment-là, à la demande du sous-  
5 traitant vous allez lui soumettre un prix plus  
6 élevé?

7 R. On doit lui soumettre un prix, mais on va lui  
8 soumettre un prix plus élevé que le gagnant.

9 Q. [660] D'accord. Le gagnant a été déterminé dans ces  
10 rencontres fastidieuses?

11 R. Dans cette rencontre-là, oui.

12 Q. [661] Et...

13 R. Mais par contre, si on n'a pas eu de demande, ça  
14 peut arriver qu'une entreprise elle a eu une  
15 demande puis moi je n'en ai pas eu aussi. Ça fait  
16 que là je n'ai rien à faire; si je n'ai pas eu de  
17 demande, je n'ai pas eu de demande.

18 Q. [662] Vous voulez dire quoi?

19 R. Bien, ça peut arriver qu'un sous-traitant demande  
20 juste un prix à Sintra. Il n'en demande pas aux  
21 autres. Ça fait qu'on n'est pas obligé, je ne suis  
22 pas obligé de donner le prix à un autre, un autre  
23 concurrent, vous comprenez?

24 Q. [663] Ça veut dire que celui-là vous n'amènerez pas  
25 l'information à la table puis vous allez...

1 R. À la table, je vais le dire, oui, à la table je  
2 vais le dire parce qu'il faut le dire, parce que ça  
3 peut arriver que deux, trois jours, même à la fin  
4 de la réunion le même sous-traitant appelle,  
5 appelle DJL ou un autre pour lui demander un prix  
6 pour le même projet. Ça fait que ça je lui dis :  
7 « Écoute, voici le prix que je lui ai remis, je lui  
8 ai déjà remis mon prix. »

9 Q. [664] Ce que je comprends de ce que vous dites,  
10 c'est que vous ne communiquerez pas avec les autres  
11 pour savoir leur prix si...

12 R. Bien, il était préférable de le dire quand même  
13 parce que si je ne le dis pas, puis le sous-  
14 traitant comme tel communique avec cette  
15 entreprise-là qui produit de l'asphalte, qui est  
16 comme moi, ça peut arriver que tu ne me l'as pas  
17 dit, ça fait que de même moi j'ai fait un prix puis  
18 c'est moi qui ai eu la job.

19 (12:10:25)

20 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

21 Q. [665] Est-ce que c'est déjà arrivé que des gens  
22 sont allés vous voir pour que vous ayez un prix et  
23 qu'ils n'allaient voir que vous et vous étiez en  
24 avance sur votre production et vous avez dit au  
25 client : « Ah, va donc, va donc voir un tel à la

1 place »?

2 R. Non.

3 Q. [666] Ce n'est jamais arrivé. Vous l'avez fait dans  
4 ce temps-là, vous l'avez pris?

5 R. J'ai pris la job, mais des fois on... mais comme on  
6 n'avait pas d'usine sur l'île de Montréal, on était  
7 toujours en retard, nous.

8 Q. [667] Ah, vous étiez toujours en retard?

9 R. Oui.

10 Q. [668] Vous avez dit sur la Rive-Sud qu'il n'y avait  
11 pas de tableau cumulatif de la production?

12 R. Non.

13 Q. [669] Et comment vous avez réussi à quand même  
14 respecter l'entente si vous ne saviez pas lequel  
15 est en avance par rapport à l'autre?

16 R. Sur Montréal, on réussissait tant bien que mal...

17 Q. [670] Oui?

18 R. ... ce n'était vraiment pas facile parce qu'il y  
19 avait beaucoup de sous-traitants, il y avait  
20 beaucoup d'asphalte qui était pris sur le plan par  
21 tout le monde, puis je pense que chacun essayait de  
22 tirer un peu de son bord en tant que producteur.  
23 C'était très complexe puis il y en avait beaucoup.  
24 Ce n'est pas parce qu'un gars t'a demandé un prix  
25 aujourd'hui que le lendemain matin il t'envoie la

1 commande pour faire le projet, vous comprenez?

2 Q. [671] Oui?

3 R. Ça veut dire que tu ne peux pas arriver puis dire :  
4 « Écoute, ce projet-là que le client m'a demandé  
5 qu'il y avait trois mille (3000) tonnes dedans, je  
6 ne peux pas le mettre immédiatement dans ma  
7 colonne, je peux le mettre dans ma colonne, mais ça  
8 ne veut pas dire que j'ai eu le projet. »

9 Q. [672] Hum, hum?

10 R. Ça peut arriver que le sous-traitant ait changé  
11 d'entrepreneur entre-temps. C'était très compliqué  
12 à suivre comme tel, ça prenait beaucoup de  
13 franchise de chacun des entrepreneurs. Ça  
14 c'était...

15 Q. [673] Ça c'est sur Montréal?

16 R. Montréal.

17 Q. [674] Et sur la Rive-Sud comment vous avez réussi à  
18 vous surveiller et à respecter votre entente?

19 R. Bien, la Rive-Sud, vu qu'on avait, on avait... moi  
20 j'étais sur la Rive-Sud avec DJL, il y avait une  
21 demande de chacun de notre président de bien  
22 vouloir que ça fonctionne. Ça fait que quand tu as  
23 une demande de ton président que ça fonctionne, il  
24 faut que tu mettes en oeuvre pour que ça  
25 fonctionne.

1 Q. [675] Puis qu'est-ce que vous avez fait pour que ça  
2 fonctionne?

3 R. Qu'est-ce qu'on a fait?

4 Q. [676] Oui? Qu'est-ce que vous avez fait?

5 R. On s'est réuni les gens de Saint-Jean-d'Iberville,  
6 moi, et les gens de DJL, c'était en quatre-vingt-  
7 quinze (95), c'était ça qu'on était.

8 Q. [677] DJL, vous?

9 R. Et après ça est venu s'ajouter Pavages Chenail  
10 entre quatre-vingt-quinze (95) et deux mille  
11 (2000). Ça fait qu'on était rendu cinq producteurs  
12 et cinq entrepreneurs. On était producteur et  
13 entrepreneur.

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Q. [678] Saint-Jean-d'Iberville, c'est qui les  
16 producteurs, vous les avez nommés tantôt?

17 R. C'était Carrière Bernier, Claude Ouimet qui était  
18 le président de l'entreprise et Baillargeon, c'est  
19 Pierre Baillargeon qui était le président de  
20 l'entreprise.

21 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

22 Q. [679] Donc, là vous avez Pavages Chenail, DJL,  
23 Sintra, Carrière Bernier et puis Baillargeon?

24 R. Baillargeon.

25 Q. [680] C'est les cinq qui étaient sur la Rive-Sud?



1 R. Oui, c'était sur la Rive-Sud.

2 Q. [681] Bon. Et là, comment vous faites pour que  
3 vos...

4 R. On se réunit puis on se répartit les projets.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [682] Ça, ça touche autant les projets privés que  
7 les projets publics?

8 R. Tous les projets.

9 Q. [683] Tous les projets. O.K.

10 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

11 Q. [684] Dont ceux du ministère des Transports du  
12 Québec?

13 R. Incluant, oui.

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Q. [685] Si on revient à la rencontre des gens du  
16 deuxième niveau, je comprends que, donc, compte  
17 tenu du volume qu'on doit respecter, du tableau  
18 dont on fait le suivi, il y a un gagnant qui est  
19 déterminé dans cette rencontre, de dire que ça va  
20 être...

21 R. Là, vous me parlez de Montréal?

22 Q. [686] Oui, de la rencontre du deuxième niveau.

23 R. Deuxième niveau, oui, oui.

24 Q. [687] D'accord? La rencontre du deuxième niveau,  
25 nous parlons de Montréal. Là, il y a quelqu'un qui

1 est identifié comme le gagnant, pour respecter le  
2 tableau avec le volume d'asphalte. D'accord?

3 R. Oui.

4 Q. [688] Donc, lui, il va... est-ce que c'est ce  
5 gagnant-là qui va vous indiquer le prix que vous  
6 allez devoir rentrer dans les soumissions?

7 R. Bien, si c'est un... bien là on parle des sous-  
8 traitants? Vous parlez de quoi?

9 Q. [689] De ce qui se discute dans la rencontre du  
10 deuxième niveau puis j'ai plusieurs sujets qui  
11 sont...

12 R. Bien, deuxième niveau...

13 Q. [690] ... abordés.

14 R. Tout le monde veut bien avoir de l'asphalte parce  
15 que chacun a une colonne à rencontrer. Il y a un  
16 objectif à rencontrer, tout le monde veut bien  
17 travailler comme tel. Mais il faut à l'occasion  
18 dire « Écoute, celui-là c'était mon client à moi  
19 que j'avais, avant qu'on se rencontre ici, il a  
20 toujours pris l'asphalte chez moi, c'est mon client  
21 à moi et, écoute, j'apprécierais que tu lui donnes  
22 un prix plus haut que le prix que je vais te  
23 donner. »

24 Q. [691] Bon. S'il consent, c'est réglé.

25 R. C'est réglé.

1 Q. [692] S'il ne consent pas?

2 R. Bien, si tu veux qu'un système qui a été mis en  
3 place fonctionne, il faut que tout le monde un peu  
4 veuille bien que ça fonctionne.

5 Q. [693] Quand vous parlez d'un système mis en place  
6 c'est un système où...

7 R. Un système qui a été élaboré par des penseurs, des  
8 présidents, bien, il faut respecter ça.

9 Q. [694] Et le système c'était qu'il y avait de la  
10 collusion, on s'entendait puis on ne se nuisait pas  
11 puis on collaborait les uns avec les autres.

12 R. Ça, c'est en l'an deux mille (2000).

13 Q. [695] Bien...

14 R. Ça a été la première fois qu'un système comme ça a  
15 été mis en place, c'est en l'an deux mille (2000).

16 Q. [696] Bien, un système mis en place aussi  
17 structuré, c'est ce que vous voulez dire?

18 R. Bien, structuré, oui, si on veut. Il était  
19 structuré, oui.

20 Q. [697] O.K. Alors à ce moment-là...

21 R. Ce n'était pas une grande structure mais c'était  
22 une structure.

23 Q. [698] Mais ce que vous voulez nous dire c'est que  
24 vous compreniez qu'il fallait collaborer à ça parce  
25 que l'ordre venait des présidents.

1 R. C'est exact.

2 Q. [699] De votre président mais des autres  
3 présidents.

4 R. C'est exact.

5 Q. [700] Alors donc, vos vis-à-vis, après discussions,  
6 on comprend que si on veut respecter ce que nos  
7 présidents nous ont demandé, il faut mettre de  
8 l'eau dans notre vin ça fait qu'il y a des  
9 concessions qui vont se faire.

10 R. Exact.

11 Q. [701] D'accord. Donc, les concessions... et ma  
12 question était : Est-ce que c'est lui qui va vous  
13 indiquer le prix que vous devez rentrer si c'est  
14 une soumission de complaisance ou vous savez son  
15 prix? Comment ça fonctionne?

16 R. Bien, soit qu'à la réunion il a déjà préparé son  
17 prix pour moi parce qu'il sait que je suis invité  
18 sur le même projet ou, sinon, il m'appelle pour me  
19 donner son prix. Parce qu'à l'occasion ce n'était  
20 pas strictement un prix. Il fallait quand même que  
21 tu décortiques ton prix, qu'est-ce que tu faisais.  
22 C'est bien beau dire « Je te donne un prix de  
23 quatre-vingts dollars (80 \$) la tonne, mais qu'est-  
24 ce que je fais? Je fais-tu l'excavation? Je pose-tu  
25 de la pierre? Je fais-tu le "fine grid"? Qu'est-ce

1 que je fais? » Il fallait aussi entourer ce prix-là  
2 de qu'est-ce qu'on faisait. C'est bien beau lancer  
3 un prix mais il fallait vraiment enrober le prix.

4 Q. [702] Enrober. Quand vous dites...

5 R. De qu'est-ce qu'on ferait pour ce prix-là qu'on lui  
6 donnait.

7 Q. [703] Dans le fond, vous dites « enrober » mais  
8 c'est détailler le prix.

9 R. Détailler le prix.

10 Q. [704] D'accord. Toujours dans cette rencontre des  
11 présidents, vous nous avez parlé du territoire de  
12 Montréal, le territoire de la Rive-Sud.

13 R. Exact.

14 Q. [705] Est-ce que c'est à votre connaissance qu'il a  
15 été question de d'autres territoires dans cette  
16 rencontre des présidents?

17 R. Non, Madame.

18 Q. [706] O.K. Non, ce n'est pas à votre connaissance  
19 ou non...

20 R. Non, pas à ma connaissance.

21 Q. [707] O.K. Donc, ils ont pu en parler mais vous ne  
22 le savez pas.

23 R. Je ne le sais pas.

24 Q. [708] O.K. Vous venez de mentionner que c'était la  
25 première fois qu'il y avait, en deux mille (2000),

1 qu'il y avait de la collusion. Là, je vous ai dit  
2 de la collusion structurée comme ça.

3 R. Bien, de la collusion aussi grande, aussi grande  
4 que ça, oui.

5 Q. [709] O.K. Mais, parce qu'on va le décortiquer, on  
6 va revenir sur différents, sur certaines périodes,  
7 certains territoires, mais, de quatre-vingt-quinze  
8 (95) à deux mille (2000) il y en a eu de la  
9 collusion dans le monde de l'asphalte à Montréal ou  
10 sur la Rive-Sud?

11 R. Oui, Madame.

12 Q. [710] O.K. Alors pourquoi vous nous avez dit « Il  
13 n'y en avait pas », c'était la première fois qu'il  
14 y avait de la collusion comme ça en deux mille  
15 (2000).

16 R. Qu'elle était aussi grande.

17 Q. [711] O.K.

18 R. Aussi grande comme telle, aussi développée que ça,  
19 voulant développer aussi grand, aussi grand que ça.  
20 Il y en a toujours eu mais elle n'était pas aussi  
21 évidente que ça.

22 Q. [712] O.K.  
23 (12:17:53)

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. [713] Vous dites grande parce que ça couvre

1 beaucoup de territoire?

2 R. Bien, évidemment parce qu'on avait eu un mandat,  
3 chacun de nos présidents, de bien vouloir se  
4 conformer à la directive.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Q. [714] Quelle a été votre réaction quand monsieur  
7 Ducroix vous donne ces informations-là?

8 R. Bien, je lui dis que je ne suis pas d'accord parce  
9 que ça demande pratiquement, tu ne t'occupes plus  
10 de qu'est-ce que tu dois faire mais tu t'occupes  
11 juste de ça, ça devient pratiquement une job à  
12 plein temps de t'occuper de toute l'harmonisation à  
13 Montréal plus l'harmonisation de la Rive-Sud, ça  
14 fait beaucoup, beaucoup juste de travail, juste  
15 faire ça. Ça fait que je n'ai pas vraiment plus le  
16 temps de faire d'autre chose que ça. Ça fait que...  
17 puis j'étais en désaccord qu'on puisse aller aussi  
18 loin que dire... aussi loin, autant de réunions  
19 entre nous autres dans les hôtels ou ainsi de suite  
20 pour procéder à cette harmonisation-là entre nous  
21 autres. Je trouvais ça trop, trop gros. C'est moi  
22 qui pensais ça.

23 (12:18:58)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [715] Et quelle était la différence entre la

1 collusion avant deux mille (2000) et cette forme de  
2 collusion?

3 R. Il y en avait, Madame, mais elle était libre. Si un  
4 jour ou l'autre, ça ne te plaisait pas de laisser  
5 le producteur ou le producteur entrepreneur, peu  
6 importe qui, tu voulais avoir le travail, tu lui  
7 disais « Non » et c'était tout et tu pouvais  
8 soumissionner. Ça s'arrêtait là. Aussi bien MTQ que  
9 n'importe quelle ville sur la Rive-Sud ou  
10 Montréal... ou Laval. On avait la libre concurrence  
11 quand on décidait que ça, c'était à nous, puis on y  
12 allait. Je ne dis pas que l'harmonie ne revenait  
13 pas, mais elle s'estompait un petit peu.

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Q. [716] Et « aussi loin », pourquoi vous utilisez le  
16 terme « aussi loin »? C'est parce que ça vient des  
17 présidents qui se sont rencontrés?

18 R. Oui, c'est ça. Quand je dis « aussi loin », ça  
19 vient de février ou mars deux mille (2000).

20 Q. [717] Non, c'est ça, mais vous dites... Madame la  
21 Présidente vous demande qu'est-ce qu'il y avait de  
22 différent puis vous avez mentionné « Bien, on  
23 n'était jamais allé aussi loin » et « aussi loin »,  
24 c'était parce que ce sont les présidents qui  
25 s'étaient rencontrés?



1 R. Oui, c'est parce qu'on avait eu... les présidents  
2 nous avaient fixé... c'était la façon de  
3 fonctionner en l'an deux mille (2000). C'est de  
4 cette façon-là qu'ils voulaient que l'on  
5 fonctionne. C'était une directive qu'on avait de  
6 fonctionner de cette façon-là. C'est ça qu'on a  
7 fonctionné, puis c'est qu'est-ce qui est arrivé.

8 Q. [718] O.K. Et alors, vous nous dites que votre  
9 réaction, c'est que vous n'étiez pas d'accord, est-  
10 ce que...

11 R. Non, je n'étais pas d'accord parce que là, on  
12 touchait beaucoup, beaucoup, beaucoup de monde puis  
13 c'était très ardu et très difficile. On n'était  
14 plus des gestionnaires, on était strictement juste  
15 des gens pour compiler des données plus ou moins  
16 vraies, vérifier si l'autre dit la vérité, si  
17 l'autre dit vrai ou quoi que ce soit. On n'était  
18 plus des gestionnaires de région ou de division,  
19 là.

20 Q. [719] Vous aviez un travail à temps plein de...

21 R. C'est un travail à temps plein, pratiquement,  
22 d'harmonisation.

23 Q. [720] Ou...

24 R. Pas juste moi, même les autres, aussi, qui  
25 travaillaient pour les autres présidents.

1 Q. [721] D'harmonisation...

2 R. C'est ça.

3 Q. [722] ... qui veut dire, dans votre langage, de  
4 collusion?

5 R. C'est en plein ça.

6 Q. [723] O.K. Est-ce que quand vous avez dit à  
7 monsieur Ducroix que vous n'étiez pas d'accord avec  
8 ça, comment il a réagi?

9 R. Il n'a pas eu de réaction au téléphone. Je l'avais  
10 réveillé...

11 Q. [724] Non, non.

12 R. ... à trois heures (3h00) du matin, là.

13 Q. [725] ... quand il vous revient en vous donnant les  
14 directives de... suite à sa rencontre des  
15 présidents puis vous dites: « Je ne suis pas à  
16 l'aise avec »...

17 R. Je lui dis toujours que je ne suis pas à l'aise.  
18 Mais si je ne fais pas la job, soit que je dis :  
19 « Je reste chez Sintra ou je m'en vais travailler  
20 ailleurs. » Parce que c'est moi qui étais là, c'est  
21 moi qui la faisais. Si je ne rencontrais pas ses  
22 objectifs à lui, il en aurait sûrement trouvé un  
23 autre pour rencontrer ses objectifs. C'était comme  
24 ça.

25 Q. [726] Ça fait que vous compreniez que vous n'aviez

1 pas le choix?

2 R. Moi, je n'avais pas le choix...

3 Q. [727] Pour garder votre emploi?

4 R. Pour garder mon emploi, c'était ça, la job. C'était  
5 la job de gestionnaire plus ça, qu'il fallait  
6 faire.

7 Q. [728] Mais si...

8 R. C'est un système qui avait été fait, même avant  
9 l'an deux mille (2000), c'est un système qui  
10 fonctionnait... ah, qui boitait à l'occasion, en  
11 l'an deux mille (2000), mais en l'an deux mille  
12 (2000), ça n'a pas été mieux bien, bien. Je ne sais  
13 pas qu'est-ce qui s'est produit. Après j'ai quitté  
14 Sintra en l'an deux mille (2000). Est-ce que le  
15 système a continué ou il s'est défait? Je ne le  
16 sais pas. Je ne me suis jamais informé.

17 Q. [729] Et vous en pensez quoi?

18 R. Au point de vue du MTQ, je dirais « Oui », au point  
19 de vue... certains projets, peut-être pas aussi...  
20 (12:22:39)

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. [730] Voulez-vous être plus clair? Au point de vue  
23 du MTQ, vous diriez « Oui », ça veut dire quoi, je  
24 dirais « Oui »?

25 R. Ça veut dire que les projets ont continué à être

1 harmonisé au MTQ. Le MTQ, ce n'est pas Montréal,  
2 c'est la Rive-Sud et la Rive-Nord, O.K., on  
3 reviendra sur la Rive-Nord. Je crois que ça a dû  
4 continuer sur la Rive-Sud et la Rive-Nord. Montréal  
5 a dû continuer, mais peut-être pas aussi approfondi  
6 qu'il nous avait été donné comme directives.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Q. [731] Pour quelle raison vous pensez ça?

9 R. Bien, c'est moi que je pense à ça, parce que  
10 c'était...

11 Q. [732] Pour quelle raison?

12 R. Bien, pour quelle raison? Par rapport à qu'est-ce  
13 qui m'était arrivé, ça a sûrement ébranlé un peu,  
14 ça a sûrement ébranlé certaines entreprises, là, et  
15 peut-être qu'aussi, il y a certaines entreprises  
16 qui pensaient peut-être que j'aurais appelé la  
17 police pour leur dire tout qu'est-ce que je vous  
18 dis aujourd'hui. Ça les inquiétait passablement et  
19 beaucoup, ça a peut-être ralenti un petit peu,  
20 peut-être pas terriblement longtemps, mais ça a dû  
21 ralentir un peu.

22 Q. [733] Pourquoi vous dites que ça que... Sur quoi  
23 vous vous basez pour dire que ça devait les  
24 inquiéter que vous parliez à la police?

25 R. Parce que j'en avais eu des échos, puis j'avais dit

1 aussi à mon président Daniel Ducroix que je n'irais  
2 pas voir... Il m'a posé plusieurs fois qu'est-ce  
3 que je ferais avec ça et je lui ai toujours dit que  
4 je n'irais pas à la police. Et même j'ai eu un  
5 entrepreneur qui... un entrepreneur... pas un  
6 entrepreneur, un producteur d'asphalte qui m'avait  
7 rencontré pour avoir une autre opinion si, moi,  
8 j'avais changé d'opinion, puis... non. J'ai  
9 toujours dit que je n'irais pas plus loin dans  
10 cette chose-là que ça.

11 (12:24:16)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [734] Alors, si je comprends bien, vous avez dit  
14 que vous avez quitté Sintra en deux mille (2000).

15 R. Le quinze (15) de juin deux mille (2000).

16 Q. [735] O.K. Et dès deux mille (2000) donc vous  
17 saviez que ce que vous faisiez était illégal.

18 R. Exact. Avant deux mille (2000) aussi.

19 Q. [736] O.K. Quels étaient les avantages de faire  
20 partie d'un tel système?

21 R. Bien, les avantages qu'on pourrait dire... les  
22 avantages, c'est qu'on avait sûrement un bon  
23 salaire comme... au poste qu'on occupait. On avait  
24 une belle auto et un compte de dépenses. Mais, si  
25 on ne l'aurait (sic) pas fait, Madame la

1           Présidente...

2           Q. [737] Mais, moi, je veux dire, pas les avantages  
3           personnels que vous pouviez...

4           R. Ça, c'était personnel.

5           Q. [738] ... en retirer.

6           R. On n'avait pas d'autres avantages.

7           Q. [739] Je parle les avantages des collusionnaires.

8           R. O.K. Les avantages des collusionnaires, ce n'est  
9           pas nous qui, à la fin de l'année, qui mettait  
10          l'argent dans nos poches. Le gouvernement ou les  
11          villes payaient par chèque directement, mais ça  
12          faisait que les résultats de l'entreprise, dans une  
13          telle région ou une telle autre région, les  
14          résultats étaient excellents. Il y a une différence  
15          entre... entre la libre concurrence et la  
16          collusion.

17          Q. [740] Quelle est-elle?

18          R. Elle était en pourcentage, Madame la Présidente.  
19          S'il n'y a pas de collusion, la libre concurrence,  
20          c'est peut-être entre quatre et huit pour cent  
21          (4 %-8 %) de...

22          Me CLAUDINE ROY :

23          Q. [741] Profits.

24          R. ... de profits bruts et si elle est vraiment en  
25          concurrence... en harmonisation, on parle de

1           trente, d'au moins trente pour cent (30 %) et plus.  
2           Au bout de l'année, ça fait une grande différence.

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Q. [742] Alors, on comprend que les prix étaient donc  
5           augmentés lorsque c'était en collusion parce que  
6           tout le monde s'entendait pour fixer un prix.

7           R. C'est exact.

8           Q. [743] Alors que quand c'était en libre concurrence,  
9           vous deviez compétitionner...

10          R. Chacun pour soi.

11          Q. [744] Exactement.

12          Me CLAUDINE ROY :

13          Q. [745] Et par conséquent, pour réussir à obtenir le  
14          contrat, vous diminuiez énormément votre marge de  
15          profit, ce qui explique le quatre à huit pour cent  
16          (4 %-8 %).

17          R. Oui. Puis à l'occasion, même si on soumissionnait  
18          très bas, on ne l'avait même pas, ça fait que...  
19          C'est parce qu'au bout de l'année, si tu en as...  
20          dans une région avec les états financiers, si tu en  
21          as une partie en collusion puis une partie en  
22          libre, tu vas arriver avec une moyenne qui va être  
23          très acceptable pour l'entreprise.

24          Q. [746] Si on revient au quinze (15) juin, vous  
25          avisez monsieur Ducroix.

1 R. Exact.

2 Q. [747] Vous lui dites que vous pensez qu'il va  
3 trop... qu'il est allé trop loin dans l'arrangement  
4 des contrats.

5 R. Oui.

6 Q. [748] Et que ce qui vous arrive, c'est un peu  
7 prévisible. Et est-ce que vous lui mentionnez que  
8 vous ne participerez pas aux activités de la  
9 journée chez Sintra?

10 R. Exact, oui.

11 Q. [749] D'accord. Et qu'est-ce qu'il y avait de prévu  
12 le quinze (15) juin?

13 R. Il y avait une réunion, il y avait une réunion des  
14 directeurs de région.

15 Q. [750] D'accord. Est-ce que vous lui parlez  
16 également du contrat ou de l'appel d'offres dont  
17 monsieur Borsellino vous avait parlé le quatorze  
18 (14)...

19 R. Non, non, je ne lui en parle pas.

20 Q. [751] O.K. Est-ce que lui vous en parle  
21 relativement...

22 R. Non, non, Madame.

23 Q. [752] ... dans les jours qui ont suivi relativement  
24 au projet de Ville Saint-Laurent, là, que la  
25 soumission serait ouverte à la fin juin et la



1 position que Sintra occupera?

2 R. Bien, je lui ai dit qu'on avait un projet qu'on  
3 regardait à Ville Saint-Laurent, qui est un projet  
4 de trois ou de quatre millions (3 M\$-4 M\$), mais je  
5 pense que je n'élabore pas plus sur le sujet comme  
6 tel avec lui.

7 Q. [753] Et lui, il vous dit que Sintra...

8 R. Je n'étais pas dans des dispositions pour  
9 commencer, après le quinze (15) de juin, d'élaborer  
10 les projets...

11 Q. [754] O.K.

12 R. ... qu'il voulait soumissionner lui-même ou  
13 d'autres régions. J'étais vraiment déconnecté de  
14 tout ça.

15 Q. [755] Mais, c'est exact de dire qu'il vous a dit  
16 que Sintra ne soumissionnerait pas sur ce projet de  
17 Saint-Laurent?

18 R. C'est exact qu'il m'a dit que Sintra ne  
19 soumissionnerait pas sur ce projet-là.

20 Q. [756] Et ça, il vous dit ça quand par rapport au  
21 quinze (15) juin?

22 R. Peut-être trois, quatre jours après.

23 Q. [757] Je constate l'heure, si vous voulez qu'on  
24 suspende.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Alors, bon appétit à tous.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Merci.

5 R. Merci.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bon après-midi.

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Bon après-midi.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Monsieur Gilles Théberge, vous êtes sous le même  
15 serment. D'accord.

16 R. Oui. Merci.

17 (14:04:38)

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Q. [758] Alors, Monsieur Théberge, ce matin on a  
20 terminé votre témoignage relativement toujours à  
21 l'événement du quinze (15) juin deux mille (2000)  
22 et finalement à la conversation que vous avez eue  
23 avec monsieur Ducroix, le président de Sintra à  
24 l'effet qu'il vous avisait que, dans les jours qui  
25 ont suivi le quinze (15) juin, qu'il ne

1 soumissionnerait pas pour le contrat de Ville  
2 Saint-Laurent.

3 Si on se reporte vraiment toujours aux  
4 conséquences de l'événement du quinze (15) juin,  
5 vous nous avez parlé des dommages qui avaient été  
6 occasionnés à votre résidence, évidemment à votre  
7 véhicule automobile, vos véhicules automobiles  
8 prêtés par la compagnie, au voisinage, qu'est-ce  
9 qui en a été de l'indemnisation de ces dommages?

10 R. Bien, ceux... les voisins de gauche ou les voisins  
11 de droite qui avaient des dommages ou les voisins  
12 d'en face, ils m'ont présenté leur évaluation et  
13 l'entreprise Sintra a payé les dommages de chacune  
14 de ces personnes-là.

15 Q. [759] Est-ce que dans le voisinage, ça a eu des  
16 répercussions, l'événement du quinze (15) juin que  
17 vous avez été appelé à vivre?

18 R. Oui. Oui. Le voisin... le voisin de gauche nous  
19 avait envoyé une lettre comme quoi on n'était pas  
20 des bons voisins, des voisins indésirables que,  
21 lui, il ne pensait pas d'avoir des voisins comme  
22 nous à côté de lui.

23 Q. [760] D'accord. Et est-ce qu'il expliquait dans sa  
24 lettre pourquoi il vous considérait des voisins  
25 indésirables?

1 R. Bien, il ne pensait pas d'avoir des voisins qui...  
2 qu'un jour ou l'autre il y aurait une bombe dans sa  
3 cour.

4 Q. [761] Est-ce que vous... Excusez-moi.

5 R. Allez-y.

6 Q. [762] Il ne pensait pas qu'il avait un voisin qui  
7 aurait une bombe dans sa cour.

8 R. Oui, un voisin comme moi qui était dans la  
9 construction, mais il ne savait pas dans qu'est-ce  
10 qu'on était. Il n'appréciait pas de m'avoir comme  
11 voisin. Ça fait que qu'est-ce qu'on a fait avec le  
12 temps, c'est qu'on a mis la maison en vente, puis  
13 on a déménagé.

14 Q. [763] Est-ce que ça a eu des... toujours vous  
15 rappeler, Monsieur Théberge...

16 R. Oui.

17 Q. [764] ... que c'est moi qui pose les questions...

18 R. Oui, oui.

19 Q. [765] ... mais toujours répondre en direction des  
20 commissaires.

21 R. Oui, oui.

22 Q. [766] Est-ce que ça a eu des conséquences au niveau  
23 de votre... de votre entourage là, votre femme, vos  
24 enfants, relativement à la poursuite là de votre  
25 lien d'emploi avec Sintra?

1 R. Bah! Ça a été une décision familiale qu'on a pris  
2 tous ensemble, puis c'était correct.

3 Q. [767] Et quelle était la décision.

4 R. Bien, de ne plus travailler pour Sintra.

5 Q. [768] O.K. Et de quelle façon vous avez avisé la  
6 compagnie de ça?

7 R. Bah! J'ai écrit une lettre de démission que j'ai  
8 remise au président à la mi-juillet comme quoi je  
9 terminais... je terminais de travailler pour  
10 Sintra.

11 Q. [769] D'accord. Vous avez écrit une lettre au  
12 président. Quel président?

13 R. Monsieur Daniel Ducroix.

14 Q. [770] D'accord. Et vous l'avez remise à monsieur  
15 Ducroix en juillet?

16 R. Oui, en juillet, je lui ai remis la... parce que je  
17 faisais partie de quelques... Parce que aussi  
18 j'étais... j'étais signataire pour la Commission de  
19 la construction sur le certificat de la Commission.  
20 Il fallait que je renonce comme signataire à la  
21 Commission. Il fallait que je renonce comme  
22 président de certaines petites compagnies qui  
23 appartenait aussi à Sintra en même temps. Et j'ai  
24 tout signé ces papiers-là en même temps, puis on a  
25 fait une entente.

1 Q. [771] Est-ce que ça a nécessité également que vous  
2 vous déplaciez toujours dans le cadre de votre fin  
3 d'emploi avec Sintra?

4 R. Bien, j'avais... j'avais connu un président chez  
5 Sintra qui s'appelait Michel Rouillet, qu'il était  
6 maintenant président de l'Amérique du Nord, qu'il  
7 était... son bureau, il était dans le New Jersey.  
8 Ça fait que je suis allé le rencontrer dans le New  
9 Jersey pour... en tant qu'ami et en tant qu'employé  
10 de Sintra comme tel. Puis je lui ai expliqué  
11 qu'est-ce qui s'était passé puis que... Il a  
12 regardé aussi s'il ne pouvait pas m'intégrer dans  
13 certaines activités... certaines activités dans  
14 l'Amérique du Nord, soit à Détroit ou à Plattsburgh  
15 ou d'autres endroits où il y avait des activités  
16 Sintra aux États-Unis. Puis à court terme, il  
17 n'avait rien trouvé qui pouvait... qui pouvait me  
18 satisfaire. Ça fait que je suis revenu à Montréal.  
19 Puis il avait appelé monsieur Daniel Ducroix puis  
20 il y avait eu une entente entre lui et Daniel  
21 Ducroix et moi comme quoi je mettais fin avec  
22 une... je mettais fin à mon emploi.

23 Q. [772] La rencontre avec Michel Rouillet, elle a lieu  
24 avant la remise de la lettre?

25 R. Avant la remise de la lettre à ses bureaux dans le

1 New Jersey.

2 Q. [773] D'accord. Et entre le quinze (15) juin et le  
3 quinze (15) juillet, vous situeriez cette  
4 rencontre-là à quel moment? Entre le quinze (15)  
5 juin, l'événement, et la mi-juillet, vous remettez  
6 la lettre à monsieur Ducroix. Ça a eu lieu combien  
7 de temps avant la remise de la lettre?

8 R. Ah, peut-être une semaine après, je lui ai remis la  
9 lettre, là. Je n'ai pas remis la lettre en même  
10 temps que Michel Roulet a appelé le nouveau  
11 président de Sintra, non. Après.

12 Q. [774] D'accord. Et...

13 R. À la fin juillet. Que j'ai remis la lettre.

14 Q. [775] À la fin juillet?

15 R. Oui, fin juillet.

16 Q. [776] Puis la rencontre avec monsieur Roulet a eu  
17 lieu quand?

18 R. Ah, à la mi-juillet, peut-être vers le dix (10) ou  
19 le quinze (15) de juillet.

20 Q. [777] D'accord. Et cette rencontre avec monsieur  
21 Roulet, comment se déroule-t-elle?

22 R. Bien, je lui explique qu'est-ce qu'il en était  
23 comme tel, mais, la réaction, elle a été... Bien,  
24 je la considère un peu négative, parce qu'il m'a  
25 dit que j'avais été... que j'étais un gars, dans le

1            marché, qui était reconnu pour être très dur envers  
2            les Italiens. Alors, là je lui démontre, en fin de  
3            compte, que ce n'est pas vrai, qu'est-ce qu'il dit,  
4            que je ne suis pas plus dur envers un Italien  
5            qu'envers un Québécois ou un Portugais, mais... En  
6            tout cas. Il reste sur ses positions, puis moi je  
7            reste sur mes positions. Puis on se quitte. Je  
8            reprends l'avion et je reviens à Montréal.

9            Q. [778] Quand il vous dit ça, que vous êtes trop dur  
10           avec les Italiens, qu'est-ce que...

11           R. On n'a pas... On n'a pas...

12           Q. [779] Qu'est-ce que vous comprenez? Qu'est-ce  
13           que...

14           R. On n'a pas exploré plus le sujet.

15           Q. [780] Vous, qu'est-ce que vous comprenez quand il  
16           vous dit ça? Il fait référence à quoi?

17           R. Bien, je pense que les Italiens, c'est un peuple  
18           différent des Québécois. Ce sont... Nous autres,  
19           les Québécois, ce sont des... on est des gens que,  
20           lorsque ça devient compliqué, on n'est pas des...  
21           On ne harcèle pas quelqu'un jusqu'à la limite. De  
22           dire, harceler nuit et jour pour avoir un O.K. ou  
23           un oui dans une situation. On est des gens que, à  
24           force d'être harcelés, on lâche.

25           Le système... Les Italiens, eux autres,



1           sont différents. Ils vont harceler tant et aussi,  
2           la dernière minute, aussi longtemps, tant que tu  
3           n'auras pas dit oui. Ça fait qu'on est des gens  
4           différents.

5           Q. [781] Et c'est ce que vous comprenez que Michel  
6           Roulet veut vous dire quand il vous dit que vous  
7           avez été trop dur avec les Italiens, c'est-à-dire  
8           que les Italiens sont tenaces, puis que nous on est  
9           moins combatif, si je résume ce que vous venez de  
10          dire?

11          R. On est combatif, mais on est porté plus à lâcher  
12          plus rapidement que les Italiens.

13          Q. [782] Mais c'est sur ce sujet-là que monsieur  
14          Roulet veut vous amener? Sur une question de  
15          personnalité, quand il vous dit...

16          R. Je pense que oui.

17          Q. [783] Et pourquoi il vous parle des Italiens?

18          R. Je ne peux pas vous répondre. Je ne le sais pas.

19          Q. [784] Mais qu'est-ce que vous comprenez? Pourquoi  
20          ça arrive dans le sujet? Vous allez le voir, c'est  
21          exact que vous lui dites que vous voulez  
22          démissionner?

23          R. Pas... parce que je pense qu'il pensait... il  
24          pensait, comme tout le monde ont pensé, ça peut  
25          être des Italiens ou les Québé... ou un Québécois,

1 ou un Italien qui a mis la bombe chez moi. Mais je  
2 ne peux pas vous dire si c'est un Québécois ou un  
3 Italien, je ne le savais pas. Est-ce que lui il a  
4 pensé que c'était un Italien? Peut-être que la  
5 nouvelle a sorti que c'était un Italien qui avait  
6 mis la bombe. Peut-être à partir de ça. On n'a pas  
7 exploré longtemps le sujet.

8 Q. [785] Mais vous dites que pour vous, ça a été un  
9 petit point négatif. C'est comme s'il vous faisait  
10 un reproche en regard...

11 R. Oui, c'est un reproche. Que normalement...  
12 Normalement, que ça soit un Italien ou quoi, il  
13 faut savoir quand s'arrêter, il faut savoir quand  
14 lâcher. Puis, c'est ça. Il faut savoir lâcher.

15 Q. [786] Et quand...

16 R. Il faut savoir dire oui.

17 Q. [787] D'accord. Donc, ce que vous comprenez qu'il  
18 vous disait, c'est que, « Tu as été un peu trop dur  
19 avec les Italiens », c'est que vous avez,  
20 justement, fait le contraire de ce que vous venez  
21 de décrire, c'est que vous leur avez tenu tête.

22 C'est ça?

23 R. C'est exact.

24 Q. [788] O.K. Et quand il parle d'Italiens, ou quand  
25 on parle d'Italiens dans le contexte où vous êtes,

1 dans le monde de l'asphalte, chez Sintra, vous  
2 venez de vivre un événement important, vous  
3 souhaitez démissionner, puis il vous parle des  
4 Italiens. Quel lien vous faites avec votre travail  
5 puis la bombe?

6 R. Bien, quand... En quatre-vingt-quinze (95) ou  
7 quatre-vingt-seize (96), on rentre à Laval. Comme  
8 tel, on a un marché... On a un marché d'asphalte,  
9 là, comme tel, mais vu qu'on est une entreprise  
10 internationale, on a quand même les moyens, si on  
11 veut, de soumissionner autre chose que de  
12 l'asphalte, à partir de Laval. Ça fait qu'on  
13 avait... On avait regardé pour soumissionner des  
14 égouts aqueducs à Montréal. Puis on s'est aperçu,  
15 avec le temps, que c'était un domaine qui était  
16 assez fermé, que je pense qu'il y avait assez de  
17 joueurs, ils n'avaient pas besoin de nous autres.

18 Q. [789] Quand vous dites un marché assez fermé,  
19 d'abord, ce marché-là était occupé par qui?

20 R. Là je ne comprends pas.

21 Q. [790] Vous dites qu'il y avait, dans les égouts  
22 aqueducs, il y avait... C'est un marché qui était  
23 assez fermé.

24 R. Oui.

25 Q. [791] Il était occupé par qui, majoritairement, ce

1 marché d'égouts aqueducs?

2 R. Bien, je pense, en tout cas, même... Si on se  
3 reporte à l'an deux mille (2000), je pense que ceux  
4 qui faisaient des égouts à Montréal, je n'ai pas vu  
5 beaucoup d'entreprises québécoises travailler à  
6 Montréal en égouts aqueducs, sauf des entreprises  
7 italiennes.

8 Q. [792] Et quand vous dites le marché était assez  
9 fermé, c'était...

10 R. Il était fermé... Il était fermé entre eux autres.  
11 Il n'était pas ouvert aux Québécois. On ne pouvait  
12 pas soumissionner.

13 Q. [793] Et...

14 R. Ils ne voulaient pas qu'on soumissionne. Si tu  
15 relevais un document, tu allais chercher un  
16 document d'appel d'offres comme tel, tu n'étais pas  
17 sorti de la porte de la Ville de Montréal que le  
18 téléphone avait déjà commencé à sonner, ça fait  
19 que... On peut appeler ça un marché fermé.

20 Q. [794] D'accord. Et quand vous dites ils ne  
21 voulaient pas, de quelle façon ça se matérialisait,  
22 ça, ils ne voulaient pas?

23 R. Ils ne voulaient pas... Par le téléphone que je  
24 recevais, comme quoi le projet avait déjà été  
25 attribué à quelqu'un, puis je n'avais pas d'affaire

1           là.

2           (14:16:06)

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Q. [795] Qui vous appelait?

5           R. Qu'il n'y en avait pas pour moi.

6           Q. [796] Qui vous appelait?

7           R. Bien, il y a eu... Il y a eu... Bien, celui qui  
8           m'appelait, c'est celui, normalement, qui était  
9           preneur du projet comme tel. Mais je n'ai pas  
10          retiré beaucoup beaucoup de projets à Montréal,  
11          parce que c'est arrivé... On n'a pas... On a  
12          commencé à regarder les égouts aqueducs en quatre-  
13          vingt-dix-neuf (99) à Montréal, quatre-vingt-dix-  
14          huit (98), quatre-vingt-dix-neuf (99). Il y a eu  
15          monsieur Miliato (sic) qui m'a déjà appelé pour  
16          qu'on ne soit pas là.

17          Q. [797] Monsieur Miliato comme vous le mentionnez  
18          était dans quel domaine?

19          R. Il était dans les trottoirs.

20          Q. [798] O.K.

21          R. C'était notre, lorsqu'on travaillait à Montréal en  
22          planage et resurfaçage c'était la personne, lui et  
23          une autre entreprise en trottoirs, c'est ces  
24          personnes-là qui faisaient nos trottoirs à  
25          Montréal, soit BP Asphalte et Mivela Construction.

1           Ils me connaissaient, ils me connaissaient, je les  
2           avais rencontrés trois ou quatre fois, ils me  
3           connaissaient.

4           Q. [799] Et son nom à ce monsieur-là de Mivela  
5           Construction c'est?

6           R. Miliato.

7           Q. [800] Milioto?

8           R. Oui, c'est ça, oui.

9           Q. [801] O.K. Vous l'avez vu passer à la Commission?

10          R. Oui, je l'ai vu, oui.

11          Q. [802] O.K. C'est ça, c'est de ce monsieur-là qu'on  
12          parle?

13          R. Oui, c'est ça.

14          Q. [803] O.K. Alors, lorsque vous dites je vais  
15          rechercher des appels d'offres et je ne suis pas  
16          encore selon l'image que vous dites, pas encore  
17          sorti de la Ville de Montréal que je reçois un  
18          téléphone, vous nous dites monsieur Milioto, est-ce  
19          qu'il y a d'autres personnes qui vous ont  
20          téléphoné?

21          R. Bien ceux qui me connaissaient ils m'appelaient  
22          directement, là. Si c'était pour, je ne sais pas  
23          qui faisait des égouts, là, je ne me souviens pas  
24          tout à fait, mais ceux qui me connaissaient ils  
25          m'appelaient directement, mais ceux qui ne me

1           connaissaient pas ils pouvaient se servir d'une  
2           personne qui me connaissait.

3           Q. [804] O.K. Bon, donnez-nous, donnez-nous une  
4           illustration de quelqu'un qui vous connaissait,  
5           comment ça se passait?

6           R. Bien, premièrement j'allais chercher... le  
7           commissionnaire allait chercher l'appel d'offres et  
8           après ça, disons qu'un projet était promis à  
9           Construction Louisbourg, un exemple. Si ce projet-  
10          là lui était promis, c'est un exemple que je donne,  
11          si ce projet-là lui était promis, il y avait  
12          quelqu'un de chez Louisbourg qui m'appelait pour me  
13          dire : « Écoute, ce projet-là en égout aqueduc  
14          c'est à nous ».

15          (14:18:30)

16          LA PRÉSIDENTE :

17          Q. [805] Quand vous dite c'est un exemple, je présume  
18          que c'est un exemple vécu?

19          R. Non, parce que j'ai de la misère à me rappeler  
20          comme tel, ce n'était pas lui qui m'avait appelé,  
21          c'est un exemple que je donne parce que j'ai de la  
22          misère à me rappeler quels sont les Italiens,  
23          l'Italien ou les deux Italiens qui m'ont appelé sur  
24          ces projets-là. Les noms ne me viennent pas pour  
25          vous les donner.

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. [806] Vous avez, parce qu'on est sorti un peu du  
3 cadre, vous disiez que dans le cadre de la  
4 rencontre que monsieur Roulet vous a dit : « Vous  
5 êtes allé un peu, tu es trop dur avec les  
6 Italiens », vous êtes venu à nous parler du marché  
7 qui était dans les égouts aqueducs et que c'était  
8 les Italiens. Des compagnies, peut-être ça ça va  
9 vous aider à vous rappeler les noms, les compagnies  
10 qui soumissionnaient dans les égouts aqueducs à  
11 Montréal?

12 R. Bien je pense qu'il y avait...

13 Q. [807] Vous pensez?

14 R. Bien je pense, je pense, je suis sûr il y avait  
15 Garnier qui en faisait, Construction Garnier, il y  
16 avait Louisbourg, il y avait CSF je pense. Ah, il y  
17 en avait d'autres aussi, mais, là, je ne me  
18 souviens pas des noms.

19 Q. [808] CSF qui est la personne associée à CSF?

20 R. Je ne sais pas, Madame.

21 Q. [809] Louisbourg?

22 R. Louisbourg, la personne associée à Louisbourg c'est  
23 monsieur Joe Molluso.

24 Q. [810] Et la personne associée à Garnier,  
25 Construction Garnier?



1 R. C'est monsieur Joseph Borsellino.

2 Q. [811] O.K. Alors, la rencontre avec monsieur  
3 Rouillet?

4 R. Se termine sur qu'est-ce que j'ai parlé avant et je  
5 reviens à Montréal.

6 Q. [812] Et dans les faits, ça a mis pas mal fin à  
7 votre association avec Sintra, mis à part les  
8 détails administratifs dont vous nous avez parlé.

9 R. Oui, ça a mis fin avec Sintra.

10 Q. [813] D'accord. Vous avez parlé tout à l'heure que  
11 Sintra a remboursé les dommages qui avaient été  
12 faits au voisinage. Donc, a remboursé vos dommages  
13 également à votre résidence?

14 R. C'est exact, oui.

15 Q. [814] D'accord. Et de quelle façon ça s'est déroulé  
16 ça ce remboursement?

17 R. Bien les personnes qui étaient, qui avaient des  
18 dommages m'avaient soumis une estimation de leurs  
19 dommages et j'avais ramassé les estimations et  
20 j'avais passé au bureau de Sintra à Laval et  
21 j'avais demandé à la contrôleuse de faire les  
22 chèques pour chacune de ces parties. Je n'avais pas  
23 démissionné de Sintra encore. J'avais demandé à la  
24 contrôleuse de faire les chèques pour chacun et  
25 c'est moi qui est allé leur porter les chèques.

1 Q. [815] Et qui a pris cette décision-là...

2 R. Moi-même.

3 Q. [816] ... que ça serait Sintra?

4 R. Moi-même.

5 Q. [817] D'accord. Et pour quelle raison?

6 R. Bon je pense que je leur devais bien ça.

7 Q. [818] Et qu'est-ce que vous voulez dire?

8 R. Bien écoutez, ils n'avaient pas besoin de faire  
9 briser leur auto, faire briser leur maison à cause  
10 de moi, je ne voulais pas qu'ils commencent à  
11 dire : « Écoute je vais aller faire réparer mon  
12 auto, faire réparer ma maison, je la fais réparer  
13 tout de suite, je la fais réparer plus tard ». Ça  
14 ne me dérangeait pas. Rendu que j'avais l'estimé  
15 comme quoi on lui faisait signer comme quoi il  
16 avait été remboursé pour les dépenses de l'estimé,  
17 pour moi ça fermait le dossier.

18 Q. [819] Selon ce que je comprends, c'est votre  
19 initiative, est-ce qu'il y a d'autres...

20 R. Initiative personnelle.

21 Q. [820] Est-ce que monsieur Ducroix a été mis au  
22 courant?

23 R. Je ne le sais pas, Madame.

24 Q. [821] Vous, vous ne lui avez pas dit?

25 R. On n'en a pas discuté en tout cas.

1 Q. [822] Vous ne lui avez pas dit?

2 R. Je ne peux pas vous le dire. Peut-être que je lui  
3 ai dit, je ne pense pas de lui avoir dit. J'avais  
4 quand même une latitude en tant que directeur d'une  
5 région...

6 Q. [823] O.K.

7 R. ... de faire ça.

8 Q. [824] O.K. Est-ce qu'il y a une raison pour  
9 laquelle vous ne lui avez pas dit?

10 R. Non, il n'y a pas de raison, mais je veux dire, moi  
11 je considérais que je ne voulais pas que ces gens-  
12 là commencent à envoyer leurs assurances là-dedans.  
13 Je pense que Sintra avait les moyens et la  
14 responsabilité de les rémunérer pour leur estimé.

15 Q. [825] Et pourquoi vous considérez que Sintra avait  
16 cette responsabilité-là?

17 R. Parce que je leur avais causé un tort qu'ils  
18 n'avaient pas besoin de vivre.

19 Q. [826] Et vous leur aviez causé ce tort-là en ayant  
20 stationné votre voiture dans l'entrée?

21 R. Dans mon entrée à moi, oui.

22 Q. [827] Oui, c'est ce tort-là que...

23 R. Oui, c'est ce tort-là, oui, que je leur ai causé.

24 Q. [828] Monsieur Théberge, parce que vous avez  
25 stationné votre voiture dans l'entrée?

1 R. Dans mon entrée chez moi.

2 Q. [829] Oui, c'est ça.

3 R. Mais j'ai brisé leur voiture ou leur maison à cause  
4 de la bombe que j'ai eue le quinze (15) de juin.

5 Q. [830] Mais quelle est la responsabilité que vous  
6 vous êtes...

7 R. Bien j'ai la responsabilité, on n'a pas la  
8 responsabilité de briser la maison du voisin ou de  
9 briser l'auto du voisin.

10 Q. [831] C'est vous qui l'avez brisée la maison du  
11 voisin?

12 R. Non, ce n'est pas moi. C'est la bombe qui l'a  
13 brisée. Mais c'était mon auto par exemple qui l'a  
14 brisée.

15 Q. [832] D'accord. Et je cherchais à comprendre pour  
16 quelle raison vous vous sentez responsable ou vous  
17 sentez Sintra responsable de tout ça?

18 R. Bien premièrement parce que je travaillais pour  
19 Sintra puis si je n'aurais peut-être pas travaillé  
20 pour Sintra ça n'aurait peut-être pas arrivé. C'est  
21 des voisins que je connaissais, au moins deux que  
22 je connaissais. Je me sentais responsable envers  
23 eux de les payer.

24 Q. [833] O.K. Donc vous considérez l'événement de la  
25 bombe comme intimement, étroitement relié à votre

1 fonction chez Sintra.

2 R. C'est exact, Madame.

3 Q. [834] Et intrinsèquement lié au fait que c'était  
4 lié à votre travail dans le monde des appels  
5 d'offres de la construction à la Ville de Montréal.

6 R. C'était cent pour cent (100 %) relié à la  
7 construction.

8 Q. [835] Et des travaux particulièrement que, les  
9 soumissions pour lesquelles vous déposiez pour la  
10 Ville de Montréal parce qu'on était  
11 majoritairement...

12 R. Bon...

13 Q. [836] ... dans ce coin-là.

14 R. Ça pouvait être la Ville de Montréal, ça pouvait  
15 être la Rive-Sud, la Rive-Nord parce qu'on retirait  
16 un paquet de documents à tous les jours là. Je ne  
17 peux pas vous dire où on pouvait mettre la  
18 relation, au nord, au sud ou au centre-ville, je ne  
19 le sais pas.

20 Q. [837] Ça, c'est l'événement du quinze (15) juin.

21 R. Oui.

22 Q. [838] Puis vous nous avez parlé que le voisin d'en  
23 face a eu des bris à sa porte d'entrée.

24 R. Oui.

25 Q. [839] D'accord. Ce même voisin, il avait été, est-

1 ce qu'il avait eu des dommages auparavant?

2 R. Oui, quinze (15) jours avant, le voisin d'en face  
3 comme tel a eu des dommages à sa propriété.

4 Q. [840] Quel genre de dommages?

5 R. Quand je suis arrivé de la pêche quinze (15) jours  
6 avant, le monsieur en avant, parce qu'on habitait  
7 dans un rond, dans un rond point, le monsieur en  
8 avant comme tel avait plusieurs vitres qu'il avait  
9 barricadées avec du « plywood » ça fait que j'ai  
10 demandé à mon épouse qu'est-ce qui s'était passé.  
11 Bien on ne savait pas ni l'un ni l'autre qu'est-ce  
12 qui s'était passé comme tel mais, avec le temps, on  
13 s'est aperçu que c'était sûrement un message qui  
14 avait été passé.

15 Q. [841] Pourquoi vous dites ça?

16 R. Bien, pourquoi je dis ça? Il n'y a pas de raison  
17 qu'une personne, d'après moi, le message, je  
18 comprends que maintenant, avec du recul, que le  
19 message était pour moi et non pas pour eux parce  
20 que c'était deux personnes assez âgées qui  
21 habitaient cette maison-là. Ils n'avaient pas de  
22 raison de se faire casser les vitres à l'avant de  
23 leur maison. On ne parle pas d'une vitre là, on  
24 parle peut-être de sept, huit vitres. Il y avait  
25 pratiquement du « plywood » tout en avant de la

1 maison ça fait que le message ce n'était pas pour  
2 eux, hein!

3 14:25:50

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [842] Mais pourquoi dites-vous, Monsieur Théberge,  
6 que c'était avec le recul maintenant que vous dites  
7 que ça vous était adressé à vous?

8 R. C'est parce que après ça j'avais fait une petite  
9 enquête après puis il m'avait dit « Écoute... »

10 Q. [843] Qui vous avait dit?

11 R. J'avais fait une enquête au point de vue de  
12 monsieur Milioto puis il m'avait dit « Écoute... »  
13 je voulais savoir qui avait envoyé... qu'avait  
14 cassé les vitres de mon voisinage en avant de moi.  
15 Ça fait que j'avais pu vérifier, il m'avait dit que  
16 c'était un avertissement que j'avais eu. Il ne m'a  
17 jamais dit qui l'avait fait mais c'était un  
18 avertissement qu'il avait envoyé mais le gars  
19 s'était trompé de maison.

20 Q. [844] Alors ça c'est monsieur Milioto qui vous a  
21 dit ça?

22 R. Oui. Oui. Qu'il s'était trompé de maison.

23 Q. [845] O.K. Alors c'est pour ça que vous reliez la  
24 bombe sur votre voiture à l'industrie de la  
25 construction aussi.

- 1 R. Exact, oui. Mais j'étais strictement dans la  
2 construction ça fait qu'il faut que je relie à la  
3 construction.
- 4 Q. [846] Je comprends mais vous le reliez, vous reliez  
5 la bombe, ce matin vous nous avez dit que, vous  
6 nous avez laissé entendre en tout cas que ça devait  
7 être en lien avec une conversation que vous aviez  
8 eue le quatorze (14), la veille.
- 9 R. Non.
- 10 Q. [847] Non?
- 11 R. Non, non, je n'ai pas voulu dire ça. C'était  
12 l'ensemble de la construction.
- 13 Q. [848] O.K.
- 14 R. Que moi, qu'est-ce que je faisais pour l'entreprise  
15 Sintra comme tel. C'est un ensemble de choses.
- 16 Q. [849] Alors...
- 17 R. Ce n'était pas relié...
- 18 Q. [850] O.K.
- 19 R. ... directement à l'appel d'offres qui était pour  
20 Ville Saint-Laurent.
- 21 Q. [851] O.K.
- 22 R. Non.
- 23 Q. [852] Alors que faisiez-vous, quel travail  
24 effectuiez-vous pour vous mériter cela chez Sintra?
- 25 R. Bien, je pense quand tu es une personne qui a du



1 caractère un peu à l'occasion tu dis non parce que  
2 quand tu as beaucoup d'employés qui travaillent  
3 pour toi et que le mois de mai arrive et que tu  
4 n'as pas beaucoup de travail, les gens t'appellent,  
5 on peut-tu commencer? C'est tous des pères de  
6 famille, des gens qui ont besoin de travailler, ils  
7 veulent travailler. Ça fait que si on dit toujours  
8 oui à toutes les personnes qui t'appellent pour  
9 dire « Écoute, moi je veux avoir tel projet. »,  
10 l'autre « Je veux avoir tel projet. », l'autre « Je  
11 veux tel projet. », toi, en disant oui, tu  
12 travailles pas. Ça fait qu'il faut prendre une  
13 décision des fois dans la vie. Il faut leur dire  
14 non « Écoute, cette fois-ci, moi j'ai retiré le  
15 dossier, je vais soumissionner puis si tu veux,  
16 toi, soumissionner, soumissionne le prix que tu vas  
17 vouloir mettre, moi je vais mettre le prix que je  
18 veux. ». Puis des fois, cette réponse-là, ça ne  
19 fait pas l'affaire de tout le monde parce que si  
20 quelqu'un a travaillé un dossier longtemps d'avance  
21 soit avec la Ville de Montréal au point de vue des  
22 plans et devis ou avec une autre ville à préparer  
23 vraiment bien les plans et quand arrive l'appel  
24 d'offres, lui, il veut vraiment l'avoir parce que  
25 normalement, c'est pour lui, l'appel d'offres. Si

1           moi, je lui dis « Non », le monsieur arrête de  
2           bouger. Il dit: « Je viens de perdre ma job, je  
3           viens de perdre plusieurs, plusieurs... tu me fais  
4           perdre beaucoup, beaucoup d'argent », c'est facile  
5           de dire « Oui ». De dire « Non », c'est beaucoup  
6           plus difficile, hein. Bien, en disant « Non », il  
7           est arrivé qu'est ce qu'il est arrivé. Ça va?

8           Q. [853] Est-ce que vous vous souvenez d'un contrat en  
9           particulier où vous aviez dit « Non »?

10          R. Ah, je n'ai pas dans ma tête des projets en  
11          particulier, mais ça m'est arrivé, à l'occasion, de  
12          dire « Non ». Parce qu'on ne pouvait pas toujours  
13          dire « Oui », c'est impossible, en disant toujours  
14          « Oui », premièrement, je n'aurais pas eu beaucoup  
15          de projets, j'aurais peut-être eu un peu de projets  
16          en disant « Oui », ils m'en auraient laissé un de  
17          temps en temps, mais ce n'était pas suffisant pour  
18          nous qui avons tout l'équipement et les plans  
19          d'asphalte, on avait tout ce qu'il fallait pour  
20          réaliser, au moins, avec les deux régions, entre  
21          quarante (40) et cinquante millions (50 M\$) de  
22          chiffre d'affaires par année, on ne pouvait pas se  
23          contenter de faire trois, quatre millions (4 M\$) de  
24          chiffre d'affaires, là.

25          (14:29:39)

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. [854] Vous venez de mentionner que vous ne faisiez  
3 pas de lien avec la conversation du quatorze (14)  
4 juin, quant à l'auteur... vous ne faisiez pas de  
5 lien entre l'événement de la bombe puis votre  
6 conversation?

7 R. Non, je n'ai jamais fait de lien, mais je veux  
8 dire, c'était une demande comme d'autres demandes  
9 que je pouvais recevoir dans le cours normal des  
10 opérations.

11 Q. [855] Et c'est exact de dire, Monsieur Théberge,  
12 que vous avez déjà eu l'occasion de reparler à  
13 monsieur Borsellino dans les années qui ont suivi?

14 R. Je lui ai reparlé une fois.

15 Q. [856] Et c'est à quel moment?

16 R. Je ne travaillais plus pour Sintra, c'est ça. Je  
17 l'ai... on avait été invité à Mont-Tremblant par  
18 Demix et monsieur Joe Borsellino était là puis je  
19 l'avais rencontré, ça faisait... ça faisait au  
20 moins trois ou quatre ans que je ne l'avais jamais  
21 vu puis je lui ai demandé si c'est lui qui avait  
22 mis la bombe dans mon auto. Puis là, il m'a  
23 vraiment bien répondu, il m'a dit: « Gilles, fais-  
24 toi en pas, ce n'est pas moi qui ai fait ça ». J'ai  
25 toujours cherché à le savoir, mais je n'ai jamais

1           trouvé qui c'était.

2           Q. [857] Quand vous communiquez avec monsieur Tony

3           Accurso, la nuit...

4           R. Oui.

5           Q. [858] ... de...

6           R. Je lui demande la même question.

7           Q. [859] Vous lui demandez...

8           R. S'il sait.

9           Q. [860] D'accord, il vous répond que non?

10          R. Il répond que non, mais il est très tôt puis il ne

11          le savait même pas, en tout cas, en principe, je

12          pense qu'il ne le savait pas que j'avais eu une

13          bombe dans mon auto.

14          Q. [861] Mais pourquoi vous pensez que monsieur

15          Accurso pourrait savoir qui aurait mis la bombe?

16          R. Bien, je ne le sais pas, monsieur Accurso était

17          quand même, selon moi, un gros joueur à Montréal et

18          à Laval. Puis c'est peut-être le nom qui m'est venu

19          vite comme ça, parce que je l'avais vu le soir.

20          Pourquoi lui au lieu de... je ne le sais pas, c'est

21          venu comme ça.

22          Q. [862] Quand vous dites « un gros joueur »?

23          R. Bien, « un gros joueur », c'est un gars qui avait

24          beaucoup de projets à Laval et à Montréal.

25          Q. [863] Et...

1 R. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est les journaux qui  
2 l'ont dit qu'il était quand même un gars qui avait  
3 plusieurs projets.

4 Q. [864] Puis vous, dans le cadre des soumissions qui  
5 ont été faites par Sintra, vous vous voyiez aussi  
6 comme un joueur important?

7 R. Bien, je pense qu'en l'an deux mille (2000) est  
8 devenu un joueur encore plus important parce qu'il  
9 a acquis l'entreprise Simard et Beaudry, en deux  
10 mille (2000)... fin quatre-vingt-dix-neuf (99),  
11 deux mille (2000), il a acheté Simard et Beaudry.

12 Q. [865] Mais...

13 R. Il a acheté aussi Ciments Lavallée une couple  
14 d'années après, là. Il est devenu un joueur très  
15 important.

16 Q. [866] Un joueur important dans l'obtention...

17 R. Bien, dans l'obtention, dans les contrats au point  
18 de vue producteur d'asphalte, parce que lui, il ne  
19 produisait pas d'asphalte, mais il faisait beaucoup  
20 d'égouts aqueducs. Il produisait des tuyaux qui...  
21 pour... les tuyaux d'aqueduc Hyprescon, dont la  
22 Ville venait à l'occasion... dont les villes  
23 venaient à l'occasion avec les tuyaux Hyprescon, il  
24 était le seul et unique fournisseur. Ça fait que  
25 quand la Ville installait ce genre de tuyaux là,

1           soit que ce soit lui ou quelqu'un d'autre qui le  
2           faisait, mais en principe, la plupart du temps,  
3           c'est lui qui... il était producteur et poseur. Et  
4           après avoir acquis... ça, c'était cette partie,  
5           quand il a eu acquis l'usine d'asphalte de Simard  
6           et Beaudry, il est devenu comme nous, un gros  
7           joueur sur l'île de Montréal.

8           Q. [867] Et? Il est devenu un gros joueur sur l'île de  
9           Montréal et?

10          R. Bien, il est devenu un gars qui pouvait avoir  
11          autant de projets que nous on pouvait en avoir.

12          Q. [868] Et est-ce que vous êtes entré en compétition  
13          avec...?

14          R. Non, parce que moi, quand il a acheté l'usine de  
15          Simard et Beaudry, j'ai quitté Sintra le quinze  
16          (15) de juin, ça fait que je n'ai pas pu voir  
17          l'évolution de Simard et Beaudry par monsieur  
18          Accurso après ça.

19          Q. [869] D'accord, mais monsieur Accurso, avant que  
20          vous quittiez Sintra le quinze (15) juin deux mille  
21          (2000), vous le mettez déjà comme un gros joueur...

22          R. Bien...

23          Q. [870] ... je comprends qu'il grossit?

24          R. À Laval, il était quand même une personne qui...  
25          moi, de quatre-vingt-quinze (95) aller à deux mille

1 (2000), il était quand même une personne qui  
2 faisait beaucoup d'égouts aqueducs à Laval...

3 Q. [871] D'accord...

4 R. ... il était un des gros joueur en égouts aqueducs  
5 à Laval.

6 Q. [872] C'est un gros joueur qui fait de l'égout  
7 aqueduc, donc, quelqu'un qui est un entrepreneur  
8 florissant. Au niveau des rencontres...

9 R. Un entrepreneur qui fait beaucoup de projets.

10 Q. [873] ... d'accord. Est-ce qu'il fait partie des  
11 rencontres où il y a des discussions de prix? Ce  
12 que vous appelez l'harmonisation? Est-ce qu'il fait  
13 partie de la collusion?

14 R. Bien, en l'an deux mille (2000), quand il  
15 rencontre, avec les autres présidents, c'est un  
16 monsieur qui ne connaît pas l'asphalte, ça fait  
17 qu'il s'adjoint à un directeur général, avec lui  
18 pour... avec les autres présidents parce que lui,  
19 il ne connaît pas l'asphalte, ça fait qu'il  
20 s'adjoint quelqu'un avec lui pour parler  
21 d'asphalte. Mais il est là, présent.

22 Q. [874] D'accord, donc, gros joueur Tony Accurso,  
23 comme personne qui soumissionne des contrats, mais  
24 qui fait aussi partie de la collusion. C'est ce que  
25 vous voulez dire?

1 R. Vous parlez de Montréal, là?

2 Q. [875] Je vous parle de Tony Accurso.

3 R. Oui, Tony Accurso c'est une personne. Louisbourg,  
4 c'est une entreprise.

5 Q. [876] Mais, une entreprise, mais... Tony Accurso...  
6 C'est parce que c'est vous qui dites que c'est un  
7 gros joueur.

8 R. Oui. C'est...

9 Q. [877] Je veux saisir tout le sens que vous donnez à  
10 gros joueur.

11 R. Bien, c'est un gars qui obtient beaucoup de projets  
12 sur l'île de Montréal et la Rive-Nord.

13 Q. [878] De quelle façon?

14 R. De différentes façons. Il en obtient en collusion,  
15 puis il en obtient en marché libre.

16 Q. [879] On vous a posé la question à savoir si ça  
17 pouvait avoir des liens avec des contrats pour  
18 lesquels vous avez pu soumissionner. Vous avez  
19 mentionné que c'était plus facile à un moment donné  
20 de dire oui que de dire non, mais qu'il y a des  
21 impératifs, qui s'appellent travailler, qui font en  
22 sorte qu'à des moments donnés on dit non à des  
23 demandes qui nous sont faites, et à ce moment-là le  
24 marché est ouvert en libre concurrence.

25 R. Bien, je pense que si on avait dit oui tout le



1 temps, on aurait pu fermer les portes.

2 Q. [880] Fermer les portes... L'entreprise aurait  
3 fermé?

4 R. On aurait fermé, parce qu'en disant oui tout le  
5 temps... Tu peux dire oui à tout le monde, mais tu  
6 peux dire non aussi. Quand tu dis non, bien, là ils  
7 disent, « Écoute, tu nous dis oui, mais un jour ou  
8 l'autre on va te renvoyer l'ascenseur. Et tu vas  
9 être dedans, l'ascenseur. » Ça fait que, il faut  
10 que... Il faut que tu puisses manoeuvrer  
11 avec tout ça.

12 Q. [881] Puis vous reconnaissez que dans votre  
13 parcours, jusqu'au quinze (15) juin deux mille  
14 (2000), il y a des fois où vous avez dit non?

15 R. C'est exact, Madame.

16 Q. [882] Ou on vous sollicitait, que vous disiez oui?

17 R. C'est exact.

18 Q. [883] On insistait, et vous avez quand même dit  
19 non?

20 R. Bien, quand il arrivait minuit (0 h 00) le soir,  
21 j'ai fini par dire oui, Madame. Parce que je  
22 voulais dormir.

23 Q. [884] Mais il est arrivé des fois où vous avez  
24 quand même maintenu non?

25 R. Oui.

1 Q. [885] Peut-être que vous avez fermé votre  
2 téléphone, mais vous avez maintenu non?

3 R. Oui. C'est exact.

4 Q. [886] Et vous avez soumissionné.

5 R. Oui. Soumissionné. Quand je disais non, je ne  
6 disais pas non juste pour plaire aux gens ou pour  
7 être détestable. Je disais non parce que je voulais  
8 soumissionner.

9 Q. [887] Là on parle toujours de Montréal, c'est...

10 R. Bien, on parle de Montréal, Rive-Sud et Rive-Nord.

11 Q. [888] D'accord.

12 R. Dans ces années-là, oui.

13 Q. [889] D'accord. Si on se situe toujours aux  
14 alentours de l'événement du quinze (15) juin deux  
15 mille (2000), je vais vous demander de mettre à  
16 l'écran l'onglet 5, soit une soumission 8598 du  
17 trente et un (31) mai, l'ouverture de la soumission  
18 est du trente et un (31) mai deux mille (2000).  
19 Alors vous avez à votre écran, Monsieur Théberge,  
20 le document?

21 R. Oui, c'est le projet Rolls Royce, oui. C'est ça qui  
22 est marqué.

23 Q. [890] D'accord. Projet Rolls Royce, pouvez-vous  
24 nous dire qu'est-ce que c'était ce projet-là?

25 R. Bien, ça devait être un projet d'égouts aqueducs,

1           mais ce n'est quand même pas moi qui ai  
2           soumissionné ce projet-là. L'autre jour, quand vous  
3           me l'avez présenté, il était... Vous m'avez dit  
4           c'est Sintra qui était le plus bas soumissionnaire.  
5           La soumission a été signée, dans le temps, par le  
6           directeur de la région, qui était Mario Desrochers,  
7           et selon moi c'était une soumission libre  
8           concurrence.

9           Q. [891] Mario Desrochers, vous venez de nous  
10          mentionner ce nom-là, c'est un directeur chez  
11          Sintra?

12          R. Il était directeur de la région de Laval.

13          Q. [892] La région de Laval. Vous étiez son supérieur  
14          hiérarchique?

15          R. Exact, Madame.

16          Q. [893] D'accord. Donc, si monsieur Mario Desrochers  
17          a rempli les plans et devis, a rempli la  
18          soumission, c'était avec votre aval, vous étiez  
19          d'accord?

20          R. Bien...

21          Q. [894] Vous en aviez parlé?

22          R. Peut-être pas, parce qu'il y en avait tellement, de  
23          soumissions, qu'on rentrait au point de vue... à  
24          partir de Laval ou à partir de Saint-Constant, que  
25          je n'étais pas au courant de toutes, toutes les

1 soumissions comme telles. Mais...

2 Q. [895] Mais celle-là, Monsieur Théberge?

3 R. Celle-là, je me suis informé par après, puis je  
4 sais que c'est en libre concurrence.

5 Q. [896] Pourquoi vous vous êtes informé par après?  
6 Quand? À qui?

7 R. Bien, premièrement, ça m'intéressait de savoir  
8 quels projets qu'on avait. Quand on soumissionnait,  
9 je savais qu'on soumissionnait, ça m'intéressait de  
10 savoir si on était gagnant ou perdant, là. Si ça  
11 faisait partie de notre carnet de commandes, oui ou  
12 non. Puis je me suis informé, puis on était les  
13 plus bas soumissionnaires.

14 Q. [897] O.K. Donc, autour du trente et un (31) mai  
15 deux mille (2000), vous saviez que Sintra avait  
16 soumissionné, et vous saviez que vous aviez  
17 remporté.

18 R. Bien, je l'ai su... Je l'ai su qu'on a remporté  
19 parce que les soumissions à la Ville de Montréal  
20 rentrent le mercredi après-midi, puis j'ai su qu'on  
21 avait remporté cette soumission-là.

22 Q. [898] Donc, vous l'avez su le trente et un (31)  
23 mai.

24 R. Bien, je ne sais pas la date, Madame.

25 Q. [899] Regardez dans le haut, là?

1 R. Ah, bien, le trente et un (31) mai à quatorze  
2 heures (14 h 00).

3 Q. [900] À l'ouverture des soumissions.

4 R. À la Ville de Montréal. C'est un mercredi, c'est  
5 toujours le mercredi.

6 Q. [901] Donc, vous l'avez su le trente et un (31)  
7 mai.

8 R. Peut-être vers trois heures (3 h 00) ou quatre  
9 heures (4 h 00), oui.

10 Q. [902] D'accord. C'est la date le plus tard... la  
11 date la plus tard où vous avez appris que Sintra  
12 était intéressée par le projet Rolls Royce. C'est  
13 ce que vous nous dites?

14 R. C'est ça que je vous dis.

15 Q. [903] D'accord. Mais peut-être que vous le saviez  
16 avant. Mais, chose certaine, le trente et un (31)  
17 mai vous le saviez.

18 R. Ah oui, sûr. C'est sûr. Le trente et un (31) mai,  
19 dans l'après-midi, je l'ai su.

20 Q. [904] D'accord. Alors, si on déroule... On descend.  
21 On voit le deuxième soumissionnaire, Construction  
22 ATA?

23 R. Hum, hum.

24 Q. [905] Troisième, Construction Garnier, pour cinq  
25 cent trente-quatre mille neuf cent quarante-neuf

1 (534 949), Terramex, Construction Mergad et  
2 Excavations Gilbert Théorêt. Si on va à l'autre  
3 page, on finit avec Excavations Super. La page  
4 suivante, s'il vous plaît. Ici on a un document qui  
5 s'appelle « Résultats de soumissions ». On fait  
6 référence au même contrat, date d'ouverture trente  
7 et un (31) mai. Cependant, on y voit l'ordre?

8 R. Pourquoi l'ordre a changé?

9 Q. [906] Regardez plus bas.

10 R. Ah, ils sont non conformes. D'accord.

11 Q. [907] D'accord. Donc, Sintra reste en première  
12 position avec cinq cent vingt-quatre mille neuf  
13 cent quatre-vingt-dix-sept dollars (524 997 \$).  
14 Construction ATA qui était deuxième plus bas  
15 soumissionnaire est jugée non conforme. Alors,  
16 deuxième soumissionnaire devient Construction  
17 Garnier à cinq cent trente-quatre mille (534 000)  
18 et les autres restent. Ça c'était à votre  
19 connaissance?

20 R. Bien, là je n'étais pas au courant de tous les  
21 détails, là, je savais qu'on était le plus bas  
22 soumissionnaire, mais c'est la première fois que je  
23 vois autant de détails qui étaient non conformes,  
24 je ne sais pas.

25 Q. [908] D'accord. Mais si, par exemple, vous rappelez

1           votre souvenir, Sintra avait gagné le contrat de  
2           Rolls Royce?

3           R. C'est la partie, c'est la partie que je me  
4           souviens, on avait gagné Rolls Royce.

5           Q. [909] Et qui était le deuxième soumissionnaire le  
6           plus bas, Garnier vous saviez ça aussi, Monsieur  
7           Théberge?

8           R. Non, je ne peux pas vous dire, parce que quand la  
9           personne est allée aux soumissions, aux résultats  
10          de soumissions, c'est sur la première forme que les  
11          soumissions sont sorties. Quand ils sortent non  
12          conformes, ça sort peut-être une semaine, quinze  
13          jours après.

14          Q. [910] Très bien.

15          R. Parce qu'il y a quelqu'un qui regarde la conformité  
16          des soumissions. Ça fait que dans l'après-midi j'ai  
17          sûrement su que le deuxième soumissionnaire c'était  
18          ATA.

19          Q. [911] Oui?

20          R. Parce que la personne qui ouvre les enveloppes ne  
21          regarde pas immédiatement la conformité de toutes  
22          les enveloppes.

23          Q. [912] D'accord. Si on descend toujours dans le  
24          document, vous venez de nous mentionner que vous  
25          l'avez peut-être su une semaine après. Donc, on

1           voit que c'est un document qui a été préparé le  
2           huit (8) - remontez juste un petit peu, vous voyez  
3           ici, quelle date?

4           R. C'est l'appel d'offres qui a sorti le huit (8) de  
5           juin?

6           Q. [913] Non, l'appel d'offres c'est le trente et un  
7           (31) mai. Et le document c'était les résultats de  
8           soumissions?

9           R. Le huit (8) de juin.

10          Q. [914] Le huit (8) de juin?

11          R. C'est ça qui est marqué sur l'écran.

12          Q. [915] Donc, une semaine après, ATA est jugée non  
13          conforme.

14          R. Ah, une semaine après. Selon ça, ATA est non  
15          conforme.

16          Q. [916] Donc, Garnier est deuxième plus bas  
17          soumissionnaire?

18          R. D'accord.

19          Q. [917] Connu, là, à partir du huit (8) juin?

20          R. Oui. Mais là, avant ça, il était troisième.

21          Q. [918] Oui.

22          R. Il n'était pas deuxième.

23           LA GREFFIÈRE :

24           Est-ce que vous le produisez?

25



1 Me CLAUDINE ROY :

2 Oui. S'il vous plaît, sous la cote 65P-712.

3

4 65P-712 : Procès-verbal d'une séance publique  
5 d'ouverture de soumission à l'hôtel de  
6 ville de Montréal-SP00-0108 soumission  
7 8598 le 31 mai 2000 (Projet Rolls  
8 Royce)

9

10 Q. [919] Je vous demanderais maintenant de prendre  
11 l'onglet numéro 6, de descendre. Alors, on y voit  
12 le onze (11) juillet deux mille (2000) dans le  
13 haut, là?

14 R. Oui, c'est exact.

15 Q. [920] D'accord. Je vais vous demander de descendre  
16 plus bas. Alors, un document qui est indiqué  
17 2000-07-69-02. Oui?

18 R. Exactement le document, l'appel d'offres qui  
19 m'avait été demandé par monsieur Joseph Borsellino  
20 le quatorze (14) au soir.

21 Q. [921] D'accord.

22 R. C'était sur ce projet-là. Exactement ça.

23 Q. [922] Et ce projet-là s'appelle?

24 R. Bien là, le titre, je ne le sais pas par coeur.

25 Q. [923] Non, mais comment monsieur Borsellino le

1 quatorze (14) juin vous en avait parlé?

2 R. C'était un projet à Ville Saint-Laurent, mais...

3 Q. [924] O.K. Projet Ville Saint-Laurent?

4 R. Appelons-le Ville Saint-Laurent parce que c'est  
5 vraiment à Ville Saint-Laurent qu'on est rendu.

6 Q. [925] Alors, c'est de ce contrat-là auquel monsieur  
7 Borsellino faisait allusion le quatorze (14) juin?

8 R. Faisait allusion à quoi? À quoi votre question,  
9 faisait allusion à?

10 Q. [926] Ce contrat-là c'est le contrat auquel  
11 monsieur Borsellino faisait allusion ou vous a parlé  
12 le quatorze (14) juin?

13 R. Oui, c'est exactement ce projet-là, oui.

14 Q. [927] D'accord. Et si on regarde l'ouverture des  
15 soumissions, c'est quelle date? O, on le voit en  
16 date, dans le haut?

17 R. Trente (30) de juin deux mille (2000).

18 Q. [928] O.K.

19 R. Sintra n'est pas là.

20 Q. [929] Et qui arrive premier?

21 R. Garnier.

22 Q. [930] O.K. C'est à votre connaissance qu'ils ont  
23 exécuté les travaux, Construction Garnier?

24 R. Je ne le sais pas, Madame.

25 Q. [931] Non, vous n'avez pas fait de suivi?

1 R. Je ne le sais pas. Je n'ai pas fait le suivi.

2 Q. [932] O.K. Quand monsieur Borsellino, le quatorze  
3 (14) juin deux mille (2000), vient vous voir dans  
4 le contexte social de l'ouverture du bar l'Onyx,  
5 qu'il fait référence à ce contrat de Ville Saint-  
6 Laurent qui est en ouverture...

7 R. Oui.

8 Q. [933] ... en appel d'offres?

9 R. D'accord.

10 Q. [934] Est-ce qu'il vous parle du contrat Rolls  
11 Royce qui avait été ouvert le trente et un (31)  
12 mai?

13 R. Non, pas du tout, on était strictement, ça a duré  
14 très peu de temps avec lui le soir, parce que ce  
15 n'était pas l'endroit pour parler de quoi que ce  
16 soit. Il ne m'a jamais parlé du contrat de Rolls  
17 Royce. Il m'a simplement demandé si... qu'est-ce  
18 que je vous ai dit ce matin, il m'a parlé du  
19 contrat de Ville Saint-Laurent. En petits détails,  
20 si j'avais regardé le contrat, comment je voyais le  
21 contrat parce que lui avait beaucoup d'intérêt pour  
22 ce projet-là. Moi je lui ai répondu que ce n'était  
23 pas la place, ce n'était pas l'endroit, puis je  
24 n'étais pas assez au courant du projet pour lui  
25 donner mon accord.

1 Q. [935] Le contrat Rolls Royce, vous nous avez dit  
2 qu'il a été en libre concurrence?

3 R. C'est exact, Madame.

4 Q. [936] Est-ce que c'est un cas où vous avez eu des  
5 demandes ou Sintra a eu des demandes et la décision  
6 de Sintra a été de maintenir un non aux demandes  
7 qui ont été faites et c'est ce qui a amené un  
8 contrat en libre concurrence?

9 R. C'est exact.

10 Q. [937] Et comment ça s'est manifesté ce non-là, qui  
11 l'a dit à qui?

12 R. Je ne me souviens pas, je ne me souviens pas les  
13 personnes qui m'ont appelé concernant ce projet-là  
14 comme tel. Mais ceux qui m'ont appelé, je leur ai  
15 dit non, qu'on soumissionnait. Et on a  
16 soumissionné.

17 Q. [938] Vous ne vous rappelez pas des personnes?

18 R. Non.

19 Q. [939] Il y a plusieurs...

20 R. J'ai vu les noms, là, mais, je veux dire, c'est  
21 difficile pour moi, c'était-tu... si on revoit les  
22 noms, de savoir qui m'avait appelé directement sur  
23 ce projet-là. Mais, à l'occasion, comme j'ai  
24 exprimé tout à l'heure, à l'occasion ça nous  
25 arrivait de dire non, on ne disait pas toujours

1           oui. Puis ça en a été un qu'on a dit non.

2           Q. [940] Juste avant que je vous demande de revenir à  
3           la pièce précédente, je vais coter celle-là, 65P-  
4           713.

5           14:47:19

6

7           65P-713 :       Extrait du procès-verbal de Ville  
8                               Saint-Laurent du 11 juillet 2000 -  
9                               Résolution 2000-07-69-02

10

11           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12           Q. [941] Pour qu'on comprenne bien, là, vous dites que  
13           vous avez dit non pour ce contrat-là, le trente  
14           (30) juin.

15           R. Oui.

16           Q. [942] Mais pourtant vous n'êtes pas, vous n'avez  
17           pas soumis de prix?

18           R. Pas le trente (30) de juin, là, le contrat Rolls-  
19           Royce.

20           Q. [943] Le vingt (20)? Celui de mai, là.

21           R. Le contrat Rolls Royce j'ai dit non, on l'a eu le  
22           projet. L'autre, on n'a pas soumissionné.

23           Q. [944] C'est celui-là, O.K.

24           Me CLAUDINE ROY :

25           Q. [945] O.K. Alors je cote, mais je veux revenir

1           justement au contrat Rolls Royce qui est le 65P-  
2           712.

3           R. C'est exact, oui.

4           Q. [946] Celui-là, c'est un contrat en libre  
5           concurrence et vous avez dit non. Je vais demander  
6           qu'on remette la pièce à l'écran. Peut-être qu'en  
7           regardant les noms des compagnies vous allez être  
8           en mesure de vous rappeler du nom des personnes.

9           R. Bon, c'est difficile pour moi après treize (13)  
10          ans, là, de vous dire lesquels dans ce groupe-là...  
11          Est-ce que c'est ATA, Garnier, Super Excavation qui  
12          m'a appelé, je ne peux pas vous dire. Parce que  
13          quand ça devient en libre concurrence, peut-être  
14          celui qui est deuxième aurait peut-être été  
15          cinquième, celui qui est cinquième devient  
16          deuxième, ça fait que c'est difficile de dire.  
17          Parce que si vous prenez ça comme tel, vous allez  
18          dire « C'est probablement ATA qui t'a demandé ou  
19          Garnier ». Mais c'est difficile à vous dire  
20          lesquels.

21          Q. [947] D'accord.

22          R. Normalement, c'est le suivant. Mais en libre  
23          concurrence le deuxième, là, celui qui demande le  
24          projet, peut se classer cinquième aussi.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [948] O.K. Parce que quand on est en libre  
3 concurrence les prix sont moins chers, ils sont  
4 moins élevés.

5 R. Ils sont moins chers puis tu penses peut-être, ça  
6 ne veut pas dire que tu vas être deuxième, tu peux  
7 être dixième ou cinquième. Tandis que si tu n'es  
8 pas en libre concurrence tu essaies d'être le  
9 premier.

10 Q. [949] Alors c'est la raison pour laquelle vous ne  
11 pouvez pas...

12 R. Non, je ne peux pas. Je ne peux pas vous le dire.

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Q. [950] Est-ce que vous êtes en mesure de nous donner  
15 le nom des représentants de chacune de ces  
16 compagnies?

17 R. Non, je ne suis pas en mesure, Madame.

18 Q. [951] ATA?

19 R. Ça fait trop longtemps. Ça me prendrait un agenda  
20 avec les noms à côté, qu'est-ce que dans le temps  
21 que j'avais. Maintenant, depuis treize (13) ans, je  
22 ne connais pas... Si vous me défilez encore, je  
23 peux vous dire Terramex je ne connais pas les gens.  
24 Chez Mergard, oui, je connais, c'est monsieur Mike  
25 Mergl. Excavation Théorêt c'est Gilbert Théorêt,

1 c'est facile celle-là. Mais les autres, je ne les  
2 connais pas.

3 Q. [952] Puis l'autre page?

4 R. Super c'est parce que je n'ai pas rien avec moi  
5 parce que je pourrais vous donner le nom.

6 Q. [953] Vous ne le savez pas.

7 R. Non, par coeur, non.

8 Q. [954] Et si on revient à la page précédente,  
9 Garnier?

10 R. Bien, Garnier, oui, je le connais, c'est monsieur  
11 Borsellino.

12 Q. [955] O.K. Terramex?

13 R. Je ne connais pas.

14 Q. [956] Vous ne le savez pas. Puis ATA?

15 R. ATA, bien, je les connaissais, c'est des gens que  
16 je connais mais de vous donner le nom de la  
17 personne chez ATA, je ne suis pas capable de vous  
18 le donner ici.

19 Q. [957] Et si le contrat est venu, je comprends bien  
20 ce que vous avez expliqué, c'est qu'à partir du  
21 moment où ça devient en libre concurrence, le  
22 deuxième n'était pas nécessairement celui qui...

23 R. M'avait appelé.

24 Q. [958] ... pouvait... Exactement.

25 R. C'est exact.



1 Q. [959] Par contre, avant qu'il ne devienne en libre  
2 concurrence, si on oublie cet ordre-là, il y a  
3 quelqu'un qui a tenté de le garder collusionné ou  
4 de l'avoir collusionné, ce contrat-là.

5 R. Sûrement.

6 Q. [960] Bon. Alors...

7 R. Puis même ça peut être une personne qui a demandé  
8 parce qu'il y a sûrement beaucoup plus de monde que  
9 ça qui ont retiré cette soumission-là. Ça peut même  
10 être une personne qui a vu que c'était en libre  
11 concurrence qui n'a pas soumissionné. Ça se peut ça  
12 aussi. Je ne le sais pas parce que quand il sort un  
13 projet il y a sûrement plus que cinq ou six  
14 personnes qui vont chercher des plans, peut-être  
15 dix (10) ou quinze (15). Mais si le gars il se fait  
16 dire non, comme je viens de vous dire, ça tombe en  
17 libre concurrence. Ça ne veut pas dire que lui qui  
18 s'est fait dire non qu'il veut soumissionner. En  
19 libre concurrence ça ne l'intéresse peut-être pas.

20 Q. [961] Mais à qui vous avez dit non, Monsieur  
21 Théberge, dans le contrat Rolls Royce pour qu'il  
22 devienne en libre concurrence?

23 R. Je vous le dis, Madame, je ne me souviens pas des  
24 noms. Vous me parlez, il y a des choses que je me  
25 souviens, que je vous exprime très clairement, ce

1 n'est pas une question que je veux vous cacher  
2 quelque chose, mais je ne me souviens pas des noms  
3 de qui m'a appelé.

4 Q. [962] Quand on revient au quatorze (14) juin, quand  
5 monsieur Borsellino vous parle du contrat de Ville  
6 Saint-Laurent, dans votre tête vous le savez qu'il  
7 y a le contrat Rolls Royce, à qui que Sintra a,  
8 disons-le comme ça, a ravi peut-être à Construction  
9 Garnier. Vous l'avez dans la tête à ce moment-là?

10 R. Mais faites attention. Un petit contrat dans la  
11 libre concurrence à cinq cent mille (500 000 \$)  
12 versus un contrat de trois (3 M\$) ou de quatre  
13 millions (4 M\$) en harmonie, c'est bien différent à  
14 discuter. On ne parle pas de la même chose, là. On  
15 parle peut-être ici d'un contrat à quatre pour cent  
16 (4 %) de profit tandis que vous allez nous parler  
17 d'un contrat à Ville Saint-Laurent à trente pour  
18 cent (30 %) de profit. On ne parle pas de la même  
19 chose.

20 Q. [963] Bien, c'est peut-être pour ça qu'on avait  
21 intérêt à ce que Sintra ne soumissionne pas dans le  
22 contrat de Ville Saint-Laurent? Parce que les  
23 enjeux étaient plus importants si on n'arrivait pas  
24 à s'entendre, si on n'arrivait pas à collusionner.

25 R. Je reviens sur Ville Saint-Laurent. On ne lui a pas

1 dit non puis on ne lui a pas dit oui, Madame. On  
2 lui a simplement dit que je voulais regarder le  
3 dossier, que je verrais pour lui donner une réponse  
4 le lendemain.

5 Q. [964] Qu'est-ce qui...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [965] Là, c'est le quatorze (14), Monsieur  
8 Théberge.

9 R. C'est le quatorze (14) au soir, oui.

10 Q. [966] Mais vous nous avez dit ce matin que votre  
11 patron, monsieur Ducroix, vous avait dit, je pense  
12 quelques jours plus tard...

13 R. Deux, trois jours plus tard qu'il ne  
14 soumissionnerait pas.

15 Q. [967] C'est ça.

16 R. Oui.

17 (14:52:25)

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Q. [968] Mais il vous dit ça, Monsieur, il vous parle  
20 de ce contrat-là, Ville Saint-Laurent...

21 R. C'est ça.

22 Q. [969] ... le quatorze (14) juin puis vous lui dites  
23 que vous allez lui donner une réponse le lendemain.

24 R. Le quinze (15)...

25 Q. [970] Oui.

1 R. Le lendemain je suis au bureau, je peux regarder le  
2 projet, oui.

3 Q. [971] D'accord. Et est-ce que le lendemain vous  
4 étiez au bureau?

5 R. Oui, Mad... non, bien non, le lendemain, le quinze  
6 (15), je n'étais pas au bureau certain.

7 Q. [972] O.K.

8 R. J'étais au bureau, mais au bureau de la police.

9 Q. [973] D'accord. Donc, le lendemain, vous n'étiez  
10 pas chez Sintra et dans les faits, ça a mis fin à  
11 votre association avec Sintra et monsieur Ducroix  
12 vous a avisé par la suite que Sintra ne  
13 soumissionnerait pas ce... le contrat intéressant  
14 de Ville Saint-Laurent où les enjeux étaient plus  
15 importants, de l'ordre de trois, quatre millions  
16 (3-4 M\$)?

17 R. C'est exact, Madame.

18 Q. [974] Quand monsieur Milioto vous fait la... vous  
19 mentionne, là, que les méfaits chez votre voisin  
20 d'en face, c'était un avertissement, on est  
21 toujours autour du... de la fin mai, début juin?

22 R. Après, oui, c'est ça, peut-être vers le huit ou le  
23 dix ou... au début juin.

24 Q. [975] Deux mille (2000), O.K. Également, toujours  
25 dans cette période, à votre résidence, il y a eu,

1           relativement, des appels téléphoniques?

2           R. Bien, des appels téléphoniques, il y en avait  
3           toujours, comme tel, parce que quand tu couvres un  
4           grand territoire puis tu ressortais un dossier, tu  
5           dis « Non », les gens... il vient un temps que les  
6           gens ont ton numéro de cellulaire, ils ont ton  
7           numéro à la maison, ils ont ton numéro un peu  
8           partout et ils veulent te rejoindre pour avoir un  
9           « Oui » et non pas un « Non ». Ça veut dire que...  
10          c'est comme ça que ça se passe.

11          Q. [976] D'autres types d'appels téléphoniques dans  
12          cette période?

13          R. On a eu, à l'occasion, ma femme a fait remarquer  
14          qu'on a eu, à l'occasion, des types d'appels pour  
15          lesquels les gens appelaient puis personne ne  
16          parlait. Dans le soir, là, assez tard.

17          Q. [977] Combien de téléphones vous avez...

18          R. Au moins deux, trois fois, oui.

19          Q. [978] Puis la période?

20          R. Ah, je ne le sais pas, je ne peux pas vous dire.  
21          C'est la période, sûrement, du mois de mai, dans le  
22          mois de juin, dans ces périodes où il y a des  
23          soumissions. C'est sûr qu'en janvier, il n'y a pas  
24          de soumissions, il n'y a personne qui appelle.  
25          C'est dans les mois d'opération.

1 Q. [979] Puis ça, c'est en deux mille (2000). Dans les  
2 années précédentes, est-ce que vous en avez eu des  
3 appels comme ça en période du mois de mai, juin, la  
4 période des soumissions?

5 R. À la maison?

6 Q. [980] Oui.

7 R. Que personne ne parlait?

8 Q. [981] Oui.

9 R. Non. Non. Je ne me souviens pas, en tout cas.

10 Q. [982] C'est arrivé à cette période-là?

11 R. Oui, cette période-là.

12 Q. [983] Vous avez... on a déjà abordé tout à l'heure  
13 la rencontre des présidents des différentes  
14 compagnies qui produisent de l'asphalte, mais qui  
15 peuvent être aussi entrepreneurs. Vous avez parlé  
16 d'une rencontre de deuxième niveau qui  
17 représentait... qui, en fait, était les  
18 directeurs...

19 R. D'accord.

20 Q. [984] ... de ces différentes compagnies. On a  
21 essayé de comprendre, là, comment ça fonctionnait  
22 pour Laval, pour la Rive-Sud. Cependant, les  
23 représentants des... les directeurs des compagnies  
24 qui étaient assis avec vous pour cette rencontre-  
25 là, je ne suis pas certaine qu'on a nommé les

1           représentants pour Montréal, puis après ça je vais  
2           vous demander pour la Rive-Sud.

3           R. À Laval, il n'y avait pas...

4           Q. [985] Montréal.

5           R. O.K., Montréal, O.K. Montréal, qui était à la  
6           table?

7           Q. [986] De deuxième niveau, là.

8           R. Oui, oui, de deuxième niveau, oui. Bien, il y avait  
9           moi, certain, il y avait aussi Luc Lachapelle de  
10          BauVal, il y avait Pierre-André Matton pour Simard  
11          et Beaudry, Jacques Collin pour DJL. Il y a eu  
12          Normand Mathers pour Carrière Mathers, peut-être  
13          que j'en oublie un, mais pour le moment, c'est pas  
14          mal ça, là.

15          Q. [987] Ça, c'était pour Montréal?

16          R. Montréal, oui.

17          Q. [988] Pour la Rive-Sud? Toujours la rencontre des  
18          deuxièmes... deuxième niveau?

19          R. Deuxième niveau, oui, oui. Deuxième niveau. On  
20          avait... chez Carrière Bernier, c'était monsieur  
21          Claude Ouimet; chez P. Baillargeon, c'était la  
22          fille de monsieur Baillargeon; il y avait un autre  
23          monsieur, aussi, avec elle, là, à l'occasion, qui  
24          venait, mais je ne me souviens pas de son nom. Et  
25          pour DJL, c'était Marcel Roireau qui venait aux

1 réunions. C'était... c'est ça. Et après ça, s'est  
2 ajouté Pavages Chenail qui était Emmanuel Chenail.  
3 C'est pas mal le tour comme ça.

4 Q. [989] Dans cette rencontre, vous nous avez  
5 mentionné, ce matin, que le prix de base était fixé  
6 pour l'asphalte, ça avait été fixé entre, cette  
7 fois-ci, les présidents?

8 R. Oui.

9 Q. [990] D'accord. Et relativement... il y a une  
10 question qui vous a été posée relativement au prix  
11 de l'asphalte et est-ce que c'était pour les  
12 contrats publics et privés? Et j'aimerais qu'on  
13 revienne sur cet aspect-là au niveau du prix.

14 R. À ce que je me souviene, les prix pour les  
15 contrats publics, ça a toujours été un peu plus  
16 élevé que les contrats privés. « Privés », vous  
17 voulez parler des autres entrepreneurs qui venaient  
18 chercher de l'asphalte chez nous. À ce que je me  
19 souviene, c'était un petit peu plus cher pour le  
20 privé... pour le public. Comme les soumissions pour  
21 la Ville de Montréal ou Ville Saint-Laurent ou  
22 n'importe quelle autre ville, ou Ville de Laval  
23 ou... peu importe les villes, là. Le public,  
24 c'était toujours un peu plus cher.

25 Q. [991] Et vous mettez les villes dans le public?



1 R. Pardon?

2 Q. [992] Est-ce que vous entrez les villes dans le  
3 public?

4 R. Oui, je compte les villes dans le public.

5 Q. [993] Les villes et les ministères, disons.

6 R. Les ministères, oui.

7 Q. [994] D'accord. Et quand vous dites « un petit peu  
8 plus cher », vous voulez établir ça à combien?

9 R. Ah! Un bon... un bon dix dollars (10 \$) la tonne de  
10 plus.

11 Q. [995] Et ça, en pourcentage, ça peut...

12 R. Il faut se reporter en l'an deux mille (2000), à  
13 quel prix qu'on vendait l'asphalte, c'est ça que je  
14 ne sais pas. Peut-être quarante... admettons qu'on  
15 la vendait quarante (40 \$), bien, si c'était au  
16 public, on la vendait cinquante (50 \$).

17 Q. [996] O.K.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. [997] Est-ce que vous dites ça autant pour les  
20 contrats en libre concurrence? Pour les contrats  
21 harmonisés, certainement, mais pour les contrats en  
22 libre concurrence?

23 R. L'asphalte sous plat qu'on vendait aux villes ou à  
24 la Ville de Montréal ou aux autres villes, il n'y  
25 avait pas de concurrence. C'était harmonisé parce

1 que chaque usine était située dans un rayon où les  
2 villes s'approvisionnaient à cette usine-là. Ça  
3 fait que c'était impossible que si vous trouviez,  
4 un exemple, Ville Saint-Laurent vont  
5 s'approvisionner à une usine près, ils ne viendront  
6 pas revirer sur le boulevard Pie IX  
7 s'approvisionner, ils vont s'approvisionner très  
8 près de là. Ça fait que quand il rentrait une  
9 soumission, nous, on rentrait, mais au prix qu'on  
10 rentrait, on était sûr de ne pas l'avoir. On ne lui  
11 faisait pas de tort parce qu'il l'avait  
12 automatiquement. Parce qu'on partait de notre prix  
13 de base plus le transport des cols bleus, il  
14 l'avait...

15 Q. [998] Il y a quelques contrats qui sont... il y a  
16 quelques contrats qui ne sont pas harmonisés quand  
17 même, peut-être pas...

18 R. Bien, ils étaient harmonisés dans un sens parce que  
19 je ne lui faisais pas de tort...

20 Q. [999] À distance.

21 R. ... puis il ne me faisait pas de tort quand c'était  
22 pour moi. C'était de l'harmonie quand même, pas de  
23 la grande, mais de la petite harmonie.

24 Q. [1000] Oui. Donc, vous n'avez pas vraiment de  
25 contrat en libre concurrence, si on veut, de vos...

1 R. Non, ce n'était pas... ce n'était pas en libre  
2 concurrence...

3 Q. [1001] Vous n'en avez pas...

4 R. ... c'était vraiment harmonisé.

5 Q. [1002] O.K.

6 (15:00:11)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [1003] Si je comprends bien, vous nous avez dit que  
9 le pourcentage, lorsque c'était en collusion - si  
10 vous me permettez, je vais quand même continuer  
11 d'employer...

12 R. D'accord.

13 Q. [1004] ... le terme « collusion ».

14 R. Oui.

15 Q. [1005] Alors, quand c'était en collusion, il y  
16 avait un pourcentage certainement de trente pour  
17 cent (30 %) de plus quand c'était au privé... quand  
18 c'était au public.

19 R. Oui.

20 Q. [1006] C'est ce que vous nous dites.

21 R. Vous pouvez comprendre que les entreprises ne  
22 voulaient pas faire de collusion pour ramasser  
23 quatre, cinq pour cent (4 %-5 %).

24 Q. [1007] C'est sûr.

25 R. Sinon, ils ne l'auraient pas fait, hein!

1 Q. [1008] Je comprends ça. Mais, ce que je veux  
2 dire...

3 R. Ils pouvaient envoyer en libre concurrence.

4 Q. [1009] Je comprends ça. Mais, avec ce que vous  
5 venez de nous dire, pour ce qui était du prix de  
6 l'asphalte, je comprends que quand c'était au  
7 privé, c'était seulement vingt pour cent (20 %) de  
8 plus cher parce que vous nous avez dit que c'était  
9 dix dollars (10 \$) au lieu de cinquante (50 \$).

10 R. Mais, ça, c'est au public. Pour moi, le public,  
11 c'est les villes.

12 Q. [1010] Oui.

13 R. O.K. Les villes comme telles.

14 Q. [1011] Oui. Puis le privé...

15 R. Normalement, c'était le prix de liste puis un petit  
16 peu plus.

17 Q. [1012] O.K. Et le privé?

18 R. Le privé, on utilisait le prix de liste que l'on  
19 avait pour soumissionner pour le privé, plus le  
20 transport, plus la pause si, nous autres, on la  
21 posait. Ça fait que normalement, si... il y avait  
22 de la collusion ça aussi là-dedans, mais admettons  
23 qu'il n'y aurait pas eu de collusion, on aurait  
24 parti tous les deux du même prix. Normalement,  
25 celui qui aurait été gagnant - parce que la pose de

1 l'asphalte, une entreprise ou l'autre, ça coûte à  
2 peu près la même chose. C'est le transport qui  
3 coûte la différence comme telle. Si je pars de  
4 Laval, moi, puis je vais aller faire du pavage au  
5 coin de Sainte-Catherine et Mansfield, c'est  
6 beaucoup plus dispendieux pour moi en transport que  
7 quelqu'un qui est à Ville LaSalle qui va venir  
8 faire de l'asphalte, au point de vue transport. Le  
9 prix de l'asphalte reste quand même le même.

10 Q. [1013] Je comprends ça. Mais, ce que vous venez de  
11 nous dire tantôt, c'est que lorsque c'était... ça  
12 s'adressait au privé, vous faisiez des prix moins  
13 chers qu'au public.

14 R. C'est exact.

15 Q. [1014] Bon. Et ce que j'ai cru comprendre, c'est  
16 que ce que vous avez donné comme proportion  
17 revenait à dire que c'était à peu près dix pour  
18 cent (10 %) moins cher pour le privé qu'au public.

19 R. Bien, si j'ai dit ça, non, j'ai voulu dire... j'ai  
20 voulu vous dire qu'au public normalement, on  
21 chargeait plus cher qu'au privé.

22 Q. [1015] Bon. Mais, quel pourcentage à peu près?

23 R. Bien, je l'ai exprimé en tonnes, c'est difficile  
24 pour moi. Si vous prenez une tonne d'asphalte qui  
25 valait dans le temps quarante dollars (40 \$),

1 c'était au moins dix dollars (10 \$) de plus qu'on  
2 chargeait pour le privé... pour le public.

3 Q. [1016] C'est pour ça que je disais dix pour cent  
4 (10 %) plus cher...

5 R. À peu près dix pour cent (10 %) plus cher, dix,  
6 quinze pour cent (10 %-15 %) plus cher.

7 Q. [1017] Dix, quinze pour cent (10 %-15 %) moins cher  
8 au privé.

9 R. Au privé.

10 Q. [1018] O.K. Alors, ça, c'est parce que, au public,  
11 c'est l'argent du public.

12 R. Du public.

13 Q. [1019] Exactement. Merci.

14 R. Ce n'est pas une bonne réponse, mais c'en est une,  
15 c'est la vraie réponse.

16 Q. [1020] C'est la réponse qui est...

17 R. C'est la vraie réponse.

18 Q. [1021] Exactement, c'est la vérité.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. [1022] Vous avez dit tout à l'heure que pour vous,  
21 public, c'étaient les villes. Est-ce que ça...

22 R. C'est exact, oui.

23 Q. [1023] ... ça inclut le ministère des Transports du  
24 Québec aussi ou non? Quand vous dites pour un  
25 contrat public, est-ce que...

1 R. Bon. Le ministère des Transports n'était pas... il  
2 n'en achetait pas d'asphalte, le ministère des  
3 Transports. Ce n'était pas un acheteur d'asphalte.  
4 C'était très rare, ils envoyaient quelqu'un au  
5 printemps de bonne heure. Il pouvait peut-être  
6 prendre deux tonnes d'asphalte. Ce n'est pas un  
7 acheteur d'asphalte, dans mon cas à moi. C'étaient  
8 les villes qui venaient acheter. Le ministère des  
9 Transports, lui, il venait en appel d'offres pour  
10 un plus grand volume comme tel, selon l'endroit  
11 désigné ou l'entrepreneur de faire la production et  
12 la pose de l'asphalte.

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Je vois l'heure, ça pourrait être un bon moment  
15 pour interrompre. Merci.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 LA GREFFIÈRE :

20 Monsieur Gilles Théberge, vous êtes sous le même  
21 serment.

22 (15:33:14)

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. [1024] Monsieur Théberge, on a parlé du contrat  
25 Rolls-Royce qui a été la pièce 65P-712, soit

1 l'ouverture de soumissions du trente et un (31) mai  
2 deux mille (2000). Vous avez mentionné, quand j'ai  
3 commencé à vous questionner relativement à ce  
4 contrat, que ce n'est pas vous qui aviez été celui  
5 qui avait rempli le bordereau de soumission,  
6 c'était monsieur Mario Desrochers qui est le  
7 directeur de chez Sintra.

8 R. C'est exact.

9 Q. [1025] Et que, par contre, en tant que directeur,  
10 donc supérieur hiérarchique de monsieur Desrochers,  
11 vous vous tenez quand même au courant là des  
12 contrats. Vous nous avez dit au début que vous  
13 n'étiez pas véritablement au courant de ce contrat-  
14 là. Et par la suite, vous nous avez mentionné que  
15 c'est un contrat qui était en libre concurrence  
16 quand vous...

17 R. Oui, j'ai voulu...

18 Q. [1026] Voulez-vous juste me laisser terminer, s'il  
19 vous plaît. Il était en libre concurrence et que,  
20 par la suite, vous nous avez dit « bien, oui,  
21 j'avais refusé d'embarquer là - si vous me  
22 permettez l'expression - dans la collusion qui  
23 était recherchée ». Alors, comment est-ce qu'on  
24 peut concilier les premières paroles que vous avez  
25 mentionnées avec la fin?



1 R. Bon. On peut dire que je ne connaissais pas les  
2 fins détails de la soumission et du devis, des  
3 plans et devis de la soumission, mais je savais que  
4 c'était un projet dont il y avait des égouts et  
5 aqueducs dans le projet et que ce n'est pas moi qui  
6 l'a rempli à la fin et ce n'est pas moi qui ai  
7 signé la soumission. Je ne connaissais pas les fins  
8 détails, mais ceux qui m'avaient appelé ou la  
9 personne qui m'avait appelé, on avait dit, nous,  
10 qu'on soumissionnait et c'est qu'est-ce qu'on a  
11 fait.

12 Q. [1027] Parce que quand on voulait s'assurer de la  
13 position de Sintra, soit en participant à la  
14 collusion ou en refusant de participer à la  
15 collusion, ce qui a amené un marché libre, plus  
16 souvent qu'autrement c'est avec vous qu'on faisait  
17 affaires?

18 R. C'était toujours avec moi.

19 Q. [1028] Toujours avec vous.

20 R. C'est ça.

21 Q. [1029] Dans le cadre des... vous nous mentionnez  
22 donc que vous avez eu des appels, c'est déjà arrivé  
23 à d'autres occasions où vous avez été en contact  
24 avec d'autres entrepreneurs dans le but de discuter  
25 d'un appel d'offres où il était possible de faire

1 de la collusion avec certains entrepreneurs.

2 R. Là vous parlez de quel endroit?

3 Q. [1030] De Montréal, toujours dans le cadre de  
4 Montréal.

5 R. Oui, au niveau 2, on en a parlé au point de vue de  
6 l'asphalte.

7 Q. [1031] D'accord. Mais, en tant qu'entrepreneur,  
8 pour soumissionner sur des contrats, si je vous  
9 reporte dans le temps avec monsieur Tony Conte.

10 R. Oui, c'était... c'était avant mil neuf cent quatre-  
11 vingt-quinze (1995) quand même là. On reporte de  
12 quatre-vingt-cinq (85) à quatre-vingt-quinze (95),  
13 dix (10) ans en arrière comme tel. Il y avait des  
14 projets qui sortaient à Montréal qui s'appelaient  
15 « planage et resurfacement » peut-être il en a sorti  
16 entre quatre-vingt-dix (90) et quatre-vingt-quinze  
17 (95) là beaucoup de projets comme tels. Et un midi,  
18 j'avais été dîner avec monsieur Tony Conte parce  
19 que les projets planage et revêtement à Montréal,  
20 les entreprises productrices d'asphalte se  
21 répartissaient ces projets-là. Ces projets-là  
22 consistaient à planer les rues, à les resurfacier et  
23 à faire la réparation des trottoirs. Ça fait que  
24 les entreprises se répartissaient les projets qui  
25 étaient en appel d'offres.

1 Et il y a un projet comme quoi qui avait  
2 été avec les autres collusionnaires, c'était à  
3 Sintra le projet. Ça fait que je savais que  
4 monsieur Tony Conte avait retiré le projet, mais il  
5 n'avait pas l'équipement pour mener à bien ce  
6 projet-là. Ça fait que j'avais été dîner avec lui à  
7 Laval. Puis cette journée-là, il m'avait conté  
8 qu'un jour il avait fait sauter son Cadillac chez  
9 lui. C'est juste ça que j'en sais.

10 Q. [1032] Quand vous dites « il m'a raconté qu'un jour  
11 il avait fait sauter son Cadillac », qu'est-ce que  
12 vous voulez dire?

13 R. Bien, il avait...

14 Q. [1033] Il l'a fait exploser lui-même?

15 R. Oui.

16 Q. [1034] Il l'a fait sauter.

17 R. Bien, je ne pense pas.

18 Q. [1035] Non, mais qu'est-ce que vous voulez dire?

19 R. Bien, sauter... il y a probablement quelqu'un qui  
20 l'a fait... qui l'a fait exploser, mais je n'en  
21 sais pas plus que ça.

22 Q. [1036] Qu'est-ce qu'il vous a conté?

23 R. Il m'a dit, il m'a dit qu'il avait fait exploser  
24 son Cadillac à son bureau.

25 Q. [1037] Son bureau était situé à quel endroit?

1 R. Il était à Ville LaSalle, je pense, son bureau dans  
2 le temps.

3 Q. [1038] Et monsieur Tony Conte est relié à quel  
4 domaine?

5 R. Au domaine de la construction des égouts et  
6 aqueducs.

7 Q. [1039] Et le nom de sa compagnie?

8 R. Il faisait aussi... C'est Conte, me semble c'était  
9 Conte... Conte Excavation ou... me semble c'était  
10 ça, Conte Excavation ou un autre nom, TC... TC  
11 Conte ou... en tout cas, Conte était dans le nom,  
12 je ne sais pas, dans le nom.

13 Q. [1040] O.K.

14 R. On pourrait faire des recherches, vraiment trouver  
15 le nom exact.

16 Q. [1041] O.K. Et il vous avait raconté l'événement.  
17 Il est arrivé à son bureau...

18 R. Il m'a raconté l'événement qui lui était arrivé.

19 Q. [1042] D'accord. Et il vous a raconté ça lors d'un  
20 dîner où vous sollicitiez une rencontre avec lui  
21 pour l'amener à ne pas soumissionner ou à  
22 soumissionner...

23 R. À ne pas soumissionner sur le projet que je lui  
24 demandais.

25 Q. [1043] Et est-ce qu'il avait accepté?

1 R. Il avait accepté.

2 Q. [1044] O.K. Et si je vous dis... quant à la date,  
3 vous dites que ça s'est passé...

4 R. C'est sûrement au printemps. C'est sûrement le  
5 printemps, en tout cas, entre avril et juin.

6 Q. [1045] O.K.

7 R. Juin, juillet.

8 Q. [1046] Et après l'événement de la bombe du véhicule  
9 de monsieur Conte. Puisqu'il vous en parle.

10 R. Après l'événement de moi?

11 Q. [1047] Non, lui. Puisqu'il vous en parle. C'est  
12 parce qu'on cherche à situer dans le temps.

13 R. Ah! Écoute, ça fait... Écoute, on parle, pas  
14 toujours parlé juste du base-ball ou du hockey, il  
15 me parle... Il me parle de sa vie, il me parle de  
16 qu'est-ce qu'il fait, son entreprise. Il me parle  
17 qu'il lui avait arrivé un...

18 Premièrement, le marché, je pense, savait  
19 qu'il avait eu des problèmes un peu avec son auto.  
20 Ça fait que, ça adonne, le midi-là, qu'on en parle.

21 Q. [1048] Le marché savait qu'il avait eu des  
22 problèmes...

23 R. Bien, le marché, les entrepreneurs, comme tels,  
24 savaient... Le marché, les en... Le marché des  
25 entrepreneurs savait qu'il avait eu un problème,

1 monsieur Conte. Avec son auto.

2 Q. [1049] Un problème, vous voulez dire que,  
3 l'événement de la bombe?

4 R. Oui, l'événement de la bombe.

5 Q. [1050] O.K. Et quand... Si je vous dis la date du  
6 vingt-deux (22) mars mil neuf cent quatre-vingt-  
7 seize (1996), qui est l'événement de la bombe, donc  
8 c'est nécessairement après que vous avez discuté  
9 avec monsieur Conte?

10 R. Il faut que ça soit après, parce que l'événement  
11 avait eu lieu avant, avant que je le rencontre.

12 Q. [1051] O.K. Et vous dites que le milieu des  
13 entrepreneurs, ça se parlait.

14 R. Oui. Oui, c'est un milieu où les gens se parlent  
15 beaucoup.

16 Q. [1052] Et ils avaient parlé de cet événement-là.

17 R. Bien, en tout cas, c'était... C'est à peu près  
18 comme l'événement qui me... que j'ai eu. Tout le  
19 monde en a parlé. L'événement que lui a eu,  
20 sûrement que tout le monde en ont parlé aussi. Il y  
21 a des événements que tu ne peux pas cacher.

22 Q. [1053] Si, maintenant, on se place dans la ville de  
23 Montréal, quand Sintra veut venir soumissionner à  
24 Montréal, voulez-vous nous relater les premières  
25 démarches que Sintra fait, et quelles sont les

1 réactions relativement à la pénétration du marché?

2 R. Quand on a acquis l'usine de Demix à Laval, c'est  
3 là qu'on a dit on va commencer à soumissionner à  
4 Montréal, parce qu'avant ça on ne soumissionnait  
5 pas à Montréal, parce qu'on était l'autre côté du  
6 pont Mercier. Saint-Constant est situé l'autre côté  
7 du pont Mercier, et c'est très difficile d'y  
8 traverser avec nos produits pour venir travailler à  
9 Montréal. Quand on est arrivé à Laval, on avait  
10 décidé de travailler à Laval et de travailler à  
11 Montréal.

12 Q. [1054] Il y avait une question de rentabiliser  
13 l'achat de l'usine également?

14 R. Bien, il y avait l'usine, et aussi avoir plus de  
15 travaux. On n'a pas acheté une usine strictement  
16 pour desservir strictement Laval, mais on l'avait  
17 achetée aussi pour regarder, pour travailler,  
18 travailler aussi à Montréal.

19 Q. [1055] Vous avez acquis l'usine de Demix?

20 R. Oui.

21 Q. [1056] C'est en quelle année?

22 R. En mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

23 Q. [1057] Donc, quelles sont, une fois l'acquisition  
24 de l'usine faite, quelles sont les démarches que  
25 Sintra entreprend? Toujours en regard du marché de

1 Montréal.

2 R. Sintra, lorsque les soumissions commencent à sortir  
3 au printemps, on retire les soumissions. Parce que  
4 là on a vraiment, on est vraiment propriétaire  
5 d'une usine, on est juste l'autre côté de l'eau, et  
6 on dit, « Maintenant on va soumissionner à  
7 Montréal, comme les autres entreprises qui sont sur  
8 l'île de Montréal. » On avait décidé qu'on  
9 rentrerait sur Montréal.

10 Q. [1058] Comment ça se passe?

11 R. Bien, on retire les documents. Les premiers  
12 documents qui sortent, normalement, au printemps  
13 très tôt, ce sont les documents d'appel d'offres,  
14 de fourniture de béton bitumineux pour la Ville de  
15 Montréal.

16 Ces documents-là, comme tels, la Ville, il  
17 y a à peu près trois volets dans ce document  
18 d'appel d'offres-là. Le premier volet, la Ville  
19 vient chercher l'asphalte qui est produit par  
20 l'usine, directement en dessous de l'usine, pour  
21 ses besoins personnels. Deuxièmement, elle envoie  
22 aussi ses cols bleus chercher de l'asphalte pour en  
23 faire la pose aussi. Elle en achète, puis elle le  
24 pose aussi en même temps. Mais l'autre partie,  
25 c'est qu'elle achète du producteur d'asphalte, et



1 le producteur d'asphalte doit en faire la pose. Ça  
2 fait que, on a trois volets dans la même soumission  
3 comme telle.

4 Ça fait que nous, en étant... C'est une  
5 soumission assez complexe à compléter, comme telle,  
6 mais quand on était arrivé à Laval, on s'est  
7 aperçu... On s'est aperçu...

8 Q. [1059] À Montréal?

9 R. On a réalisé rapidement que... qu'ils ne pouvaient  
10 pas nous ignorer dans cette soumission-là parce  
11 qu'on était vraiment situé... On avait retiré les  
12 documents, et on était maintenant à Laval, qu'on  
13 traversait vraiment juste le pont, puis on  
14 travaillait à l'île de Montréal. Peut-être pas  
15 directement sur la rue Sainte-Catherine, mais au  
16 nord de Montréal on avait de la facilité à y  
17 travailler.

18 Q. [1060] Vous venez de mentionner « ils ne peuvent  
19 pas nous ignorer ». Vous parlez de qui?

20 R. Bien, les entrepreneurs, les usines de Montréal ne  
21 peuvent pas... Les propriétaires d'usines de  
22 Montréal ne peuvent pas ignorer Sintra. Maintenant,  
23 on est à Laval, et on a retiré les documents, et on  
24 veut travailler à Montréal. En asphalte.

25 Ça fait que, il y en a qui étaient habitués

1 à préparer ces genres de documents-là comme tels.  
2 Ça fait qu'on a eu une réunion sur... Parce que la  
3 Ville de Montréal vient toujours en appel d'offres  
4 pour quatre-vingt mille (80 000) ou cent mille  
5 (100 000) tonnes d'asphalte par année, de  
6 différentes façons, les trois façons que je vous ai  
7 expliquées tout à l'heure.

8 Ça fait que, normalement, les preneurs  
9 d'asphalte sont ceux qui sont, dont les usines sont  
10 situées plus près... La Ville s'approvisionne où,  
11 vraiment, elle a des travaux, où sont les plus  
12 près. Si elle a des travaux tout près, à Ville  
13 Saint-Laurent, elle va s'approvisionner à l'usine  
14 de tout près de Ville Saint-Laurent. Si elle est  
15 vraiment à l'ouest, elle va aller vers Simard et  
16 Beaudry, qui sont vraiment dans l'ouest. Si elle  
17 est à Ville LaSalle, elle va s'approvisionner chez  
18 DJL, parce que Ville LaSalle, DJL est là. Si elle  
19 est au centre-ville, elle va s'approvisionner sur  
20 Jarry, dont DJL est là. Ça fait que, on peut dire  
21 qu'elle s'approvisionne comme tel. Ça fait que la  
22 soumission est préparée conjointement entre nous  
23 autres. Donc, moi c'était la première fois que j'y  
24 participais. Sintra cette fois-là avait eu cinq  
25 mille (5000) tonnes sur la soumission. Je ne me

1           souviens pas combien on en a vraiment vendu ou  
2           combien la Ville de Laval, pas la Ville de Laval,  
3           la Ville de Montréal est venue en chercher, mais on  
4           a eu cinq mille (5000) tonnes pour participer à  
5           cette soumission-là qui était collusionnée par les  
6           producteurs d'asphalte sur l'île de Montréal.

7           Q. [1061] J'ai compris qu'il y avait donc, il y avait  
8           DJL qui était participant à cette rencontre?

9           R. Oui, il y avait Simard & Beaudry, quand je vous dis  
10          Simard & Beaudry, je vous parle avant, avant deux  
11          mille neuf (2009), là, parce que nous on est arrivé  
12          en quatre-vingt-quinze (95), quatre-vingt-seize  
13          (96), il y a eu ces genres de produits là qui ont  
14          été achetés par la Ville de Montréal avant mille  
15          neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999). Mais l'an  
16          deux mille (2000) a eu lieu la même chose.

17          Q. [1062] D'accord. Mais si on se reporte, Monsieur  
18          Théberge, au contexte, on était au moment où vous  
19          avez, Sintra a acquis l'usine de Laval...

20          R. Oui.

21          Q. [1063] ... et que vous voulez pénétrer le marché de  
22          Montréal. Donc, vous dites?

23          R. Bien, là, on retirait, on retirait les soumissions  
24          disponibles.

25          Q. [1064] C'est ça. Et ça a amené une rencontre, vous

1 d'ites c'est la première fois que je participe à une  
2 rencontre. Donc, on est dans les années...

3 R. À une première rencontre, je veux dire, la première  
4 fois que je participe à une rencontre sur  
5 l'asphalte de l'appel d'offres de Montréal.

6 Q. [1065] Et on parle toujours de ça, donc, on se  
7 situe en mille neuf cent quatre-vingt-quinze  
8 (1995)...

9 R. Quatre-vingt-quinze (95), quatre-vingt-seize (96).

10 Q. [1066] ... quatre-vingt-seize (96). Donc, vous nous  
11 dites Simard & Beaudry est présent?

12 R. Oui.

13 Q. [1067] Mais ce n'est pas monsieur Accurso, à ce  
14 moment-là?

15 R. Non, non.

16 Q. [1068] Parce qu'il n'a pas acquis encore?

17 R. Non, non.

18 Q. [1069] C'est ce que vous venez de nous dire?

19 R. C'est exact.

20 Q. [1070] Ensuite de ça il y a DJL?

21 R. Il y a DJL, il y a nous.

22 Q. [1071] Oui?

23 R. DJL c'est, à ma souvenance, je vous l'avais dit  
24 tout à l'heure, là.

25 Q. [1072] Ça va, les noms d'entreprises, DJL, Sintra,

1 Simard & Beaudry, la quatrième?

2 R. Je pense que BauVal était là aussi. Oui, BauVal  
3 était là.

4 Q. [1073] D'accord. Là, vous nous dites on remplit la  
5 soumission. Expliquez-nous ça, là, vous vous  
6 retrouvez à remplir tous le même document?

7 R. Bien non, ceux qui sont... leurs usines sont tout  
8 près ou quoi que ce soit. La seule différence qui  
9 vient jouer ce n'est pas le prix, c'est le  
10 transport. Que ce soit le transport, le transport  
11 par rapport à l'éloignement de ton usine, c'est le  
12 transport des cols bleus ou c'est le transport fait  
13 par l'entrepreneur. C'est la différence qui se crée  
14 entre les parties pour être le plus bas  
15 soumissionnaire. La Ville va toujours aller  
16 chercher son asphalte où ça lui coûte le moins cher  
17 possible. Ça va, vous comprenez.

18 Q. [1074] Oui. Mais là, vous vous assoyez ensemble  
19 puis vous avez quatre-vingt mille (80 000)  
20 d'asphalte à vous répartir?

21 R. Oui.

22 Q. [1075] D'accord. Et donc, vous remplissez, c'est  
23 parce que j'en suis sur le document que vous  
24 remplissez, la façon dont vous nous dites ça c'est  
25 comme si les quatre entreprises remplissent le même

1 document puis ils vont le faire parvenir à la  
2 Ville?

3 R. Bien il faut rentrer, il faut rentrer une  
4 soumission de complaisance aussi quand tu veux  
5 soumissionner. Il ne faut pas juste retirer des  
6 soumissions pour retirer. Les appels d'offres il  
7 faut soumissionner, on remplit une soumission de  
8 complaisance.

9 Q. [1076] Et dans cette rencontre où il y a quatre-  
10 vingt mille (80 000) tonnes d'asphalte qui est  
11 l'enjeu, Sintra ressort avec cinq mille (5000)?

12 R. Oui, c'était un début. Parce qu'on était vraiment  
13 très éloigné, on savait même si on avait été le  
14 plus bas, question de transport il aurait fallu  
15 être très, très bas pour que les gens qui ont des  
16 travaux à Ville Lasalle viennent chercher  
17 l'asphalte chez nous au nord de Laval.

18 Q. [1077] O.K. Donc...

19 R. C'est une question de transport.

20 Q. [1078] Donc, ça ça se comprend que Sintra se  
21 retrouve avec cinq mille (5000) tonnes?

22 R. Oui, il n'avait jamais eu avant.

23 Q. [1079] O.K. Mais...

24 R. Ce n'était pas beaucoup là.

25 Q. [1080] ... mais une fois que vous sortez, j'essaie

1 d'illustrer, une fois que vous sortez de cette  
2 rencontre avec les autres propriétaires d'usines,  
3 vous avez en main chacun une soumission que vous  
4 allez faire parvenir? Je ne comprends pas, Monsieur  
5 Théberge.

6 R. Bien premièrement on est allé chercher les  
7 soumissions.

8 Q. [1081] Oui?

9 R. On les a remplies comme tel, on les a remplies en  
10 groupe, on a rempli cette soumission-là en étant,  
11 en étant d'accord avec un participant avait quoi  
12 quarante mille (40 000) tonnes, il était sûr  
13 d'avoir au moins quarante mille (40 000) tonnes,  
14 l'autre trente mille (30 000) tonnes, l'autre dix  
15 mille (10 000) tonnes. Ça fait que juste avec les  
16 questions de transport, on savait combien à peu  
17 près chacun aurait de tonnes.

18 (15:49:35)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [1082] Est-ce qu'on doit comprendre, Monsieur  
21 Théberge, que, vous nous avez dit tantôt que la  
22 Ville dépendamment d'où était situé les travaux  
23 s'approvisionnait à l'une ou l'autre des usines?

24 R. Oui.

25 Q. [1083] Bon. Alors, mais vous nous dites aussi que

1 les entreprises soumissionnaient et que certaines  
2 entreprises faisaient donc des soumissions de  
3 complaisance?

4 R. De complaisance, oui.

5 Q. [1084] Bon. Est-ce que je comprends que c'est le  
6 lieu où, que c'est non seulement la tonne qui était  
7 où s'en était rendu à qui pour fournir la Ville en  
8 asphalte, mais aussi le lieu d'où se tenait les  
9 travaux?

10 R. C'est le lieu où se tenait l'usine.

11 Q. [1085] L'usine?

12 R. L'usine et les travaux.

13 Q. [1086] Et les travaux?

14 R. Les deux.

15 Q. [1087] Donc, si une personne, un entrepreneur se  
16 disait bon bien les travaux sont au nord de la  
17 Ville, ça va donc être toi qui va soumissionner et  
18 qui va avoir la soumission...

19 R. C'est ça.

20 Q. [1088] ... parce que ça va coûter moins cher de  
21 transport, alors que nous ça nous coûterait plus  
22 cher, les autres?

23 R. Ils font des travaux au nord, ils ne viendront pas  
24 chercher l'asphalte au sud.

25 Q. [1089] Au sud?



1 R. De la Ville de Montréal.

2 Q. [1090] Bon, alors, quand vous dites la Ville  
3 choisissait telle ou telle usine, en fait c'est  
4 vous qui vous arrangiez pour que la Ville choisisse  
5 l'usine qui était la plus près des travaux à être  
6 effectués?

7 R. C'est exact.

8 Q. [1091] O.K.

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Q. [1092] Alors, non...

11 R. La soumission était bâtie de cette façon-là.

12 Q. [1093] Et quant au prix, quel était le prix qui  
13 était indiqué pour le gagnant?

14 R. Bien c'était sûrement, c'était un bon prix. Mais,  
15 là, je ne peux pas vous dire le prix, écoutez, je  
16 ne me souviens pas des prix qu'il y avait là-  
17 dedans.

18 Q. [1094] Mais que voulez-vous dire par « bon prix »?

19 R. Un bon prix pour bien vivre.

20 Q. [1095] Et qu'est-ce que ça veut dire?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [1096] Ça veut dire trente pour cent (30 %) de plus  
23 que, trente pour cent (30 %) de profit?

24 R. Au moins. Entre vingt (20 %) et trente pour cent  
25 (30 %) de profit.

1 15:51:29

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. [1097] Dans les faits, cette réunion-la vous a  
4 permis de vous empêcher de vous compétitionner sur  
5 les prix parce que vous auriez pu couper des prix  
6 puis aller chercher plus de tonnes mais on vous en  
7 donnait cinq mille (5 000) tonnes...

8 R. Oui.

9 Q. [1098] Là vous avez pris pour, comme début?

10 R. C'était un petit cadeau de Grec là, ce n'était pas  
11 un gros cadeau.

12 Q. [1099] Pour commencer.

13 R. Pour commencer.

14 Q. [1100] Pour commencer. Mais vous auriez pu être  
15 plus agressif puis baisser encore plus vos prix  
16 pour aller en chercher un peu plus dans un marché  
17 libre j'entends.

18 R. Peut-être, peut-être pas. Peut-être pas parce que  
19 si ça aurait été un marché libre, les gens qui ont  
20 une usine...

21 Q. [1101] Aurai-ent baissé leur prix?

22 R. Moi j'en n'avais pas d'usine sur l'île de Montréal.  
23 Avoir eu une usine sur l'île de Montréal j'aurais  
24 pu être beaucoup plus agressif parce que juste même  
25 si j'aurais baissé mon prix d'asphalte, juste en

1 transport, la ville aurait économisé aussi. Elle  
2 aurait économisé sur l'achat et sur le transport.  
3 Elle n'aurait pas venu beaucoup plus chez moi à  
4 part que j'aurais eu un prix très, très bas. Elle  
5 aurait pu dire « Écoute, on va y aller pareil.  
6 Écoute, on paie de l'asphalte vingt piastres (20 \$)  
7 la tonne. Même si elle nous coûte dix dollars  
8 (10 \$) de transport, ça nous fait trente dollars  
9 (30 \$). ». C'est le total des deux qui compte.

10 Q. [1102] Donc vous êtes entre vous, là vous voyez où  
11 sont les travaux, là vous dites « Bon, voici où  
12 sont les travaux. » ou « Voici la meilleure usine  
13 pour le faire. Maintenant, on s'entend tout le  
14 monde sur un prix très élevé pour ne pas justement  
15 là... C'est logique qu'on ait ces tonnes-là mais  
16 s'il vous plaît montons le prix, tout le monde,  
17 pareil, à peu près pareil. ».

18 R. C'était à peu près pareil. La seule chose qui joue  
19 c'est le transport parce que normalement c'est là  
20 que la ville, elle, c'est elle qui va décider où  
21 elle va. Avec le transport, le surintendant ou le  
22 contremaître il va gérer ça où il veut. Il  
23 n'enverra pas ça chez nous tellement à Laval.

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Q. [1103] Vous avez parlé de la quatrième, quatrième

1           propriétaire d'usine comme étant BauVal. Vous...

2           R. Ils sont situés à Ville Saint-Laurent.

3           Q. [1104] D'accord. Est-ce que ça pourrait, vous êtes  
4           certain que c'est BauVal?

5           R. Oui. Ah! Ça ne marche pas sur BauVal. Ça marche  
6           sur Hi-Tech, excusez.

7           Q. [1105] O.K.

8           R. Hi-Tech. Leur usine elle porte le nom de Hi-Tech.

9           Q. [1106] O.K. Mais c'est relié à BauVal?

10          R. À BauVal, oui, c'est ça.

11          Q. [1107] O.K. Alors ça, c'est la première démarche  
12          que Sintra fait là pour s'approcher de l'obtention  
13          de contrats à la Ville de Montréal?

14          R. Oui, c'est une démarche parmi tant d'autres pour  
15          l'asphalte. Ça rapproche aussi cette question-là et  
16          ça rapproche aussi les autres soumissions qui  
17          viennent très tôt au printemps, qui sont les  
18          soumissions d'appels publics pour les villes aux  
19          alentours de Montréal aussi. Ça fait que tout ça  
20          s'est réglé en même temps. Si quelqu'un met le, il  
21          n'y a pas de collusion dans la première partie,  
22          bien le reste ça ne fonctionnera pas tellement  
23          bien. Ça fait que si, un exemple, Ville-Émard vient  
24          en appel d'offres pour une soumission de deux  
25          (2 000) ou trois mille (3 000) tonnes bien

1           normalement l'usine qui est la plus proche, c'est  
2           là qu'ils vont aller. Ça va être à lui.

3                       Ça fait que tout est relié ensemble. Tu ne  
4           peux pas faire une chose puis l'autre chose  
5           différemment. Tout est relié ensemble. Comme Ville  
6           Saint-Laurent, c'est relié. Un jour ou l'autre  
7           Ville Saint-Laurent vient en appel d'offres, qui  
8           est, dans le temps ce n'était pas la Ville de  
9           Montréal. Je ne sais pas en quelle année c'est venu  
10          tout la Ville de Montréal. Comme Ville LaSalle, il  
11          vient en appel d'offres, bien Ville LaSalle allait  
12          chez DJL mais en appel d'offres pour leurs besoins.

13          Q. [1108] Et vous nous ajoutez ça que c'était  
14          important qu'on s'entende puis qu'après ça, ça  
15          pouvait ne...

16          R. Bien eux-autres, si ça était entendu, le reste ça  
17          allait de soi.

18          Q. [1109] Et si on le regarde à l'envers, si vous ne  
19          réussissiez pas à vous entendre à la première  
20          étape, c'est-à-dire pour Montréal, qu'est-ce qui  
21          advenait?

22          R. Ça a déjà arrivé une année, je ne sais pas en  
23          quelle année, quatre-vingt-seize (1996) ou quatre-  
24          vingt-dix-huit (1998) qu'il n'y a pas eu d'entente,  
25          ça a été le libre, la libre concurrence sur cet

1 asphalté-là à Montréal puis je ne le sais pas, vous  
2 pourriez voir la différence de prix. Vous allez  
3 voir vraiment la différence de prix. Je sais que  
4 les gens en avaient eu pareil parce que tout le  
5 monde avait baissé leur prix là mais les prix  
6 étaient différents.

7 Q. [1110] Et plus bas?

8 R. Et plus bas.

9 Q. [1111] O.K. Et Sintra avait réussi à avoir une part  
10 du marché?

11 R. Non, on n'avait eu rien.

12 Q. [1112] Rien ou pas beaucoup?

13 R. Bon, je pense qu'on n'avait même pas soumissionné,  
14 on était trop loin, ça ne valait pas la peine  
15 d'essayer de soumissionner ça.

16 Q. [1113] O.K.

17 R. Je le savais bien que la Ville de Montréal ne  
18 viendrait pas chercher de l'asphalte chez nous au  
19 nord pour poser sur la rue Sainte-Catherine là.

20 Q. [1114] Mais je comprends aussi que la Ville de  
21 Montréal n'ira pas chercher parce que vous n'aurez  
22 pas de prix compétitifs en fonction du transport.

23 R. Même si j'ai un prix compétitif, quand tout le  
24 monde est compétitif puis si j'ajoute le  
25 transport...

1 Q. [1115] C'est ça.

2 R. ... ils ne viennent pas chez moi.

3 Q. [1116] C'est le transport qui fait la différence à  
4 ce moment-là.

5 R. Même si on a les mêmes prix très compétitifs, ils  
6 ne viendront pas chez moi. Mais il y a une limite  
7 d'être compétitif. On sait, tout le monde savent  
8 combien ça coûte produire une tonne d'asphalte ça  
9 fait que... Même, on peut bien se conter des peurs  
10 là mais au bout de la ligne on sait comment ça  
11 coûte, comment tu paies ton ciment asphaltique,  
12 comment tu paies tes roches puis comment ça coûte  
13 fabriquer de l'asphalte. On le sait comment ça  
14 coûte ça fait que les gens peuvent jouer d'un  
15 dollar (1 \$) ou deux dollars (2 \$) mais ça va se  
16 ressembler. Ça fait que la différence qui vient  
17 jouer c'est le transport.

18 Q. [1117] O.K. Alors on est toujours dans le,  
19 d'essayer d'obtenir des contrats à la Ville de  
20 Montréal. Quelles sont les autres démarches que  
21 Sintra fait et quels sont les résultats que ça  
22 amène?

23 R. Bien après ça il a commencé à y avoir des, entre  
24 quatre-vingt-quinze (1995) et deux mille (2000)  
25 votre question?

1 Q. [1118] Toujours quand vous étiez chez Sintra.

2 R. Là, il y a eu beaucoup de projets de planage et  
3 recyclage, planage et revêtement souple pour la  
4 Ville de Montréal. On s'est réparti entre nous ces  
5 projets-là.

6 Q. [1119] Entre nous, est-ce que ce sont...

7 R. DJL, Sintra, Soter, Beaver.

8 Q. [1120] Vous vous êtes réparti ça entre vous?

9 Poursuivez.

10 R. Oui, on se répartissait entre nous. En fin de  
11 compte on essayait, si on veut, de prendre les  
12 projets qui étaient plus près de nos installations.  
13 Comme moi, si j'avais un projet dans le nord,  
14 j'étais plus preneur dans nord que preneur sur la  
15 rue Ontario. J'étais trop loin. Je pouvais le  
16 faire, là, mais c'était préférable de dire au gars,  
17 le gars qui est plus près de la rue Ontario:  
18 « Prends ce projet-là puis moi, je prendrai l'autre  
19 qui va venir au nord ». Parce qu'on les savait les  
20 projets qui arriveraient, que la Ville demandait.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [1121] Et ça, c'était peu importe le carnet, à quel  
23 point était rempli le carnet?

24 R. C'était avant l'an deux mille (2000), ça, Madame la  
25 Présidente.



1 Q. [1122] O.K. Alors, après deux mille (2000), le  
2 transport était toujours aussi important?

3 R. Ah, mais après deux mille (2000), c'est parce que  
4 là, je n'ai pas participé beaucoup, en l'an deux  
5 mille (2000), mais... je ne peux pas vous  
6 répondre...

7 Q. [1123] O.K.

8 R. ... beaucoup après l'an deux mille (2000).  
9 (15:58:05)

10 Me CLAUDINE ROY :

11 Q. [1124] Mais c'est ce que vous nous avez raconté ce  
12 matin, que la rencontre des présidents...

13 R. Non, ça a eu lieu en l'an deux mille (2000), la  
14 rencontre des prés...

15 Q. [1125] C'est ça, c'est ça, mais là, on est avant.  
16 Mais en l'an deux mille (2000), vous en avez quand  
17 même vécu un petit bout...

18 R. Oui, oui. On a (INAUDIBLE) des présidents, mais  
19 avant l'an deux mille (2000), de quatre-vingt-  
20 quinze (95) à quatre-vingt-dix-neuf (99), on se  
21 réunissait quand même pour les projets de planage  
22 et revêtements.

23 Q. [1126] D'accord. Donc... et ça, les présidents, ils  
24 n'avaient pas fait de rencontre?

25 R. Non, ils ne faisaient pas partie de ça, là.

1 Q. [1127] Donc, c'était les directeurs d'entreprise?

2 R. Oui, c'est ça.

3 Q. [1128] Et comment... la première rencontre où vous  
4 êtes invité à cet échange, là, en regard des  
5 contrats, comment ça se passe?

6 R. Comment je suis invité?

7 Q. [1129] Bien oui, c'est ça, parce que là, on est  
8 dans le contexte où vous tentez d'entrer dans le  
9 marché de Montréal, là, puis...

10 R. Bien ça faisait longtemps que je suis rentré dans  
11 le marché de Montréal, j'ai commencé à rentrer dans  
12 le marché de Montréal en mil neuf cent quatre-  
13 vingt-cinq (1985), quand j'étais comme directeur  
14 des travaux routiers. Sintra avait deux machines  
15 pour planer l'asphalte, ça vous dit... c'est bon,  
16 pour vous ça, planer l'asphalte? C'est une  
17 raboteuse qui fait du striage dans l'asphalte.  
18 Sintra avait deux machines dont une qui faisait  
19 douze pieds (12 pi) comme on travaillait pour le  
20 ministère des Transports, puis on en avait une  
21 autre qui était à six pieds (6 pi) de large. On  
22 planait à Montréal, ça fait qu'on avait... j'avais  
23 une rencontre régulièrement... régulièrement, au  
24 printemps avec les propriétaires de ces usines...  
25 de ces machines-là à Montréal. C'est là que j'ai

1           commencé à connaître le rouage de tout ça.

2           Q. [1130] Vous faites l'acquisition, en mil neuf cent  
3           quatre-vingt-quinze (1995) de l'usine à Laval, vous  
4           voulez...

5           R. C'est en quatre-vingt-cinq (85), là, que j'ai  
6           commencé à les connaître.

7           Q. [1131] Oui, je comprends, mais moi, je vous ramène  
8           en quatre-vingt-quinze (95), là...

9           R. C'est bien ça, c'est correct.

10          Q. [1132] ... parce que j'essaie de... vous nous avez  
11          parlé des représentants des entreprises avec  
12          lesquels vous vous assoyiez puis vous discutiez.  
13          Alors, je comprends que ces gens-là, vous les  
14          connaissiez depuis avant, alors...

15          R. C'est exact.

16          Q. [1133] ... depuis avant mil neuf cent quatre-vingt-  
17          quinze (1995), donc, c'est comme ça que  
18          l'association s'est faite?

19          R. C'est exact.

20          Q. [1134] Donc, comment ça se passe, là, ces  
21          rencontres-là et c'est dans quel but?

22          R. Bien, c'est dans le but de se répartir les projets  
23          qu'on se rencontre, les projets de planage et  
24          revêtement. Parce que l'asphalte, on y a déjà  
25          passé, là, on y a passé à ça, l'asphalte, que la

1 Ville veut avoir pour son année, on a déjà passé,  
2 on a déjà dit « Oui » comme tel.

3 Arrive les projets de planage et revêtement  
4 et trottoirs. Ça fait que nous, on se répartit...  
5 c'était des projets au mètre carré, on essaye de se  
6 répartir ces projets-là pour qu'à peu près tout le  
7 monde soit satisfait, là, du nombre de mètre carré  
8 à faire et ces mètres carrés là, on les plane, on  
9 fait le revêtement et on refait les trottoirs à la  
10 discrétion de la Ville.

11 La Ville nous dit: « Vous devez refaire  
12 tant de trottoirs, refaire les trous d'homme »,  
13 après que vous avez fini de planer, il faut... les  
14 trous qui sont... les trous qui sont à refaire,  
15 bien là, il faut mettre de l'asphalte de base et  
16 après ça, on pave les rues au complet.

17 Q. [1135] Donc, vous venez de nous décrire un appel  
18 d'offres...

19 R. Un appel d'offres, c'était tout ça qu'il y avait  
20 dans un appel d'offres.

21 Q. [1136] Donc, et vous...

22 R. Chacun soumissionnait selon l'appel... on s'était  
23 entendu entre nous, lesquels, lesquels, lesquels et  
24 lesquels.

25 Q. [1137] Et quand... vous distribuiez à qui

1           reviendrait l'exécution du contrat?

2           R. C'est ça, oui.

3           Q. [1138] Et par conséquent, il y avait un prix qui  
4           allait avec ça. Comment ça fonctionnait  
5           l'établissement des prix?

6           R. Bien, premièrement, les premières soumissions qui  
7           ont sorti, tout le monde a fait à peu près son  
8           travail, on a regardé combien, à peu près, ça  
9           pourrait coûter faire ce genre de travail là que la  
10          Ville nous demande et on est arrivé avec, à peu  
11          près, sensiblement les mêmes vendeurs et on s'est  
12          entendu aussi que ça serait à peu près ça les  
13          vendeurs qu'on pourrait mettre si les appels  
14          d'offres sont semblables, là, quand même, s'il n'y  
15          a pas trop de difficulté.

16                    C'est sûr que c'est plus difficile  
17          travailler sur la rue Sainte-Catherine que  
18          travailler sur le boulevard Henri-Bourassa. On  
19          comprend bien ça, là. Mais les paramètres étaient  
20          sensiblement la même chose, là, comme tels, ça fait  
21          qu'on soumissionnait. Les autres, comme tels, qui  
22          n'étaient pas... le gagnant, il rentrait une  
23          soumission de complaisance à la Ville.

24          Q. [1139] Qui était donnée par qui? Le prix?

25          R. Bien, celui qui était gagnant devait remettre à

1           chacun le numéro de départ ou... le numéro de  
2           départ.

3           Q. [1140] Le numéro de départ?

4           R. Bien, le numéro de la soumission qui devait  
5           rentrer, incluant les taxes.

6           Q. [1141] O.K. Et à chacun... à chacune...

7           R. À chacune des soumissions, celui qui était gagnant  
8           devait aussi remettre aux autres participants le  
9           numéro incluant les taxes.

10          Q. [1142] Et ça se faisait lors de la rencontre ou  
11          lors de la rencontre on attribuait le gagnant et  
12          par la suite, des téléphones s'échangeaient?

13          R. C'était... les numéros ne se donnaient jamais à la  
14          réunion, parce que l'appel d'offres venait de  
15          sortir, ou il en sortait deux, trois en même temps.  
16          Et il fallait regarder aussi, pas juste l'affaire  
17          de soumissionner, il fallait regarder la  
18          faisabilité de l'entreprise de faire le projet.  
19          Parce que, on sait que les projets, au Québec, on  
20          les fait en été, on ne les fait pas en hiver. Ici  
21          on a un hiver. Il fallait regarder si on avait le  
22          potentiel de les faire.

23                        Si l'entreprise, comme telle, était  
24          surloadée, même si elle aurait voulu les faire,  
25          elle aurait tombé en pénalité à la Ville. Ça fait

1 que là elle disait, « Moi, écoute, je ne peux plus  
2 en prendre. » Ça fait que, ceux qui étaient  
3 capables de les prendre, ils les prenaient. Mais,  
4 en principe, les grandes entreprises étaient  
5 capables d'en prendre.

6 Q. [1143] Ces rencontres-là avaient lieu à quel  
7 endroit?

8 R. On en a fait quelques fois... La plupart du temps  
9 elles étaient au Sheraton à Laval, sur l'île  
10 Charron. Sheraton Laval, à l'île Charron.

11 Q. [1144] Sheraton à Laval puis l'île Charron...

12 R. Non, je me suis trompé. Sheraton... Sheraton...  
13 Excusez-moi. Sheraton... Non. C'est l'Auberge...  
14 C'est l'Auberge des Gouverneurs à l'île Charron.

15 Q. [1145] La plupart avaient lieu à cet endroit-là?

16 R. Là. Oui.

17 Q. [1146] Comment ça se passait? Comment ça se  
18 déterminait, l'endroit? Qui s'occupait de la  
19 logistique?

20 R. Bon, c'était chacun... C'était chacun son tour. On  
21 trouvait ça... On trouvait ça plus facile, si on  
22 veut, d'accès à peu près pour tout le monde d'aller  
23 là. Ce n'était pas comme ce matin, là. Il y avait  
24 un petit peu moins de trafic. Ça se faisait  
25 toujours très tôt, et on pouvait déjeuner, aussi,

1 en même temps qu'on discutait de ça. Ça fait que  
2 quand il était neuf heures (9 h 00) ou neuf heures  
3 et demie (9 h 30), on était prêt à partir pour  
4 faire notre journée d'ouvrage.

5 Q. [1147] Et comment ça s'établissait qui allait faire  
6 les démarches?

7 R. Bien, la plupart du temps c'était celui qui était  
8 le preneur, celui qui était le preneur de l'ouvrage  
9 réservait la salle pour qu'on ait une réunion. Mais  
10 c'était pratiquement chacun son tour, là. Même si  
11 c'était réservé par un autre, chacun payait à leur  
12 tour la salle. Ce n'était pas une seule partie qui  
13 payait.

14 Q. [1148] Est-ce qu'il vous est arrivé de payer pour  
15 la réservation de la salle?

16 R. Exactement, oui.

17 Q. [1149] Et qui... Qui a payé, qui a défrayé les  
18 coûts, au final?

19 R. Bien, qui a défrayé les coûts au final... En fait,  
20 ces coûts-là, comme tels, que ça engendrait, les  
21 déjeuners et la salle, c'est des choses qui étaient  
22 payées par l'entreprise, je le mettais sur mon  
23 compte de dépenses.

24 Q. [1150] Est-ce que c'était à la connaissance de  
25 l'entreprise?



1 R. Je ne le sais pas. Je n'ai jamais eu de questions  
2 sur le sujet.

3 Q. [1151] Ces rencontres-là, est-ce que c'était  
4 affiché à l'hôtel, que vous aviez une rencontre  
5 d'entrepreneurs?

6 R. Ah bien non. Il n'y avait pas un tableau en  
7 rentrant pour dire, écoute, voici une gang  
8 d'entrepreneurs qui se rencontrent, là. Ce n'était  
9 pas comme ça. Tu réservais une salle à ton nom, si  
10 tu voulais mettre ton nom, puis quand tu arrivais,  
11 ils te donnaient la salle.

12 Q. [1152] D'accord. Et, donc, c'était tenu secret.  
13 Est-ce qu'il y avait une identification...

14 R. Non, il n'y avait pas d'identification, non.

15 Q. [1153] Aucune?

16 R. Ah, il y en a que, à l'occasion, qui appelaient ça  
17 des noms... que je ne me souviens pas, là, quels  
18 noms qu'ils pouvaient dire, là. Disons que, disons  
19 la salle Feuille d'érable, c'est là qu'on va être.  
20 C'est un exemple, là. Mais, la plupart du temps,  
21 non. On était juste quatre ou cinq, là, ça fait que  
22 ce n'était pas... Ce n'était pas bien bien  
23 compliqué.

24 Q. [1154] Alors, les participants à ces réunions  
25 secrètes, c'était ceux que vous nous avez

1 mentionnés...

2 R. Bien, elle n'était pas... Elle n'était pas secrète,  
3 là.

4 Q. [1155] Bien, elle était secrète pour le public en  
5 général, pas pour vous, évidemment.

6 R. Non non. Pas pour... Bien, oui, pour le public,  
7 mais on ne l'annonçait pas, là.

8 Q. [1156] Pourquoi vous ne l'annoncez pas?

9 R. Bien, il n'y avait pas de raison d'annoncer ça aux  
10 journaux, là, qu'on avait une réunion à sept heures  
11 (7 h 00) du matin à l'île Charron.

12 Q. [1157] Bon, bien, elle était secrète. Elle n'était  
13 pas... Elle n'était pas connue du grand public.

14 R. Non Madame.

15 Q. [1158] O.K. Alors, les participants à cette réunion  
16 secrète, c'était Sintra, DJL, est-ce qu'il y avait  
17 des gens qui s'ajoutaient, qui se sont ajoutés aux  
18 gens que vous nous avez déjà nommés?

19 R. Non, il ne s'en est pas ajouté aux gens que j'ai  
20 déjà nommés, non. C'était eux qui travaillaient sur  
21 Montréal, oui.

22 Q. [1159] O.K.

23 R. Dans le planage et revêtement.

24 Q. [1160] O.K. S'il survenait un conflit ou une  
25 mésentente lors de ces rencontres, comment ça se

1 réglait?

2 R. Bien, il en est survenu un, une fois, un conflit.

3 S'il y avait un conflit, on essayait de voir si on  
4 pouvait le régler. Si on ne pouvait pas le régler,

5 bien, on l'envoyait en libre concurrence. On

6 n'avait pas le choix. On ne s'entendait pas, on ne

7 s'entendait pas. Mais ça n'est pas arrivé souvent.

8 Q. [1161] Est-ce que vous étiez tenace, pour que vous  
9 réussissiez à vous entendre, ou...

10 R. Bien, tous les gestionnaires de chacune des

11 entreprises, je pense, les gens qui étaient

12 gestionnaires de ces entreprises-là n'étaient pas

13 des, c'était des gens qui avaient du caractère,

14 c'était des gestionnaires ce n'était pas, c'était

15 des bons gestionnaires dans chacune des

16 entreprises. Il fallait trouver une solution pour

17 que notre patron soit content.

18 Q. [1162] Vous avez...

19 R. Que ça fonctionne. Parce que le gestionnaire, on

20 était au deuxième niveau, il informait son patron

21 lui aussi que ça ne fonctionnait pas. Il devait

22 sûrement l'informer qu'il y avait une mésentente

23 puis on n'était pas arrivé à une entente.

24 Q. [1163] Alors, si vous avez mentionné tout à l'heure

25 qu'il y avait Beaver Asphalte qui était présent,

1           qui participait à cette rencontre, qui était le  
2           responsable?

3           R. C'était monsieur Joseph Corolla qui était là.

4           Q. [1164] D'accord. Relativement à, vous nous avez  
5           mentionné DJL?

6           R. DJL, c'était, c'était un vice-président qui était  
7           là, mais, qui est Français, je ne me souviens pas  
8           de son nom, je l'ai cherché pour vous le donner ce  
9           matin, puis je ne l'ai pas trouvé. Il a quitté le  
10          Québec maintenant, puis il travaille en Martinique,  
11          mais je ne sais pas son nom.

12          Q. [1165] D'accord.

13          R. Vous pourriez le trouver chez DJL.

14          Q. [1166] Les autres, les autres représentants pour  
15          Sintra, il y avait vous?

16          R. Il y avait moi puis il y avait Soter, Éric Giguère.

17          Q. [1167] Simard & Beaudry?

18          R. Simard & Beaudry, c'était. Non, Simard & Beaudry  
19          n'en faisait pas de planage et revêtement, parce  
20          que je pense qu'ils n'avaient pas de planeuse dans  
21          le temps, ils n'en faisaient pas.

22          Q. [1168] Alors, c'était les quatre que vous venez de  
23          nous mentionner?

24          R. Les quatre ou les cinq, les quatre.

25          Q. [1169] Il n'y avait pas d'autre personne?

1 R. Non.

2 Q. [1170] Donc, dans ce contexte pour faire de telles  
3 rencontres, Monsieur Théberge, il faut être au  
4 courant des appels d'offres, il faut aller retirer  
5 les plans?

6 R. Bien premièrement ils sont publiés dans les  
7 journaux. On retire les plans, à la publication on  
8 envoie le commissionnaire chercher les plans.

9 Q. [1171] Est-ce que ça a une importance le temps, le  
10 temps humain mis sur l'analyse d'une soumission  
11 lorsque vous avez les rencontres avec les autres  
12 représentants des firmes pour discuter qui va  
13 obtenir le contrat?

14 R. Premièrement si t'es pas gagnant de la soumission,  
15 la plupart du temps puis t'as donné ton accord, on  
16 confiait très peu de temps à faire l'analyse du  
17 gagnant. Qu'est-ce qui est important c'est de se  
18 préparer pour faire l'analyse de celle qu'on va  
19 avoir.

20 Q. [1172] D'accord. Et ça...

21 R. Rencontrer les difficultés, regarder comment on va  
22 la faire puis combien ça va coûter.

23 Q. [1173] Et est-ce que c'est un élément dont il est  
24 question lors de ces rencontres avec les autres  
25 personnes, le temps déjà mis avant de se présenter

1 à la rencontre?

2 R. Ah, bien, non, non, on ne met pas de temps,  
3 aussitôt que c'est sorti dans les journaux, on a  
4 les documents, immédiatement, pas longtemps après  
5 il y a une réunion immédiatement, on n'attend pas  
6 une semaine pour dire : « Écoute, tout le monde a  
7 travaillé très fort sur la soumission, puis  
8 « oups », ce n'est pas à toi ». On fait le  
9 cheminement immédiatement.

10 Q. [1174] Est-ce que dans le cadre de cette période de  
11 mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à deux  
12 mille (2000), est-ce que vous avez été mis au  
13 courant de contrats qui allaient sortir avant  
14 qu'ils soient connus de façon publique?

15 R. De dire que je le connaissais à cent pour cent  
16 (100 %), non, mais j'en connaissais des bonnes  
17 parties qui m'intéressaient sur la partie asphalte,  
18 la partie de revêtement, la partie thermo,  
19 régénération, les parties qui m'intéressaient je  
20 les connaissais, mais je ne savais pas la date, je  
21 ne connaissais pas le mois non plus, mais j'étais  
22 quand même à savoir que mai, juin c'était vraiment  
23 des gros mois que les soumissions seraient en appel  
24 d'offres.

25 Q. [1175] Comment vous faisiez pour avoir cette

1 information-là sans qu'elle soit complète, je  
2 comprends, là, mais que...

3 R. Bon, une ou deux fois par année j'allais dîner avec  
4 monsieur Gilles Vézina qui savait, que je lui  
5 disais pourquoi j'allais dîner avec lui, j'allais  
6 dîner avec lui pour connaître le programme de la  
7 Ville de Montréal. Puis en fin de compte il me  
8 donnait, quand on se rencontrait il me donnait,  
9 c'était publique, je pense qu'il le donnait aussi  
10 aux autres entrepreneurs, mais il me donnait un  
11 aperçu de qu'est-ce que les soumissions qui  
12 viendraient à court terme et à long terme dans la  
13 Ville de Montréal, en appel d'offres.

14 Q. [1176] Et vous dites que c'était publique? Vous  
15 venez de dire...

16 R. Qu'est-ce qui était publique?

17 Q. [1177] Bien c'est vous qui venez de dire ça?

18 R. Qu'est-ce qui était publique, un jour ou l'autre  
19 c'est devenu publique par les journaux.

20 Q. [1178] Oui. D'accord. Mais pas, mais pas au moment  
21 où vous allez dîner avec monsieur Vézina?

22 R. Bon, il y en avait, il y en avait qui avait déjà  
23 été annoncé dans les journaux puis il y en a  
24 d'autres qui seraient annoncés dans les semaines  
25 subséquentes.

1 Q. [1179] D'accord. Et c'est pour cette raison-là que  
2 c'était important, intéressant d'aller...

3 R. C'était un bon contact et c'était une façon aussi  
4 de connaître qu'est-ce qui s'en venait comme  
5 projet.

6 Q. [1180] D'accord. Et faire en sorte que vous alliez  
7 être plus insistant pour obtenir un contrat ou  
8 moins insistant...

9 R. Bien...

10 Q. [1181] ... parce que vous saviez qu'il s'en  
11 envenait d'autres plus intéressants peut-être.

12 R. Bien, en fin de compte, dans une réunion je pouvais  
13 dire que j'en savais autant que les autres. Que  
14 j'étais au courant moi aussi qu'est-ce qui s'en  
15 venait.

16 Q. [1182] Et pourquoi vous dites que vous en saviez  
17 autant que les autres?

18 R. Parce que je le sais que les autres cherchaient  
19 aussi l'information la même chose que moi. Eux  
20 aussi voulaient savoir, ils sont entrepreneurs,  
21 même s'il y a eu de la collusion, ce sont des  
22 entrepreneurs eux autres aussi quand même là. Ils  
23 veulent savoir qu'est-ce qui s'en vient, c'est quoi  
24 le programme pour l'année quatre-vingt-quinze  
25 (1995), quatre-vingt-seize (1996), quatre-vingt-



1 dix-sept (1997). Tout le monde veut savoir quel  
2 sorte de travail qu'on va faire cette année,  
3 qu'est-ce qui s'en vient à Montréal.

4 Q. [1183] Est-ce que je dois comprendre, si on regarde  
5 à contrario, que si vous n'étiez pas allé, si vous  
6 n'aviez pas eu accès à cette information  
7 privilégiée, vous auriez été désavantagé par  
8 rapport aux autres? C'est ce que vous voulez nous  
9 dire?

10 R. Bien, pas d'être désavantagé mais, ce n'est peut-  
11 être pas un désavantage mais ce n'est quand même  
12 pas un avantage quand même. Mais quand tu  
13 travailles pour une entreprise, c'est bon de  
14 savoir, de planifier ton organisation pour savoir  
15 qu'est-ce qui va être annoncé, aussi bien dans les  
16 villes, aussi bien qu'au ministère. Tu sais,  
17 qu'est-ce qui va nous arriver dans l'année. On va  
18 vivre quelle genre d'année dans les régions que je  
19 m'occupais? Qu'est-ce qui va arriver comme  
20 soumission? Je ne voulais pas savoir qu'est-ce qui  
21 va arriver en deux mille dix (2010), je voulais  
22 savoir en mille neuf cent quatre-vingt-seize (1996)  
23 qu'est-ce qui arrivait au point de vue du  
24 ministère, les villes, que je m'occupais.

25 Q. [1184] Mais si vous n'aviez pas eu l'information,

1 c'est dans ce sens-là que vous auriez été...

2 R. Bon, ça ne m'aurait pas empêché mais non, je  
3 n'étais pas fait comme ça. Je voulais savoir  
4 qu'est-ce qui arrivait, vers quoi on s'en allait.

5 Q. [1185] Mais...

6 R. Parce que chez Sintra il fallait préparer des  
7 budgets. Il y avait des budgets à tous les... Il  
8 fallait réviser notre budget, il fallait envoyer au  
9 siège social qu'est-ce qu'on prévoyait faire dans  
10 l'année courante. C'était quoi qu'on fait? Zéro?  
11 Zéro budget? Ou tu vas faire cinquante millions  
12 (50 M\$) de chiffre d'affaire ou dix millions  
13 (10 M\$) de chiffre d'affaire puis ça va donner  
14 quelle sorte de profit? Faire un budget c'est ça.  
15 Pour faire un budget il faut connaître qu'est-ce  
16 qui va arriver dans les régions que je m'occupais.  
17 Ça ne veut pas dire que je vais avoir toutes les  
18 soumissions qui vont arriver à Montréal, à Laval,  
19 pas à Laval, sur la Rive-Nord et sur la Rive-Sud,  
20 mais au moins je connais le programme. Ça  
21 représente combien de millions qui vont venir en  
22 appel d'offres.

23 Q. [1186] Donc ces informations-là...

24 R. M'étaient utiles.

25 Q. [1187] Elles vous étaient utiles. Il y avait un

1 impact sur la vie économique de Sintra?

2 R. De Sintra, je ne sais pas s'ils considèrent une vie  
3 économique de Sintra mais pour moi c'était  
4 important de voir, de pouvoir établir quelle sorte  
5 d'année qu'on penserait qu'on pourrait faire en  
6 préparant un budget.

7 Q. [1188] Au niveau de vos évaluations en tant  
8 qu'employé de Sintra, est-ce que ça avait un impact  
9 ça? C'était...

10 R. C'était demandé par le siège social de préparer un  
11 budget. Pour préparer un budget, il faut savoir  
12 vers quoi on s'en va.

13 Q. [1189] D'accord. Et est-ce que ça avait un impact,  
14 le fait de réussir à obtenir des contrats donc de  
15 faire travailler l'entreprise, est-ce que ça avait  
16 un impact sur votre évaluation en tant qu'employé?  
17 Votre rendement auprès de Sintra.

18 R. J'ai de la misère à vous saisir.

19 16:16:40

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [1190] Est-ce que vous aviez un bonus au rendement?

22 R. Non, on n'avait pas de bonus au rendement. Mais  
23 c'est sûr que si tu fais un million (1 M\$) de  
24 profit au lieu de perdre un million (1 M\$), si  
25 l'entreprise donne des bonis selon les résultats de

1 l'entreprise, tu vas peut-être en avoir un peu que  
2 si tu as perdu un million (1 M\$). Parce qu'il n'y a  
3 aucune entreprise qui emprunte de l'argent pour  
4 donner des bonis.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Q. [1191] Mais donc vous en receviez une forme de  
7 bonis? Il y avait un retour sur ça? Parce que là  
8 vous nous dites « Si on ne fait pas d'argent, il  
9 n'y a pas de bonis. Ils n'empruntent pas pour  
10 ça. ».

11 R. Non, non, mais je vous ai donné l'apparence d'une  
12 entreprise qui gère, quand tu gères une entreprise,  
13 si tu ne fais pas d'argent, tu ne donnes pas de  
14 bonis à tes employés.

15 Q. [1192] Non, mais est-ce que vous en avez...

16 R. Tu n'empruntes pas d'argent pour en donner des  
17 bonis. C'est ça que j'ai voulu vous dire. Sintra a  
18 toujours donné des bonis à ses employés.

19 Q. [1193] Mais vous venez de dire non, que vous en  
20 aviez...

21 R. Non, je n'ai pas dit.

22 Q. [1194] Non?

23 R. Je n'ai jamais dit que Sintra n'a pas donné de  
24 bonis. J'ai juste fait une démonstration que même  
25 si Sintra, même si une région ne faisait pas

1 beaucoup d'argent, tout le monde avait des bonis  
2 quand même. Mais j'ai voulu vous démontrer qu'une  
3 entreprise, oublions Sintra, qu'une entreprise qui  
4 ne fait pas d'argent n'emprunte pas à la banque  
5 pour donner des bonis.

6 Q. [1195] O.K.

7 R. C'est juste ça que j'ai voulu vous dire.

8 Q. [1196] Donc c'est important de savoir ce qui s'en  
9 vient pour être en mesure de faire les budgets.

10 R. Il faut faire les budgets, oui.

11 Q. [1197] D'accord. Alors ce que je vous disais tout à  
12 l'heure c'est que si vous n'aviez pas eu accès à  
13 cette information-là avant qu'elle soit publique,  
14 vous seriez arrivé moins armé d'information  
15 auprès... lors de cette rencontre avec les autres.

16 R. Bien, premièrement, elle servait à deux choses  
17 l'informa... à préparer le budget, bien important.

18 Q. [1198] Oui, ça vous nous l'avez dit.

19 R. Et puis deuxièmement, je voulais être informé quand  
20 on rencontre... les autres entrepreneurs, c'est des  
21 compétiteurs, ça fait que quand je rencontre les  
22 autres entrepreneurs, que je considère des  
23 compétiteurs, je veux, moi aussi, être informé.

24 Q. [1199] C'est ça. Vous auriez été désavantagé par  
25 rapport à eux si vous n'aviez pas eu cette

1 information?

2 R. J'ai toujours eu l'information.

3 Q. [1200] O.K. Vous avez mentionné ces rencontres  
4 avec... ces dîners avec monsieur Vézina une à deux  
5 fois par année?

6 R. Oui.

7 Q. [1201] Et ça avait lieu à quel endroit?

8 R. Bon, dans un restaurant, là, mais je... dans un  
9 restaurant dans le bas de la ville, là, je ne me  
10 souviens pas du restaurant.

11 Q. [1202] Non, mais dans un restaurant...

12 R. Oui, oui.

13 Q. [1203] ... dans un lieu public?

14 R. Oui, c'est ça.

15 Q. [1204] Et qui payait la facture?

16 R. C'est moi.

17 Q. [1205] C'est vous personnellement?

18 R. Bien, personnellement; mon compte de dépenses  
19 payait la facture.

20 Q. [1206] Donc, Sintra?

21 R. Sintra payait la facture.

22 Q. [1207] O.K. Est-ce que vous avez eu des  
23 informations qui vous ont été données par d'autres  
24 personnes? Toujours, là, dans le cadre...

25 R. Bien, ces informations-là, aussi bien de la Ville

1 que du ministère des Transports, où tu opères, tu  
2 veux savoir qu'est-ce qui s'en vient. Ça fait que  
3 tu peux poser la question au chef de district, il  
4 n'y a pas de cachette là-dedans, s'il dit :  
5 « Écoute, nous autres on vient en appel d'offres  
6 dans deux mois pour un resurfaçage du rang X puis  
7 il va y avoir cinq ou dix mille tonnes (10 000 t)  
8 d'asphalte dans ce rang-là qu'on va faire cette  
9 année, mon programme est ça, cette année », au  
10 moins, si moi je suis situé tout près... si mon  
11 usine est tout près de là, je considère que j'ai  
12 des chances de l'avoir.

13 Q. [1208] Mais si...

14 R. Mais juste donner une information, peut-être avant,  
15 peut-être que les autres entrepreneurs ont posé la  
16 même question, il m'a donné une information qui va  
17 arriver plus tard.

18 Q. [1209] Vous l'avez avant...

19 R. Ce n'est pas un avantage, ni un désavantage.

20 Q. [1210] Mais vous l'avez avant tout le monde?

21 R. Au moins, je peux me dire « Je n'ai peut-être pas  
22 grand-chose à faire pour le moment », mais je me  
23 dis, tout à l'heure il va sortir beaucoup de  
24 projets, on ne les aura probablement pas tous, mais  
25 on a des chances d'en décrocher quelques-uns.

1 Q. [1211] Il n'y a pas de cachette, mais c'est grâce à  
2 cette rencontre avec, par exemple, monsieur Vézina  
3 que vous avez de l'information?

4 R. C'est exact, oui.

5 Q. [1212] Si on reste à Ville de Montréal, là...

6 R. Oui, oui.

7 Q. [1213] ... dans la mesure du possible...

8 R. Oui.

9 Q. [1214] O.K. Est-ce que...

10 R. Mais s'il le donne à moi, je ne suis pas inquiet,  
11 il le donne sûrement à d'autres, il n'y a pas de  
12 secret là-dedans.

13 Q. [1215] Mais vous n'invitiez pas vos compétiteurs à  
14 ce dîner-là? Non?

15 R. Pas au même dîner, là.

16 Q. [1216] O.K. Ça fait que vous présumez que si vous  
17 le saviez, les autres devaient le savoir.

18 R. Je présumais la même chose.

19 Q. [1217] D'accord. Et est-ce que vous avez eu des  
20 rencontres avec d'autres fonctionnaires de ce type-  
21 là pour de l'information?

22 R. À Montréal? On reste sur Montréal?

23 Q. [1218] Toujours, oui.

24 R. Non. C'était ma personne qui me donnait  
25 l'information que je voulais avoir.



1 Q. [1219] O.K.

2 R. C'est ça.

3 Q. [1220] O.K. Je vous ai dit, de ce type  
4 d'information. D'autres types d'informations, est-  
5 ce que vous en avez obtenu de la part des  
6 fonctionnaires de la Ville de Montréal?

7 R. Non, Madame.

8 Q. [1221] Non? Est-ce qu'il y avait... relativement  
9 à... on en a parlé sur le prix qui allait être  
10 demandé pour ceux qui allaient soumissionner en  
11 complaisance, c'est le prix de ces gens... de ces  
12 entreprises-là qui étaient donnés. La personne qui  
13 était gagnante ne mentionnait jamais son...  
14 mentionnait-elle, pardon, son... le prix qu'elle  
15 allait soumissionner?

16 R. Non. On n'avait jamais, ni moi, quand j'étais  
17 gagnant, je n'ai jamais donné mon prix que j'allais  
18 soumissionner. Je donnais le prix des autres, mais  
19 je ne leur donnais jamais mon prix.

20 Q. [1222] Pourquoi?

21 R. C'était une coutume comme ça. Les autres ne me le  
22 donnaient pas, moi je ne le donnais pas non plus.  
23 Pourquoi je lui aurais donné mon prix? Lui, si ma  
24 soumission était deux millions trois cent dix mille  
25 (2,310 M\$), je lui disais, écoute, tu peux rentrer

1 à deux millions trois cent quatre-vingts  
2 (2,380 M\$). Je me gardais un peu de marge en cas  
3 que sa secrétaire fasse une erreur en  
4 dactylographiant, mais il n'avait jamais plus que  
5 ça.

6 Q. [1223] Sur les... vous nous avez mentionné  
7 aujourd'hui que le pourcentage, la marge de profit  
8 était plus intéressante en collusion qu'en libre  
9 concurrence?

10 R. Oui, je l'ai exprimé, oui.

11 Q. [1224] Oui. Est-ce qu'il y avait une redevance à  
12 verser au niveau de la Ville de Montréal?

13 R. Aucune redevance. En tout cas, pour Sintra, Sintra  
14 n'a jamais versé aucune redevance à Montréal. Je ne  
15 peux pas parler pour les autres entreprises.

16 Q. [1225] Ni aucune redevance à la Ville comme telle?

17 R. On n'a jamais rien donné à la Ville, sauf...

18 Q. [1226] Au niveau...

19 R. ... qu'on a acheté des billets pour Union Montréal,  
20 là.

21 Q. [1227] O.K., mais donc, une redevance comme telle à  
22 la Ville...

23 R. Non.

24 Q. [1228] ... il n'y en a pas?

25 R. Non.

1 Q. [1229] Une redevance comme telle à des partis  
2 politiques...

3 R. Non, Madame.

4 Q. [1230] ... sous forme d'argent?

5 R. Non, Madame, parce que... non. Non.

6 (16:23:06)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [1231] Parce que quoi?

9 R. Parce que je n'habitais pas Montréal.

10 Me CLAUDINE ROY :

11 Q. [1232] Donc, vous voulez dire que vous n'avez pas  
12 fait de contribution politique?

13 R. Non, quand j'ai acheté des billets pour l'Union  
14 Montréal, je les ai achetés en... c'est moi qui est  
15 allé (sic), mais je les ai achetés avec quelqu'un  
16 qui demeurait à Montréal, qui a fait le chèque.

17 Q. [1233] Et c'étaient des billets pour quelle  
18 activité?

19 R. C'est Union Montréal, qui avait lieu au deuxième  
20 étage... c'est un cocktail bénéfice, ça coûtait  
21 cinq cents dollars (500 \$) du billet, là, pour  
22 monsieur Tremblay.

23 Q. [1234] C'est en quelle année?

24 R. C'est avant l'an deux mille (2000).

25 Q. [1235] O.K. Qui avait acheté le billet ou les

1           billets?

2           R. C'est moi, c'est moi qui avais acheté les billets  
3           parce que c'était bien, je pense, que je sois là à  
4           cette rencontre-là parce qu'il y avait beaucoup de  
5           gens que... puis c'est bien un peu de faire des  
6           relations, mais le billet...

7           (16:24:06)

8           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9           Q. [1236] Mais, si c'était avant deux mille (2000)...  
10          si c'était avant deux mille (2000), ça ne peut pas  
11          être avec monsieur Tremblay...

12          Me CLAUDINE ROY :

13          Oui.

14          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15          Q. [1237] C'est pas mal le maire... le maire...

16          R. Ah! Excusez-moi, j'ai fait une erreur. C'est le  
17          maire Bourque.

18          Q. [1238] C'est ça.

19          Me CLAUDINE ROY :

20          Q. [1239] Mais, c'était Union Montréal.

21          R. C'était Union Montréal quand même, j'ai fait une  
22          erreur de maire.

23          Q. [1240] Et c'était... comment ça s'était déroulé,  
24          là, la sollicitation pour ce cocktail?

25          R. Je ne sais pas. Quelqu'un... quelqu'un m'avait

1           appelé sûrement, puis j'avais dû prendre un billet  
2           parce que j'étais tout seul, j'y avais été tout  
3           seul, puis j'avais un employé qui habitait à  
4           Montréal qui avait fait le... qui m'avait fait le  
5           chèque, puis on avait remis ça. À l'entrée il y  
6           avait quelqu'un qui ramassait les chèques, là, il  
7           me donnait mon billet.

8           Q. [1241] Quant au parti politique pour lequel vous  
9           avez été sollicité, Monsieur Théberge...

10          R. Sur Montréal?

11          Q. [1242] Oui.

12          R. Aucun... aucun parti politique...

13          Q. [1243] Non, mais c'est parce que vous nous parlez  
14          d'Union Montréal.

15          R. C'est le seul, c'est le seul billet que j'ai acheté  
16          pour Union Montréal, que je suis allé. Je n'ai  
17          jamais fait autre chose.

18          Q. [1244] Et pour quelle raison vous nous mentionnez  
19          que c'est Union Montréal?

20          R. Bien, le maire Bourque, ce n'était pas Union  
21          Montréal?

22          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23          Q. [1245] Ce n'est pas le bon parti non plus Union  
24          Montréal.

25

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Oui, c'est ça. C'est ça.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. [1246] Ce n'est pas le bon parti non plus, il  
5 n'existe pas, là.

6 R. En tout cas, c'est juste le maire Bourque en tout  
7 cas.

8 Q. [1247] C'est Vision Montréal.

9 R. C'est Vision Montréal. Au lieu d'Union Montréal,  
10 c'est Vision Montréal.

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Q. [1248] O.K. Bon.

13 R. C'est la seule activité que je suis allé à  
14 Montréal.

15 Q. [1249] Alors, ça, c'est donc avant deux mille  
16 (2000).

17 R. Oui.

18 Q. [1250] C'est pour une activité pour le maire  
19 Bourque.

20 R. Oui.

21 Q. [1251] Il y a un billet qui coûte cinq cents  
22 dollars (500 \$).

23 R. Oui.

24 Q. [1252] Qui l'a payé ce billet-là?

25 R. C'est moi qui l'ai... bien, je l'ai remboursé à

1 l'employé qui m'avait fait le chèque pour donner à  
2 Vision Montréal.

3 Q. [1253] Et vous, c'est vous personnellement?

4 R. Ah! Non, non, non, j'ai dû être remboursé soit par  
5 mon compte de dépenses ou... J'ai l'impression que  
6 j'ai dû être remboursé par mon compte de dépenses.  
7 Oui.

8 Q. [1254] Vous nous avez parlé que c'était important,  
9 là, que les entreprises s'assoient ensemble et  
10 discutent pour que les marges... la marge de profit  
11 soit la plus grande possible. Comment vous vous  
12 assuriez que tous ces représentants de compagnies,  
13 que les appels d'offres soient soumissionnés par  
14 les entreprises?

15 R. Vous me parlez de quoi, là? Du...

16 Q. [1255] Toujours de Montréal.

17 R. Oui. On parle des projets de planage et revêtement?

18 Q. [1256] Bien, regardez, planage, revêtement,  
19 c'est...

20 R. C'est des projets qu'on soumissionnait.

21 Q. [1257] C'est ceux-là et donc pourquoi vous vouliez  
22 faire une différence?

23 R. Non, non, non. Il n'y a pas de différence.

24 Q. [1258] Bon. Alors...

25 R. Bien, on s'assurait... chacun... Quand a eu lieu la

1 première rencontre, comme je vous ai expliqué tout  
2 à l'heure, on a... tout le monde a fait à peu près  
3 les calculs, comment ça coûterait faire ce projet-  
4 là comme tel. Après... après s'être réuni, c'est  
5 sûr qu'il y avait des projets qui étaient plus  
6 complexes que d'autres au point de vue exécution,  
7 qui coûtaient un petit peu plus cher que d'autres.  
8 Après qu'on ait eu déterminé le premier projet,  
9 quand les difficultés n'étaient pas majeures, ça  
10 veut dire qu'on rentrait à peu près sensiblement le  
11 même prix que la première fois qu'une entreprise  
12 avait rentré. Ça pouvait être un petit peu  
13 différent, mais ça se ressemblait beaucoup.

14 Q. [1259] Mais, c'était vraiment au niveau de  
15 restreindre, faire en sorte qu'il n'y ait pas de  
16 nouveaux joueurs qui se greffent.

17 R. Non, ça n'avait rien... ça n'avait rien à voir de  
18 ce côté-là.

19 Q. [1260] Mais, comment... mais, comment vous faisiez  
20 pour que le système fonctionne? Comment vous vous  
21 assuriez qu'il n'y ait pas de nouveaux joueurs qui  
22 viennent contrecarrer?

23 R. Bien, il n'y en avait pas qui avait le genre  
24 d'équipement pour faire ça.

25 Q. [1261] O.K. O.K. Parfait.



1 R. Puis, c'était produit à partir de nos usines que  
2 les gens avaient aussi.

3 Q. [1262] O.K. Ça fait qu'on revient aux informations,  
4 c'était une des façons de vous permettre de rester  
5 entre vous...

6 R. C'est ça.

7 Q. [1263] ... et de faire que le système fonctionnait.  
8 Je vois l'heure, je m'apprêterais à aborder un  
9 nouveau thème qui, évidemment, ne se terminera pas  
10 dans les prochaines minutes. Alors, si c'était  
11 possible d'interrompre à ce moment-ci, ça  
12 conviendrait bien.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, parfait. Donc, nous allons nous revoir lundi  
15 prochain.

16 R. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Merci, Monsieur Théberge.

19

20 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

21

22

23

1

2

3

SERMENT

4

Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN,

5

sténographes officiels, certifions que les pages

6

qui précèdent sont et contiennent la transcription

7

fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le

8

tout hors de notre contrôle et au meilleur de la

9

qualité dudit enregistrement.

10

11

Le tout conformément à la loi.

12

13

Et nous avons signé,

14

15

16

17

Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

18

Sténographe officielle

19

20

21

22

Claude Morin (Tableau #200569-7)

23

Sténographe officiel

24